CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du vendredi 15 décembre 2017

L'Assemblée départementale s'est réunie à neuf heures trente, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je procède à l'appel nominal.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme LA PRESIDENTE. – Excusés, M. Thierry GAILLARD a donné pouvoir à M. Gérard GAUDIN, M. Bertrand LABAR à Mme Annie CHAMBERAUD et M. Nicolas SIMONNET, excusé ce matin, a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIALLE.

Je fais circuler la feuille de présence, je vous remercie de la signer.

ORDRE DU JOUR

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, trois rapports font l'objet d'additifs qui vous ont été remis sur table. Ils concernent la Charte du télétravail, la mise en œuvre du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, le RIFSEEP, ….

Voyez-vous des objections à la prise en compte de ces trois additifs dans le cadre de l'ordre du jour ?...

Puisque tel n'est pas le cas, nous les insérerons lorsque nous examinerons les rapports auxquels ils se rattachent.

DÉPÔT DES VŒUX
ET MOTIONS D'URGENCE

Financement du « reste à charge » des allocations individuelles de solidarité

Vœu présenté par M. Patrice MORANÇAIS,
au nom du Groupe de la majorité départementale

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« Considérant que le Département de la Creuse consacre, pour le compte de l'Etat, plus de 20 millions d'euros sur ses propres ressources pour le financement des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH) relevant de la solidarité nationale ;

« Considérant que la mise en place d'un mécanisme de fonds d'urgence a été entendue par le gouvernement mais ne constitue pas une solution pérenne et satisfaisante pour le financement des dépenses sociales des Départements ;

« Considérant que le système de financement de nos allocations individuelles de solidarité doit être revisité ;

« Considérant que la libre administration des collectivités, principe constitutionnel de notre République décentralisée, passe par le renforcement de l'autonomie financière et fiscale des Départements ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le vendredi 15 décembre 2017,

« Attend du Gouvernement le respect de l'article 72 de la Constitution ainsi que l'obtention d'une recette dynamique correspondant à leurs missions et demande ainsi, à l'instar de tous les Départements de France, le transfert d'une part de la Contribution Sociale Généralisée. »

(Ce vœu est renvoyé devant la deuxième commission.)

Maintien de la cour d'appel de Limoges

Vœu présenté par Mme Marie-Christine BUNLON,
au nom du Groupe de la majorité départementale

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Considérant l'annonce, en date du 5 octobre 2017, de Mme la Garde des Sceaux selon laquelle elle souhaite lancer une réforme de la carte judiciaire visant à « adapter l'appareil judiciaire à la nouvelle carte des territoires ;

« Considérant que, dans ce cadre, aucune concertation n'a été initiée ;

« Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine compte les Cours d'Appel de Bordeaux, Poitiers, Pau et Limoges ;

« Considérant qu'il ne serait pas satisfaisant pour les justiciables de ne pas disposer dans un rayon acceptable d'une juridiction de deuxième instance ;

« Considérant que la perte de la Cour d'appel de Limoges ou la création en lieu et place d'une chambre détachée serait préjudiciables pour les justiciables des trois Départements de l'ancienne Région Limousin dans la mesure où, la garantie d'une justice de proximité et de qualité, avec un traitement des dossiers dans des délais acceptables, serait remise en cause ;

« Considérant que la réflexion sur la carte judiciaire devrait être plutôt saisie comme une opportunité pour envisager le transfert de compétences et d'activités en provenance des cours encombrées ;

« Le Conseil Départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2017,

« Demande à Mme la Garde des Sceaux le maintien des juridictions du Limousin, et plus précisément le maintien de la Cour d'Appel de Limoges. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Soutien au projet d'expansion du Centre d'engraissement de Saint-Martial-le-Vieux

Vœu présenté par M. Jérémie SAUTY,
au nom du Groupe de la majorité départementale

M. SAUTY. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« Considérant le souhait de l'exploitant du site d'engraissement de Saint-Martial-le-Vieux de porter son effectif de 400 à 800 bovins ;

« Considérant que cette demande est soumise à une consultation du public depuis le 20 novembre dernier et jusqu'au 18 décembre de cette année sous l'égide du Préfet de la Creuse ;

« Considérant l'importance de soutenir les initiatives structurantes dans le département ;

« Considérant que ce projet est porteur de nombreuses valeurs telles que le bien-être animal en respectant les normes françaises et européennes, ou encore le respect de l'environnement en réduisant les départs de bovins vers l'Italie ;

« Considérant le gain en productivité qu'apporte un atelier d'engraissement ;

« Considérant l'atout stratégique que représente une maitrise de toutes les étapes de la chaine de production en termes économique comme sanitaire ;

« Considérant qu'il est impératif de conserver une filière agricole locale dans un intérêt écologique,

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2017, garant de la valorisation de la production locale,

« Demande à M. le Préfet de la Creuse de veiller au développement de l'activité économique généré par ce circuit local d'engraissement dans le sud du Département. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Madame VIALLE, puisque M. SIMONNET vous a donné pouvoir, je vous invite à donner lecture de son vœu.

Critère de requalification des prairies en prairies permanentes

Vœu présenté par M. Nicolas SIMONNET,
au nom du Groupe de la majorité départementale

Mme VIALLE. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« Considérant qu'à l'heure actuelle, toute parcelle occupée par une prairie au cours de cinq années, devient en sixième année un pâturage permanent ;

« Considérant le récent accord OMNIBUS établi par l'Union européenne ;

« Considérant que cet accord permettrait aux états membres de reconnaitre les renouvellements de prairies temporaires au cours des cinq ans comme une forme de rotation permettant d'éviter leur requalification en prairies permanentes ;

« Considérant que ceci permettrait d'alléger les contraintes sur une filière agricole déjà en proie à de nombreuses difficultés ;

« Considérant que le retournement de terres dans réflexion agronomique, économique et environnementale mais uniquement à des fins administratives en serait éradiqué ;

« Considérant que cet accord va dans le sens de la simplification et de l'accompagnement du secteur agricole prôné par l'actuel Gouvernement ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2017,

« Demande à M. le Ministre de l'Agriculture d'accorder aux exploitants agricoles français la mise en place de cette disposition visant à une plus grande autonomie sur la gestion du sol de leurs exploitants et ce dès la campagne PAC 2018. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Conséquences pour l'élevage d'un accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur

Motion d'urgence présentée par Mme Agnès GUILLEMOT, au nom du Groupe de la Gauche

Mme GUILLEMOT. – Cette motion se lit ainsi :

« Considérant le vaste accord commercial en discussion entre l'Union européenne (UE) et les pays du Marché commun du Sud, le Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay), l'une des régions les plus compétitives au monde pour la viande bovine ;

« Considérant que cette relance des négociations vient de débuter à l'initiative des européens sur un projet d'accord qui avait été pourtant prudemment gelé depuis 1999 suite à l'opposition constante de la France ;

« Considérant la légitime et vite inquiétude des éleveurs face à la volonté de conclure au plus vite un accord commercial favorisant les exportations en Europe de viande sud-américaine, exportations compromettant l'avenir de toute la filière de la viande bovine française et des exploitations agricoles de nos régions d'élevage extensif ;

« Considérant avec la Fédération nationale bovine et la Confédération Paysanne que la baisse des prix et des revenus, induite par l'accord de libre-échange entre l'UE et le Canada – le CETA –, et par celui à venir entre l'UE et la Mercosur, menacerait l'existence de 20 000 à 30 000 exploitations ;

Considérant que le Président de la République a mis en place une commission d'experts pour évaluer les conséquences du CETA une fois que celui-ci a été conclu ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2017,

« Demande à M. le Ministre de l'Agriculture :

« - de faire procéder, préalablement à tout projet d'accord commercial, à l'évaluation publique de son impact sur la filière bovine française, sur les zones d'élevage extensif et donc sur les territoires ruraux producteurs de viande de qualité ;

« - de respecter les engagements formulés lors des récents Etats généraux de l'alimentation d'une véritable « feuille de route de l'agriculture française » et d'une juste rémunération des éleveurs. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la cinquième commission.)

Sauvegarde de la carte judiciaire et maintien de la cour d'appel de Limoges

Motion d'urgence présentée par Mme Marie-France GALBRUN,
au nom du Groupe de la Gauche

Mme GALBRUN. – Cette motion d'urgence fait suite au débat citoyen qui s'est tenu hier soir à Limoges. Elle se lit ainsi :

« Considérant que Mme la Garde des Sceaux a présenté une réforme importante le 5 octobre 2017 afin « de transformer la justice de notre pays, de la mettre au service des citoyens et au plus près de leurs préoccupations ». L'objectif du Gouvernement est de disposer au début de l'année prochaine d'un plan opérationnel qui sera mis en œuvre sans délai ;

« Considérant que dans ce projet : « l'adaptation de l'organisation territoriale du réseau des juridictions est programmée », au prétexte notamment de la numérisation des procédures, de la dématérialisation et des facilités qu'offrent les nouvelles technologies de l'internet. Ainsi, la nouvelle carte judiciaire sur laquelle travaille la Chancellerie aboutirait à la suppression de 23 cours d'appel sur les 36 actuelles, dont celle de Limoges à laquelle sont rattachées les juridictions de premier degré de Limoges, Guéret, Tulle, Brive ;

« Considérant que le ministère a annoncé une concertation jusqu'au 14 janvier mais, qu'à ce jour, aucun projet concret d'organisation n'est proposé au débat, et que le sort de la Cour d'Appel de Limoges, maintenue, transférée ou dispersée entre Poitiers et Bordeaux est des plus incertains ;

« Considérant que cette réforme porte une nouvelle fois atteinte au service public, dans le cas présent à celui de la Justice ; que le décret DATI du 15 février 2008 avait modifié le siège et le ressort des Tribunaux d'Instance et de certains Tribunaux de Grande Instance, réforme qui a lourdement affecté le maillage des juridictions de proximité avec la suppression sur les trois Départements de l'ancienne Région Limousin des Tribunaux d'Instance d'Aubusson, Bourganeuf, Bellac, Rochechouart, Saint-Yrieix-la-Perche et Ussel ;

« Considérant que ce projet ne peut répondre aux attentes des citoyens et des justiciables du département de la Creuse alors que la Cour d'Appel de Limoges constitue une garantie de justice de proximité, de qualité avec des délais de traitements raisonnables contrairement aux juridictions des métropoles (Tribunaux et Cour d'Appel) engorgées ;

« Le Conseil départemental de la Creuse réuni en séance plénière le 15 décembre 2017,

« Demande à M. le Premier ministre le maintien de l'accès pour tous au service public de la Justice et le respect de sa continuité du premier au second degré de juridiction sur tout le territoire par le maintien de la Cour d'Appel de Limoges. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la cinquième commission.)

Réorganisation par La Poste du traitement du courrier

Motion présentée par Mme Pauline CAZIER,
au nom du Groupe de la Gauche

Mme CAZIER. – Cette motion se lit ainsi :

« Considérant l'annonce de la fin de l'activité de tri du courrier à Limoges en 2018 et, consécutivement, d'un transfert de cette activité à CLERMONT-FERRAND pour la Creuse et la Corrèze ;

« Considérant l'impact négatif sur la qualité du service que ne manquera pas d'avoir cette réorganisation, notamment sur l'engagement d'une distribution à j+1 et sur les horaires de ramassage qui seraient déplacés avant 12 heures dans la Creuse, alors même que La Poste se doit d'offrir une qualité de service renforcée à ses usagers sur l'ensemble du territoire, dans le respect des missions de service public dont elle a la charge ;

« Considérant que cette décision de la Poste ne manquera pas d'amplifier la baisse des volumes de l'activité courrier et que cela est aberrant en matière de développement durable, une lettre postée à LA SOUTERRAINE pour GUERET ou à GUERET pour SAINTE-FEYRE fera un circuit par camion de plus de 350 kilomètres pour revenir dans la Creuse ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2017,

« Rappelle que la totalité de l'activité de tri du centre postal de GUERET a été transférée à LIMOGES en mai 2004 et que simultanément, le centre de « télévidéocodage » dit de « tri numérique » installé à GUERET n'a pas connu le développement promis pour compenser la totalité des emplois supprimés ;

« Demande à M. le Premier ministre que, dans le cadre de la négociation, en cours de finalisation, du contrat d'entreprise 2018-2022 entre La Poste et l'Etat, il soit prévu le retour à GUERET de l'activité de tri du courrier et, donc, la réactivation du centre départemental de tri postal. »

(Cette motion est renvoyée devant la cinquième commission.)

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS ET DU COMPTE RENDU DES DEBATS DE LA SEANCE DU 24 MAI 2016

Mme LA PRESIDENTE. – Je soumets à votre approbation le procès-verbal des délibérations et le compte rendu des débats de la séance du 24 mai 2016.

Personne ne demande la parole ?...

Je les mets aux voix *(Adoptés à l'unanimité.)*

ALLOCUTION DE Mme LA PRESIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, mesdames et messieurs, que dire ce matin, sinon combien nous sommes profondément attristés par le drame qui s'est déroulé hier en fin de journée dans les Pyrénées-Orientales, à MILLAS. Ce violent accident de bus scolaire a causé le décès de quatre collégiens quand la vie de dix autres et celle de la conductrice sont en suspens et que d'autres blessés graves seront marqués à jamais, tout autant que leurs familles. Ce sont nos pensées émues qui vont les accompagner alors que le transport scolaire de millions d'élèves chaque jour en France demeure une responsabilité des collectivités locales qui s'emploient à l'assurer dans les meilleures conditions de sécurité possible. Malheureusement, la route et ses dangers demeurent.

Je vous invite à saluer leur mémoire. *(Les Conseillers départementaux se lèvent et observent une minute de silence.)*

Les collectivités locales et l'Etat ont encore de nombreux travaux à effectuer sur le réseau routier et sur le réseau ferré si nous voulons parfaire la sécurité des usagers. Cela est indéniable. La question des moyens financiers à allouer à ces travaux va cependant demeurer.

J'étais hier à Cahors, ville préfecture du Département du Lot, département à peine plus peuplé que la Creuse, le second des départements de France en nombre de personnes âgées, un département rural où il fait cependant bon vivre, à proximité d'une autoroute et sur la ligne POLT.

A propos de cette ligne POLT, justement, le 29 novembre dernier, une délégation dont je faisais partie était reçue par Philippe DURON, Président du Conseil d'orientation des infrastructures. Ce dernier prépare la future loi d'organisation des mobilités et doit proposer une planification des investissements sur dix ans. Il est inutile de vous dire que nous avons rappelé quels sont nos besoins, comme pourra en attester l'association Urgence Ligne POLT qui était également présente.

Hier, se déroulait donc à Cahors la deuxième Conférence nationale des territoires. Le Gouvernement est « provincial », a-t-il été dit ; le Premier ministre revenait vers les

territoires dont il aime à rappeler qu'il y a peu, il en était un des élus. Vous le savez, cette seconde conférence était centrée sur la question des moyens dont disposent et disposeront les collectivités dans le cadre du vote de la loi de finances.

J'étais aux côtés de Dominique BUSSEREAU, Président de l'Assemblée des départements de France, et de trois autres de mes collègues pour rappeler, à nouveau, que les politiques et les missions qui sont confiées aux Conseils départementaux garantissent la cohésion sociale et territoriale dans notre pays et que, pour les assurer, nous avons besoin de moins de normes, de moins de contraintes, de plus de souplesse et d'expérimentation et, bien évidemment, de moyens financiers ! Le Premier ministre nous a parlé de « grammaire », de cette nouvelle grammaire qu'il nous fallait écrire ensemble, collectivités et Etat. Mais de règles de grammaire, il en fut bien peu question lors de cette matinée de travail avec les collectivités, et il eût été plus heureux d'écrire de façon concertée de nouvelles règles d'arithmétique ! Le ministre des Comptes publics, M. DARMANIN, nous a longuement exposé, après les contributions du Sénat, le projet d'amendement à l'article 10-1 de la loi de finances.

Notons, chers collègues, qu'il nous faudra désormais, et clairement à l'occasion de chaque débat d'orientations budgétaires, présenter nos objectifs chiffrés en matière d'évolution des dépenses de fonctionnement ainsi qu'en matière de besoin de financement annuel. L'objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement des désormais 340 collectivités – à savoir toutes les Régions, les Départements et, en fait, toutes les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement en 2016 étaient supérieures à 60 M€ –, devra être en deçà d'un taux de 1,2 %, appliqué à la base de 2017. Des contrats conclus avec le représentant de l'Etat auront pour objet, nous a-t-on rappelé, de consolider nos capacités d'autofinancement et d'organiser notre contribution à la réduction des dépenses publiques.

Quelle douce musique que celle-ci !

Faut-il encore dire et redire qu'après la lourde contribution assénée aux collectivités, après un coup de rabot de 11,5 Md€ de 2014 à 2017 sur la dotation globale de fonctionnement – soit, pour la Creuse, une baisse de 6,5 M€ – alors que, durant la même période, le reste à charge sur les allocations individuelles de solidarité, les AIS, n'a cessé de croître, atteignant plus de 20,5 M€, l'accueil de mineurs non accompagnés représente une nouvelle charge très lourde et, malgré des efforts de gestion conséquents, ces contrats de trois ans n'ont de nom que celui d'un nouveau carcan imposé ?

Et si nous refusions ce contrat, après tout ? Eh bien, mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, notre taux « autorisé » d'évolution de dépenses serait alors ramené à 0,75 % ! Donc, quoi qu'il en soit, avec ou sans signature, en cas de dépassement de l'objectif d'évolution, nous verrions se mettre en place une reprise financière de dotation à hauteur de 75 % de l'écart-cible des recettes réelles de fonctionnement. Voilà ce qui nous est proposé dans ce fameux contrat !

Ce taux cible de 1,2 % pourrait, nous dit-on, être modulé dans la limite de plus ou moins 0,15 % en fonction d'un critère de démographie – je pense que nous pourrions entrer dans ce critère –, de 0,15 % également en fonction d'un critère de richesse – nous répondrions probablement aussi à celui-ci – et de 0,15 % en fonction d'un critère lié aux efforts passés – tout cela restant encore bien vague, peut-être pour ne pas nous inquiéter plus encore.

Mais au lendemain de cette Conférence nationale, je dois vous avouer que je ne suis ni d'un enthousiasme extravagant ni entièrement rassurée. La question du reste à charge des AIS demeure toujours sans réponse – sinon la proposition, dans le cadre de ce contrat, d'un écrêtement de la part de dépenses supérieure à la moyenne nationale au-delà de 2 % d'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Je souligne que, dans les discussions avec les Départements ou les autres collectivités concernées, il n'est plus fait état d'un quelconque « bonus sur l'investissement » en cas de respect de l'engagement contractuel.

Le Gouvernement veut également surveiller notre capacité de désendettement. Pour les Départements, cette capacité devra être en deçà d'un plafond national de dix années. Pour mémoire, celle-ci était de quinze ans en 2015, nous l'avons ramenée à neuf ans en 2016. Les efforts de gestion que nous avons accomplis depuis deux ans n'auront pas été vains, et il est heureux que nous ayons eu la sagesse d'anticiper un contexte que tout le monde connaissait : la situation de l'Etat, le déficit public, la dette, les critères européens... Mais comme il est amer de se dire qu'il va nous falloir redoubler d'efforts ! Nous échangerons longuement au cours de cette journée sur tout cela, je n'en doute pas, notamment au cours de notre débat d'orientations budgétaires.

Nous allons devoir intégrer ces données qui sont désormais quasiment posées. La loi n'est pas encore votée, mais elle repart devant l'Assemblée nationale où elle sera, à n'en pas douter, adoptée. Pour ma part, je n'en doute guère. Il va donc falloir revoir certains de nos engagements dans le cadre de l'élaboration du budget primitif de 2018.

Le Président de l'Assemblée des Départements de France a refusé de valider ce projet de contrat. Il a confirmé ce que nous avions voté à l'unanimité lors du Congrès des Départements de France en octobre à Marseille : tant que les négociations sur les restes à charge des allocations individuelles de solidarité et sur le financement de la prise en charge des mineurs non accompagnés ne seront pas ouvertes, les Départements ne contractualiseront pas. Mais, comme je le disais, le piège s'est refermé, les mailles du filet se sont resserrées et, à mon avis, nous n'aurons guère le loisir de ne pas contractualiser. Nous en reparlerons dans quelques semaines.

Ce Congrès des Départements de France se déroulait à la suite du Congrès national des sapeurs-pompiers, auquel j'assistais également. La tension est palpable dans tous les services départementaux d'incendie et de secours, SDIS, de France. Pour ne vous donner qu'un chiffre : en cinq ans, les investissements ont chuté de 30 % ! En Creuse, ce ne sera pas le cas, nous pouvons en être fiers. Notre SDIS a pu augmenter ses budgets d'investissement de 20 % en deux ans. Voyez, chers collègues, l'effort financier que nous consentons porte déjà ses fruits. J'aimerais qu'il en soit ainsi pour les communes qui sont, pour leur part, appelées à contribuer à hauteur d'1 € supplémentaire par habitant.

Entre ces deux congrès, s'est tenue l'audience à l'Elysée du 17 octobre. Nous étions un certain nombre, ici présents, à Paris ce jour-là. On peut s'interroger sur le « Plan pour la Creuse » – qui, en fait, n'a pas vraiment de nom. S'agit-il réellement d'un plan ou d'un modèle pour une hyper-ruralité ? La commande n'a pas été comprise par tous de la même façon et comporte un certain flou. Peu importe, elle a malgré tout suscité un fort engouement dans notre département. Les Creusois se sont montrés volontaires et enthousiastes, ils ont participé.

Nous présenterons tout à l'heure à la presse notre contribution, qui vous a été remise sur table. Je tiens à remercier tous ceux qui nous ont accompagnés dans la démarche, car elle

ne fut pas simple compte tenu du délai très court qui nous était imparti. Nous avons notamment été accompagnés par MACEO et le Bureau B2. Merci à ceux qui nous ont fait parvenir des contributions ! Merci à ceux qui, au sein de la collectivité, se sont impliqués et mobilisés ! Merci enfin aux Conseillers départementaux qui ont pu se rendre disponibles pour participer à nos ateliers un vendredi après-midi.

Nous remettrons ce document ce soir à M. le Préfet, les prémices d'un grand projet pour la ruralité de demain, fait à la fois de grammaire et d'arithmétique. Nos réflexions posent la question de la gouvernance du territoire et du pilotage des actions qui pourraient en découler. L'expérimentation ne se décrète pas, elle nécessite des espaces de test, de prototypage. Cela entre en cohérence avec notre fiche action déposée avec MACEO dans le programme d'investissement d'avenir « Territoires à grande ambition ». Nous souhaiterions porter un tel espace au sein de notre collectivité sous la forme d'un « LAB », laboratoire d'innovation, espace dédié à la modernisation de l'action publique – en tout cas, d'un espace clairement affiché d'innovation par les usages.

Les projets listés ont été classés en plusieurs rubriques thématiques. Nous posons cependant un prérequis à tout : structurer l'hyper-mobilité pour l'hyper-ruralité – à savoir le numérique, la téléphonie mobile *4G*, la poursuite de la modernisation des liaisons routières et ferroviaires. Car c'est cette hyper-mobilité qui portera les enjeux du développement économique de notre département ! Nous avons partagé cela aux quatre coins de la Creuse car, au fond, nous avons tous cette responsabilité partagée, cette obligation de réussite parce que, souvenons-nous, le déclencheur de ce processus a été le licenciement de 156 salariés à La Souterraine. J'espère, en ces instants, qu'au-delà de leurs situations personnelles qui sont accompagnées dans le cadre d'un PSE qui déroule ses premiers outils – et qui devra prendre en compte les difficultés inhérentes à la recherche de formation et d'emploi dans notre département ; Gérard GAUDIN suit pour nous ce dossier –, leur combat aura retenu le regard du Président de la République sur la Creuse, un regard qui ne soit pas nourri de promesses mais qui nous engagera dans le développement de notre territoire.

Notre séance plénière de ce jour nous permettra, outre le débat d'orientations budgétaires et la décision modificative n° 3 – dans laquelle vous avez sans doute noté que nous réglons cette année le mois de retard de RSA de décembre 2015 –, d'examiner un certain nombre de propositions attendues, qui résultent d'un long travail de concertation et d'échanges, allant parfois même au-delà du cadre réglementaire. Notre collectivité change et s'adapte aux besoins des usagers, des habitants, des communes et des intercommunalités. Les Vice-présidents vous expliciteront la nouvelle organisation qui touche les services concernés ainsi que les objectifs attendus.

Le rapport portant sur le développement durable ainsi que sur l'égalité entre les femmes et les hommes vous a été transmis pour examen. Mme DEFEMME vous présentera également nos actions en faveur du handicap, de l'emploi, les modalités du télétravail ainsi que le nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, le RIFSEEP.

Mme FAIVRE vous dira un mot sur l'état d'avancement du programme de déploiement du Jalon 1 DORSAL. Elle s'attachera plus particulièrement à traiter des aspects relatifs au financement, aux modalités de participation de l'Etat et nous expliquera ce à quoi nous allons devoir faire face.

M. DAULNY vous présentera brièvement le compte rendu du comité de pilotage du collège expérimentateur des tablettes numériques. Dans les mois qui viennent, nous pourrions mettre en place un appel à manifestation d'intérêt, AMI, à destination d'autres collèges. En effet, l'entrevue à laquelle j'ai participé avec le Secrétaire d'Etat chargé du Numérique, M. MAHJOUBI, nous a permis de rappeler l'impérieuse nécessité de l'inclusion numérique dans les territoires ruraux. Il ne s'agit pas de créer demain une nouvelle fracture sociale au travers du numérique.

Je pourrais vous relater longuement les actions fortes développées par le Département depuis septembre dernier, mais je conclurai, plus brièvement, en demandant simplement si le grand enjeu pour notre Département ne serait pas de faire résonner la Creuse, ses talents et ses atouts.

Monsieur le Sénateur, Conseiller départemental de BOURGANEUF, ce grand enjeu, nous l'avons mesuré ensemble lors de la cérémonie inaugurale de l'historial du Hartmannswillerkopf dans le Haut-Rhin, le 10 novembre dernier, lors de la présentation de *La Pietà for World War I* tissée à la Cité internationale d'AUBUSSON, cérémonie qui s'est déroulée en présence du Président de la République française et du Président de la République fédérale d'Allemagne.

Chers collègues, malgré le sort qui nous est fait une fois encore, soyez-en assurés, nous allons réaffirmer que notre Département continuera à être garant de l'équilibre des territoires et garant des solidarités. Quelles qu'en soient les contraintes, nous allons nous en donner les moyens, comme nous le faisons depuis deux ans et demi !

Je vous remercie de votre attention.

La parole est à M. LEGER, au nom du groupe de la Gauche.

M. LEGER. – Madame la Présidente, chers collègues, notre séance plénière se tient le jour même où prend fin la consultation des élus et de la population pour alimenter le Plan pour la Creuse souhaité par le Président de la République. Destinée à devenir un champ d'expérimentation de l'hyper-ruralité, la Creuse se doit donc de relever le défi, pour elle et pour tous les territoires ruraux en difficulté.

Nous savons ce dont nous avons besoin, et l'unanimité – assez rare pour être soulignée – s'est faite autour de quelques grands thèmes : numérique, téléphonie mobile, santé, desserte routière et ferroviaire, création d'emplois publics ou privés, incitation fiscale en faveur des entreprises et autre renforcement de filières d'enseignement, notamment au Lycée des métiers du bâtiment, LMB, mais je pourrais également évoquer le projet de mise en œuvre d'une filière STAPPS dans notre département.

Il a d'ailleurs été difficile d'échapper au catalogue à la Prévert, mais il fallait bien proposer des projets précis afin de ne pas s'en tenir aux grands principes. La plus grande difficulté aura peut-être été de faire preuve d'innovation, c'est-à-dire ni plus ni moins que réfléchir aux nouvelles réalités du XXIe siècle à partir de l'exemple creusois. Dans ce domaine, la Creuse « sait faire », autour de l'innovation sociale associée à l'innovation technologique, comme l'a démontré le déploiement de la domotique.

Il n'était sans doute pas utile d'inventer une deuxième fois le fil à couper le beurre, mais il convenait de se demander comment mieux valoriser nos atouts : comment faire de cette terre d'accueil, mais aussi d'exode, un Département capable de réamorcer la pompe démographique ; comment faire d'un environnement préservé un véritable atout économique *via* le tourisme et un engagement plus volontaire dans la transition écologique et énergétique ; comment dégager de la valeur ajoutée aux produits bruts de qualité que sont le bois ou la viande, par exemple ; comment concilier la poursuite du désenclavement, en particulier du sud du département et l'invention de nouvelles mobilités ; comment assurer les services de base – publics, médicaux et scolaires – dans le nouvel environnement numérique ; comment faire de la vie culturelle et associative un socle de développement en même temps qu'un marqueur fort de la Creuse ?

L'enjeu semble donc double : rattraper notre retard tout en ayant une longueur d'avance. Vaste défi !

Pour le relever, si nous avions, pour notre part, l'obligation de nous projeter, ce Plan pour la Creuse oblige à son tour l'Etat. Attention aux espoirs déçus ! Il y eut par le passé d'autres plans, mais serions-nous aujourd'hui capables de citer des exemples de réalisation concrète ? Nous sommes capables d'entendre qu'il faut très vite prioriser, mettre en cohérence et éviter le saupoudrage qui, trop souvent, veut faire plaisir à chacun et déçoit tout le monde. Mais, nous, Creusois, serons vigilants et exigeants. Se posera très rapidement la question des moyens, de ceux mobilisés par l'Etat – et attention à la tentation de ne mobiliser que les crédits sous-consommés de dispositifs déjà existants –, mais aussi des moyens des collectivités dont les capacités d'autofinancement se sont réduites comme peau de chagrin ces dernières années en raison des baisses de dotation.

Quoi qu'il en soit, la Creuse pourrait devenir le laboratoire d'un *new deal* entre l'Etat et les collectivités, fort de nouveaux liens financiers dont les fondements pourraient être un pacte de confiance – mais sans tutelle –, une péréquation plus forte, une discrimination positive pour zone rurale en difficulté à l'heure où il est beaucoup question de la fameuse « différenciation des territoires ».

Après le choc de GMS Industries et son cortège de licenciements, ce plan de redynamisation a fait naître l'espoir. Des élus de tous bords ont joué le jeu. La rencontre de l'Elysée a été constructive. Il faut maintenant entrer dans la phase de réalisation. Dans ce grand *brain storming* creusois, le Conseil départemental a voulu apporter sa contribution. En toute logique, notre collectivité a organisé une réflexion. Comme l'a souligné l'ancien ministre René SOUCHON, la semaine dernière à GUERET, entre grandes régions et petites communautés de communes, le Département de la Creuse offre sans doute la bonne échelle pour mettre en œuvre des plateformes numériques pour de nouveaux services dans le domaine des transports ou des circuits courts, notamment. Ces propos de M. SOUCHON étaient du pain béni pour les départementalistes convaincus que nous sommes, à l'heure où certains voudraient fusionner les trois Départements de l'ancien Limousin. Je veux bien croire qu'il est difficile pour Limoges d'être devenue une périphérie lointaine de Bordeaux, mais de là à vouloir la fin des trois Départements, il y a un pas que nous ne voulons pas sauter. J'imagine que, sur ce point, nous serons tous d'accord.

M. FOULON. – Cela, c'est sûr !

M. LEGER. – Osons donc, comme René SOUCHON nous y invite, être un moteur des transitions numériques et écologiques !

Répondre à ces exigences suppose de déterminer des priorités et un projet, et c'est là que le bât blesse. Aussi, madame la Présidente, à nouveau, nous vous demanderons quelle est votre ambition pour la Creuse.

A l'heure du débat d'orientations budgétaires, qui prépare l'affectation des moyens financiers, nous pouvons lire vos craintes et partager vos regrets quant aux dotations d'Etat et de la mauvaise prise en compte des restes à charge des trois allocations individuelles de solidarité. Nous en sommes d'accord ! Mais, pour le reste, qu'est-ce qui guide vos choix ? Quelles sont vos priorités ? A quels principes vos éventuelles priorités répondent-elles ? A mi-mandat bientôt, les Creusois ne voient pas ce qui fait la cohérence de votre politique départementale. Tout au plus peuvent-ils dire que nous arrivons au terme d'une pièce en trois actes que j'avais déjà évoquée. Premier acte, la dramatisation : « Au secours, les caisses sont vides ! Mes prédécesseurs, les malheureux, ont vidé les caisses ! » Acte deux : le contribuable remplit les caisses. Nous voici sans doute rendus à l'acte trois : le calme après la tempête, et vous allez nous dire ce que vous voulez faire désormais du département.

Madame la Présidente, vous nous le direz, à nous, élus, si vous le souhaitez, mais vous le direz aussi à nos agents. Une plénière sur deux, voire deux sur trois, est désormais émaillée de manifestations et de grèves de nos services. Il existe pourtant des organes de concertation : CTP, CHSCT et autres. Alors, si vous me permettez l'expression : où cela coince-t-il ? Qu'est-ce qui ne fonctionne pas dans notre collectivité ? Qui prend les décisions en matière de ressources humaines ? Où les manques d'effectifs sont-ils les plus criants ? Sur quels principes sont établies les réorganisations de service qui sont proposées aujourd'hui ? Nous ne pouvons que constater qu'un problème se pose dans notre collectivité, qui pousse nos agents à exprimer leur désarroi. Recevrez-vous, par exemple, à dix heures, les agents qui sont en grève et manifesteront devant le Conseil départemental ?

Enfin, puisque notre séance se terminera par un débat d'orientations budgétaires, nous nous réjouirons de l'augmentation prévue de la DGF, même si elle est bien faible. Nous dénoncerons un Pacte de confiance qui établirait une sorte de tutelle de l'Etat sur les collectivités et, au final, un embryon de recentralisation alors que l'autonomie financière des collectivités est déjà bien entamée. Nous espérerons une pause fiscale et nous vous demanderons, à nouveau, d'établir des priorités.

Cela dit, au vu des exigences de l'Etat sur les taux de reconduction de notre budget, nous pouvons nous demander si les chiffres du DOB que vous nous proposez ne sont pas déjà caducs avant même d'avoir été examinés.

Mme LA PRESIDENTE. – Je n'ai pas envie de passer la matinée à polémiquer sur les perspectives que vous mettez en avant ou sur certains mots forts que vous employez. Je n'ai jamais dit que les caisses étaient vides ; c'est vous qui l'affirmez. Nous ne pouvons que nous entendre à constater que nous n'avions pas, fin décembre 2015, les moyens de financer les engagements qui étaient les nôtres, en particulier celui de payer le douzième mois de RSA. Personne ne peut, je pense, le contester.

Vous avez examiné les comptes administratifs, ils ont été validés par les comptes de gestion. Je ne tiens pas à entrer dans cette polémique ce matin. Je ne vous accuse pas de quoi que ce soit. La page est tournée depuis longtemps. Je regarde vers l'avenir et je sais que cet avenir peut être plus serein. Malgré la description de la situation que j'ai faite en introduction, sachez aussi que nous sommes combatifs et que nous avons anticipé la situation depuis longtemps. Donc, oui, je crois en un avenir possible dans ce département ! Je sais que le Conseil départemental soutiendra et mettra en œuvre les projets qui sont les siens, et que vous connaissez pour les voir naître au fil des jours dans le département. Vous savez parfaitement ceux auxquels je fais référence.

Le Conseil départemental aura les moyens de continuer à accompagner les collectivités, les communes et les intercommunalités. Si cela reste flou pour vous, sachez que je ne retiendrai pas les propos politiques convenus tenus dans cette Assemblée lorsque le temps sera venu de travailler ensemble, car nous allons tous avoir besoin les uns des autres !

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, mesdames et messieurs les membres de l'Assemblée, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de saluer le travail de la Direction des Finances et du Budget et, plus généralement, les services qui ont préparé cette plénière et notre DOB 2018 dans un contexte d'incertitude et de flou, voulu ou pas par le Gouvernement, quant aux relations qu'il souhaite entretenir avec les collectivités. Madame la Présidente, nous vous remercions des éléments que vous nous avez apportés à la suite de votre déplacement à Cahors hier et avant-hier, à l'occasion de cette deuxième Conférence nationale des territoires.

A l'examen des dossiers constitutifs de notre séance de ce jour, permettez-moi de revenir avant tout sur la décision modificative n° 3 et sur les orientations budgétaires pour 2018.

En premier lieu, il ne vous aura pas échappé, chers collègues, que la DM3 qui vous est proposée, et que Gérard GAUDIN ne manquera pas de présenter avec la précision que nous lui connaissons, connaît de légers ajustements budgétaires par rapport au BP 2017, grâce notamment à des redéploiements de crédits. Elle met surtout en avant deux dossiers qui méritent une attention particulière aujourd'hui.

Tout d'abord, il est à noter les 250 000 € correspondant à la montée en charge pour le Département des mineurs non accompagnés. J'ai souvenir que, durant l'été dernier, à l'occasion d'un déplacement qu'il effectuait en province à Amiens, lors duquel se déroulait une table ronde avec l'ADF, en réponse à une question sur les MNA, le Président de la République avait affirmé que les MNA étaient une compétence régalienne et que les Départements n'avaient pas à s'immiscer dans la gestion des MNA, ni surtout à les financer. Selon lui, cette question n'était pas un sujet. Quelque six mois plus tard, je m'aperçois que le problème n'est toujours pas réglé et que nous assistons à une montée en puissance de ces MNA dans les Départements, sans savoir jusqu'où cela va nous mener. C'est très inquiétant pour nos finances, et cela montre déjà un peu la prévarication de notre Président de la République.

Ensuite, nous relevons les 1 205 258 € payés par la CAF et la MSA, ce fameux mois de RSA qu'évoquait Mme la Présidente et que, pour ma part, j'appelle « le mois LOZACH », mois qui n'avait effectivement pas pu être réglé en 2015.

S'agissant des orientations budgétaires, je formulerai une première remarque : tout ne va pas si mal dans le meilleur des mondes ! Toutefois, la prudence reste de mise. Vous l'avez plus ou moins dit dans la première partie de votre propos, monsieur LEGER, même si dans la seconde, vous avez repris vos accents de protestation. Le Gouvernement MACRON est resté sur l'objectif d'une économie de la dépense publique de 13 Md€. A l'article 10 du projet de loi de programmation des finances pour les années 2018 à 2022, il est précisé que chaque collectivité ou groupement devra présenter des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et que celles-ci doivent être limitées à 1,2 % par an entre 2018 et 2022, évolution exprimée bien évidemment en pourcentage, en valeur et à périmètre constant.

En un mot, mes chers collègues, cela signifie que l'inflation est intégrée. Quand on voit les projections d'inflation à horizon 2021, qui s'établissent *grosso modo* autour de 1 % pour finir à 1,70 % en 2021, il est clair qu'après 2018, nous devrons réaliser des économies et que les dotations de l'Etat baisseront pour les fameuses 319 ou 340 collectivités qui sont aujourd'hui dans l'œil du cyclone gouvernemental.

En conclusion, je partage votre propos, monsieur LEGER : nous assistons aujourd'hui à une mise sous tutelle des collectivités, à une recentralisation ou renationalisation, chacun l'exprime comme il veut. Il est désormais clair que le Gouvernement MACRON met la main sur les collectivités pour les faire « marcher au pas », même si ces termes sont un peu forts. Je ne pense pas qu'il faille s'en contenter. La signature de ce contrat suscitera, à mon avis, bien des débats au sein de l'ADF : doit-on ou pas le signer, avec les conséquences que vous avez évoquées, madame la Présidente, et qui ont été données hier ?

Reconnaissons cependant que le Gouvernement MACRON a fait quelque chose de bien : il a mis fin à la spirale infernale de baisse de la DGF programmée par le précédent gouvernement, que vous souteniez, messieurs les Sénateurs, et que vous avez votée quasiment sans discussion ! Alors, et c'est le cri que je pousse dans cette Assemblée aujourd'hui, comme tous les Départements ruraux et comme le précisait Patrice MORANÇAIS dans son vœu, le Département de la Creuse attend une solution pérenne et satisfaisante pour le financement des dépenses sociales qu'il assume pour le compte de l'Etat, notamment le transfert d'une recette dynamique, tels la CSG ou le CRDS, afin de garantir aux Départements une complète autonomie financière et fiscale !

Dans la seconde partie de votre propos, vous avez, monsieur LEGER, renoué avec vos bonnes vieilles habitudes. Cela me permet de revenir sur votre dernière tribune et sur des éléments de langage que vous avez posés par écrit, qui appellent de ma part quelques réflexions, en particulier sur trois points.

Premièrement, vous déplorez la fin du Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes en 2015, à raison d'1 M€ à l'époque. Si nous avons supprimé ce FDAEC, ce n'était pas de gaîté de cœur, mais parce qu'il fallait bien procéder à des arbitrages. La réflexion qui a guidé cette suppression était que nous n'étions déjà quasiment plus en capacité d'entretenir le réseau de nos routes départementales alors qu'il aurait fallu continuer à financer les réseaux communaux. Il nous a semblé nécessaire de commencer par cela.

Deuxièmement, vous évoquez une baisse des subventions aux associations. Après l'avoir déjà dit à maintes reprises, vous le rappelez à nouveau. Je ne pensais pas que vous alliez y revenir, mais vous le faites ! Je rappelle simplement, monsieur LEGER, que la situation au sein des collectivités n'est pas toujours facile. Je ne tiens pas à m'immiscer dans la gestion de

la collectivité de Creuse Grand Sud dont vous avez pris la présidence voilà quelque temps, mais…

M. LEGER. – Je vous remercie de saluer le travail que j'accomplis, car il n'est pas facile !

M. FOULON. – … mais, depuis que vous en êtes président, m'avez-vous entendu, monsieur LEGER, vous « allumer » sur les bancs de cette Assemblée à ce sujet ? Jamais !

M. LEGER. – La preuve, vous n'y faites même pas allusion !

M. FOULON. – Simplement pour dire qu'il faut rester raisonnable et qu'il n'est pas toujours facile de « boucher les trous », comme vous le savez pertinemment. Ainsi, vous devez une belle somme à la Cité de la Tapisserie, et je suppose que vous faites le maximum pour essayer de combler ces trous.

M. LEGER. – Il y en a eu de plus gros !

M. LOZACH. – Ne répondez pas, il ne cherche qu'à nous contrarier !

M. FOULON. – Ah, il est vrai que M. LOZACH, en plus, est impliqué ! *(Protestations.)*

Telle est bien la difficulté : au pied du mur, nous connaissons tous les remèdes pour les collectivités en grande difficulté. Encore faut-il avoir la volonté politique de les appliquer ! La difficulté que vous connaissez aujourd'hui est à l'image de celle que nous avons pu rencontrer à notre arrivée aux responsabilités dans cette Assemblée.

Enfin, je terminerai mon propos en vous demandant de nous expliquer ce qu'est cette « mise en place d'ateliers territoriaux ». Vous développerez sans doute ce qui se cache derrière ces termes quelque peu abscons. Tout ce que je peux dire, monsieur LEGER, c'est que j'ai le souvenir d'une expression très forte de votre part lorsque, malheureusement, nous avons dû nous rendre à l'évidence de devoir augmenter les impôts. Vous aviez dit : « Mesdames et messieurs les membres de la majorité, vous faites les poches des Creusois ! » Croyez que cela n'a pas été de gaîté de cœur ! Je rappellerai simplement que la capacité d'autofinancement net en 2016 était de 165 000 € et que l'impact de l'augmentation des impôts s'élevait à 4 M€. Je pense donc que vous êtes, effectivement, allergique aux excédents et passif face aux déficits.

M. LEGER. – Continuez à me lire, cela me fait plaisir !

M. FOULON. – Il m'a semblé normal de vous répondre. Je ne peux vous laisser continuer de la sorte. Il faut bien que quelqu'un vous dise certaines vérités. Sinon, vous allez continuer à vous répandre.

Aujourd'hui, monsieur LEGER, dans la seconde partie de votre intervention, vous estimez que le Département et la majorité n'ont pas de vision.

M. LEGER. – Vous me semblez très attaché à mes propos !

M. FOULON. – Bien sûr, je suis attaché à vos propos ; je les interprète et les commente, comme vous le voyez.

M. LEGER. – J'y vois un signe d'attachement.

M. FOULON. – Vous estimez donc que nous n'avons pas de visibilité, pas de regard sur l'avenir. Cela fait déjà presque trois ans que vous tenez ce discours. Mais avant de commencer à se projeter sur l'avenir et avoir une vision, encore faut-il avoir des finances assainies et correctes. Je ne vais pas revenir pas sur ce que je viens de dire.

Mme la Présidente a évoqué la capacité de désendettement de la collectivité : de quinze ans en 2015, elle approche aujourd'hui des neuf ans. Je ne vous demande pas, monsieur LEGER, de nous féliciter. Je comprends très bien que cela puisse être compliqué pour vous. Mais, de grâce, cessez de vous comporter en donneur de leçons ! C'est fatigant pour nous et cela finit par être rébarbatif.

Vous parliez d'un manque de vision. Sur le Plan pour la Creuse demandé par M. MACRON, tout a été dit autour de cette table, ou presque. J'ajouterai pour ma part qu'il faut attendre le résultat final. Aujourd'hui, les Creusois se sont emparés de ce dossier au travers de diverses associations. Sans entrer dans le détail, s'agissant de la contribution du Département – et Mme la Présidente fera d'ailleurs une conférence de presse en fin de matinée pour évoquer les grandes lignes de ce plan –, je rappelle que le numérique dont nous parlons depuis 2015 est là ! Je note qu'il a été repris par tous. Tout le monde aujourd'hui, dans les différentes collectivités creusoises…

M. JEANSANNETAS. – Cela n'a pas commencé en 2015.

M. FOULON. – Je le sais très bien, mais c'est un sujet qui est repris par tout le monde aujourd'hui. *(Exclamations dans les rangs de l'opposition départementale.)*

M. JEANSANNETAS. – Ne soyez pas dans la caricature !

Mme LA PRESIDENTE. – S'il vous plaît, laissons les élus s'exprimer les uns après les autres ! Vous pourrez répondre par la suite.

M. FOULON. – Je ne suis pas dans la caricature. J'ai simplement dit qu'aujourd'hui, tout le monde s'accapare le numérique. Ne déformez pas mes propos. J'entends par là qu'aujourd'hui, le numérique devient aux yeux de tous un sujet prégnant, important. Il faut bien le reconnaître. Je laisserai Mme la Présidente y revenir et développer le sujet à l'occasion de la conférence de presse. Je n'entre pas plus dans le détail de ce plan MACRON, mais je tiens néanmoins à relever que nous ne bougeons pas d'un *iota* sur nos objectifs : le numérique et les routes. Cela pourra nous être reproché, mais admettez, monsieur LEGER, que, sur ces sujets, nous sommes dans la lisibilité et la vision.

Je soulignerai en conclusion que le compte administratif 2017 dont nous commençons à avoir une approche, et qui paraîtra dans quelque temps, sera de bonne facture, marqué par quatre éléments de langage importants : une maîtrise des dépenses de fonctionnement ; une capacité de désendettement ramenée à un niveau soutenable – aux alentours de neuf ans, sachant que les préconisations visent plutôt les huit ans, voire moins ; une capacité d'autofinancement qui permet, à terme, de limiter le recours à l'emprunt ; et un investissement qui doit être soutenu, notamment s'agissant du fameux numérique.

La capacité d'autofinancement nette était de 165 000 € en 2016. Elle était, je l'ai dit, de - 3,8 M€ en 2015. Ces chiffres qui peuvent vous fâcher sont la réalité des choses. Je dirai donc pour conclure que, si 2015 a été une année de grande difficulté et d'anéantissement des finances départementales, l'année 2016 a été l'année de restauration des finances départementales. *(Protestations dans les rangs de l'opposition départementale.)* Eh oui, monsieur LOZACH, les deux chiffres que je viens de citer ne vous permettent pas de le contester ! L'année 2017 sera celle de la consolidation des finances départementales. Cela reste néanmoins fragile, je ne le conteste pas, d'autant que l'horizon risque de s'obscurcir au-delà de 2018.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, vous avez débuté votre propos en évoquant la ligne POLT. Je voudrais m'attarder quelques instants sur le sujet car, avant même l'application de ce plan particulier pour la Creuse, des décisions très importantes de programmation budgétaire concernant les infrastructures pour les dix prochaines années vont être prises au niveau national. Elles seront prises aux alentours des mois de février ou mars, après les Assises de la mobilité qui se sont achevées mercredi dernier et une fois rendu, au mois de janvier prochain, le rapport du Conseil d'orientation des infrastructures. Dans ces programmations concernant les grandes infrastructures, le ferroviaire est bien évidemment concerné et, à l'intérieur du ferroviaire, les trains d'équilibre du territoire.

C'est la raison pour laquelle j'ai rencontré, mercredi dernier, le Préfet PHILIZOT, chargé de mission par Mme la Ministre des Transports pour évoquer l'avenir des trains d'équilibre du territoire. Comme vous le savez, le premier défi à relever est celui de l'achat du matériel. C'est très important, puisque cela engage l'avenir pour les quarante ans à venir. L'âge moyen des trains Corail est actuellement de 50 ans et vous connaissez les limites atteintes par la religion du tout-GV des années 1980-1990.

Il s'agit donc d'une programmation très importante, dont les décisions vont impacter le choix du matériel. Le marché a été lancé et, plus les échéances approchent, plus un bras-de-

fer pour obtenir au plus tôt le renouvellement de ce matériel se dessine entre deux lignes : d'une part, la ligne PARIS-CLERMONT-FERRAND que la Région Auvergne souhaite assez légitimement mettre au plus tôt à trois heures de PARIS – je parle de l'actuelle ligne entre PARIS et CLERMONT-FERRAND et non de la future ligne POCL, PARIS-ORLEANS-CLERMONT-LYON, qui est un projet à 2040, sinon plus ; et d'autre part, la ligne POLT.

Dans ce bras de fer, il est essentiel que nous manifestions dès le début de l'année 2018 notre soutien et notre intérêt pour l'achat de matériel neuf sur la ligne POLT. L'élément favorable est qu'après l'accident de BRETIGNY-SUR-ORGE, l'Etat a décidé d'engager 1 Md€ sur le tronçon entre PARIS et BRETIGNY, ce qui aura inévitablement des répercussions positives sur le parcours entre PARIS et LIMOGES. C'est d'autant plus positif que le calendrier annoncé correspond exactement aux travaux qui sont en cours pour une réalisation d'ici 2025.

Je voulais donc appeler votre attention sur cette question car, à n'en pas douter, les choix qui seront opérés en février ou mars seront lourds de conséquences. Ils auront un impact direct sur le choix du matériel roulant pour la ligne POLT, dont la décision interviendra probablement au mois de septembre prochain, puisque trois mois de retard ont déjà été pris.

Deuxièmement, l'association Urgence Ligne POLT poursuit son action sur le registre « Comment mettre Limoges à 2 h 30 de Paris en utilisant la ligne POLT ». L'étude a déjà été commandée.

Troisièmement, je ne vais ni analyser ni commenter le Plan pour la Creuse, d'autant que nous n'en prenons connaissance que ce matin. Je tiens cependant à dire que le Conseil départemental n'a pas attendu 2017 pour expérimenter. Le PRUIR, cette convention entre l'Etat et la Région, était déjà une forme d'expérimentation qui ne se pratiquait pas ailleurs. Concernant les emplois jeunes, les emplois associatifs étaient également une expérimentation : 140 emplois ont été ainsi créés. Quant à la Garantie Jeunes, c'est également le Département de la Creuse qui l'avait expérimentée… *(Une manifestation investit la salle sur la musique de Star Wars.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Veuillez poursuivre, je vous en prie.

M. LOZACH. – Il n'est pas désagréable d'avoir un fond sonore, mais je préfère m'en tenir là.

Mme LA PRESIDENTE. – *(S'adressant aux manifestants)* Mesdames et messieurs, je vous rappelle que les séances du Conseil départemental sont publiques, mais que le silence est de rigueur.

Monsieur LOZACH, je vous laisse poursuivre. Mme BUNLON prendra ensuite la parole pour vous livrer des éléments d'intérêt susceptibles de vous apporter quelques éclaircissements.

M. LOZACH. – Ne croyez-vous pas qu'il serait plus approprié de faire une petite suspension de séance que de continuer à travailler dans ces conditions ? Nous ne vous entendons plus.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Ils vont bien être obligés de se taire. Il existe un règlement intérieur dans cette enceinte !

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LOZACH, à propos de la ligne POLT, hier, à Cahors, j'ai déjeuné avec Mme la Ministre Elisabeth BORNE et le Président Alain ROUSSET. Nous avons pu évoquer les sujets dont vous parliez, en particulier la nécessaire modernisation des trains circulant sur cette ligne. Qui dit modernisation dit confort, mais dit également accès à internet. C'est ce qui ressort des consultations qui ont été faites, c'est également ce qui est précisé dans le document que nous avons élaboré. Cet accès à internet est une urgence, une nécessité absolue, avant même la réduction du temps de parcours.

Mme la Ministre rappelait également l'impérieuse nécessité de la sécurité sur certains tronçons de cette ligne.

Elle a également évoqué un plan que le Gouvernement souhaite proposer visant à achever certaines routes nationales qui, partiellement, ne le sont pas encore. C'est le travail qui reste à réaliser entre LIMOGES et POITIERS, mais aussi sur la RN 145 au-delà du territoire de la Creuse, dans le secteur de MOULINS, de PARAY-LE-MONIAL, etc. Ce sont là des sujets cruciaux. Je l'ai rappelé, comme nous l'avions fait voilà quelques semaines lors de notre rencontre avec Philippe DURON.

Monsieur LOZACH, vous souhaitiez poursuivre sur un autre sujet ?

M. LOZACH. – Effectivement, je n'ai pas terminé.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez la parole.

M. LOZACH. – J'étais en train de donner des illustrations du fait que le Conseil départemental avait expérimenté toutes ces dernières années. Je citais comme dernière illustration la Garantie jeunes. Le Conseil général de la Creuse avait fait partie des départements expérimentaux pour la mise en place de cette Garantie jeunes, c'est-à-dire le RSA pour les moins de 25 ans.

Pour répondre à M. FOULON, mais en m'appuyant sur des éléments objectifs – car, monsieur FOULON, vous vous laissez parfois aveugler par votre volonté partisane –, je vous invite à regarder les courbes établies par les économistes concernant l'évolution budgétaire des Conseils généraux au cours des vingt dernières années. Vous constaterez que, durant cette période, les Conseils généraux, en particulier ceux des départements ruraux, ont connu deux séquences difficiles : l'une durant la période 2002-2004, correspondant à la mise en place de l'APA et impliquant un reste à charge très élevé pour des Départements comme le nôtre – la Creuse et le Gers arrivaient alors en tête ; l'autre durant la période 2012-2014, période extrêmement délicate, car c'est alors que s'est manifesté ce que l'on appelle « l'effet ciseaux ». Même si l'on en parlait depuis vingt ans, cet effet ciseaux a surtout été prégnant durant cette période, et nous avons alors connu une augmentation significative des dépenses sociales – par

exemple, du RSA – associée à une baisse des recettes – par exemple, des DMTO. Or c'est la gauche qui a eu à gérer des deux périodes dans ce Département.

Permettez-moi aussi de revenir sur la Conférence nationale des territoires, parce que c'est le cadre qui va s'imposer à nous ces prochaines années… à moins que vous ne souhaitiez recevoir les organisations syndicales, madame la Présidente ?

Mme LA PRESIDENTE. – Non, je vous laisse poursuivre.

M. LOZACH. – Très bien.

Les précisions et les clarifications apportées hier sont des éléments dont nous allons être très largement dépendants et qui rendent, inévitablement, notre débat d'orientations budgétaires quelque peu artificiel.

Mme LA PRESIDENTE. – Je n'ai eu ces éléments qu'hier, et la loi ne sera votée que dans les prochains jours.

M. LOZACH. – Cette Conférence nationale des territoires présente à la fois du positif et du négatif, sur lesquels il nous faudra être extrêmement vigilants.

Pour ce qui est des aspects positifs, tout d'abord, il n'y aura pas de nouveau *Big Bang* territorial, pas de nouvelle réforme institutionnelle, ce qui est très bien.

Ensuite, le droit à l'expérimentation sera modernisé. Il faudra d'ailleurs utiliser cette possibilité dans le cadre du Plan pour la Creuse car, pour les « projets d'intérêt général » – c'est la nouvelle expression –, le Préfet aura désormais la possibilité de déroger au droit commun.

Le troisième aspect tout à fait positif est le rythme, la régularité de cette Conférence, qui oblige à un certain nombre de résultats. S'ajoute donc une obligation de résultat.

Enfin, nous avons eu la confirmation de la création de l'Agence de cohésion des territoires. A cet égard, il faudra aussi rester extrêmement vigilants et prévoir des antennes départementales.

Mais je reviens maintenant sur la dette publique parce qu'en la matière également, des décisions ont été prises – des décisions assez inattendues, si je puis dire. En effet, le nombre de collectivités a évolué ; avec un seuil de dépenses de fonctionnement fixé à 60 M€, on ne parle plus de 319 mais de 340 collectivités. Il y a quelques jours, on parlait encore d'une fourchette pouvant atteindre 600 entités ; aujourd'hui, il est question de 340 collectivités. Le gros point d'inquiétude est que tous les Conseils départementaux et régionaux sont pris sans discernement alors que la situation budgétaire varie extrêmement d'un Département ou d'une Région à l'autre.

Nous reviendrons par la suite sur l'aspect budgétaire sur lequel nous avons quelques éléments à apporter, mais je pense, madame la Présidente, que le moment est au dialogue social au sein de notre collectivité.

Mme LA PRESIDENTE. – Rassurez-vous, le dialogue social existe ! *(Protestations.)* Des règles existent, je les apprends pas à pas, et je souhaiterais que Mme Marie-Christine BUNLON, Vice-présidente, nous apporte quelques éclairages sur ce qui se passe ce matin.

Mesdames et messieurs les élus, je vous remercie d'en prendre connaissance… si vous le souhaitez, bien évidemment !

M. LEGER. – Madame la Présidente…

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées. – Monsieur LEGER, si vous le permettez, je voudrais apporter quelques éclaircissements, car il faut comprendre qu'il existe des lois dans notre pays.

Récemment, en 2014, la représentativité des organisations syndicales a été soumise au vote des personnels. Afin que chacun comprenne bien la situation, je précise qu'aujourd'hui, l'organisation syndicale représentée, la FSU, n'est pas une organisation représentative, ni au niveau national ni au sein de notre collectivité. Vous comprendrez que nous avons fait preuve de bienveillance en leur accordant d'organiser aujourd'hui cette manifestation et cette grève. Mais cela sort du cadre de la loi *(Huées.)* J'en suis désolée, mesdames et messieurs, mais nous sortons du cadre de la loi puisque vous ne siégez pas au Conseil supérieur de la fonction publique. Je n'y peux rien ; c'est vous qui avez voté la loi de représentativité.

Je vous signale donc que si nous appliquions normalement la règle et si le DGS ne nous écoutait pas, vous auriez des avertissements, des mises à pied. *(Protestations des manifestants.)* Je le précise pour vous expliquer que nous faisons preuve de bienveillance à votre égard et que, si vous le souhaitez, nous allons recevoir une délégation.

Mme LA PRESIDENTE. – Je précise à mon tour que, la semaine dernière, un représentant FSU de la collectivité est venu déposer un préavis de grève. Etant présente, je l'ai appris et je suis donc descendue l'accueillir moi-même. Nous avons longuement échangé, de façon tout à fait cordiale et respectueuse, hors cadre de négociation, pendant un temps certain durant lequel j'ai pu prendre connaissance de points évoqués dans des communications faites aux agents. Nous avons donc eu un échange sur ces points.

Un préavis de grève a été déposé. Nous avons engagé une concertation. Hors du processus que Mme BUNLON vient de vous décrire, une rencontre s'est déroulée en présence de Mme BUNLON et M. MORANÇAIS afin d'apporter des éléments de réponse à des phrases que vous aviez clairement écrites. Vous n'êtes pas en accord avec ces réponses, c'est votre droit légitime. Nous pensons cependant qu'il s'agit de réponses cohérentes.

De plus, informés des difficultés rencontrées en termes de recrutement, M. MORANÇAIS ainsi que Mmes BUNLON et DEFEMME se sont rendus spécialement hier à

l'UTAS de BOUSSAC. Vous ne pouvez nous demander appliquer des règles le lundi, et d'y déroger le mardi. Mais, parce que nous sommes aussi soucieux des usagers du Département, nous comprenons globalement les tensions et les interrogations qui sont les vôtres.

Quant à la nouvelle organisation des unités territoriales d'action sociale, s'il est exact qu'elle constitue un changement, comme nous le disons depuis plusieurs mois, elle répond également à un certain nombre d'objectifs, parce que nous plaçons l'usager au cœur du service. *(Exclamations des manifestants.)*

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Il ne s'agit pas d'un débat !

Mme LA PRESIDENTE. – Pour vous en donner un exemple précis, un habitant d'AUZANCES peut accéder au service de l'UTAS d'AUZANCES dans les temps d'ouverture de cet UTAS, même s'il n'est pas présent sur le territoire à ce moment-là. C'est un point d'amélioration auquel nous avons réfléchi.

Autre aspect de la nouvelle organisation, travaillé depuis février 2017, depuis plus de six mois, les services et les agents ont été consultés et les poids de charge mesurés. *(Protestations.)* Pour cela, il convient de poser des critères d'efficience. Pour pouvoir parler de l'efficience de service public, il faut disposer d'indicateurs et ne pas se borner à des impressions suggestives. On m'a garanti que cela a été mis en place. Les documents vous ont été présentés ainsi qu'aux élus. J'en suis désolée, mais c'est sur des indicateurs pondérables, mesurables, que nous comptons nous appuyer pour décliner la nouvelle organisation.

Dans le nouvel organigramme, nous créons 16 postes en internalisant 6 postes de CLIC, centres locaux d'information et de coordination. *(Huées.)* Vous le savez parfaitement. Or, au lendemain de la présentation, j'entends dire à l'UTAS d'AUZANCES que nous supprimons 10 postes ! Je ne peux accepter de tels discours qui polluent l'esprit de cohésion des agents au sein de la collectivité. Ceux qui portent un tel message en assumeront la responsabilité ! Citez-moi un Département de France dans lequel sont aujourd'hui créés des postes dans le domaine social. Dans la Creuse, en 2018, ces créations représentent 250 000 € de dépenses supplémentaires pour le budget en ressources humaines.

Si vous ne voulez pas l'entendre, soit. Il ne peut pas y avoir de dialogue, en effet, si vous partez de préalables et de postulats que vous ne pouvez confirmer. Je suis au regret de vous le dire ! Dans le cadre de ce que vient de nous exposer Mme BUNLON, nous vous proposons une nouvelle rencontre, après celle durant laquelle nous vous avions apporté des réponses claires. Mmes BUNLON et DEFEMME ainsi que M. MORANÇAIS se tiennent à votre disposition pour accueillir dans les minutes qui suivent une délégation vous représentant. Mais ils ne pourront vous apporter d'autres éléments que ceux qui vous ont déjà été donnés, et qui sont vérifiables.

Mesdames et messieurs les élus, je vous propose donc une suspension de séance.

(Suspendue à dix heures quarante-cinq,
la séance est reprise à onze heures vingt-cinq.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Mme BUNLON souhaite vous faire part de quelques éléments de communication.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées. – Nous avons rencontré tous les personnels, puisque tout le monde s'est retrouvé en salle de réunion. Mme DEFEMME, M. MORANÇAIS, Mme FOURNIER, M. THIRARD et moi-même avons longuement discuté avec eux. A mon avis, se pose tout d'abord un problème de compréhension de cette réorganisation qui, en fait, ne visait pas des suppressions de postes, mais à améliorer le travail des personnels. Je me suis rendue à l'UTAS avec mes collègues. J'ai rencontré à plusieurs reprises les représentants du personnel et les personnels eux-mêmes. Par cette réorganisation, nous souhaitions améliorer leur travail, changer les dispositifs en leur apportant du matériel technique et informatique, des logiciels. Mais je conçois parfaitement qu'il soit difficile de remettre l'existant en question.

En conséquence, après cette discussion, nous nous retrouverons lors d'une grande réunion rassemblant quatre représentants de chaque UTAS, qui connaissent au mieux tous les métiers et les charges de travail, afin d'essayer de mettre en place cette nouvelle organisation. Si j'ai bien compris, ces personnels ne sont pas opposés à la réorganisation, mais ne comprennent pas la façon dont sont évaluées les charges de travail. Nous avons, par exemple, rencontré des secrétaires dont les charges de travail sont effectivement importantes, mais, comme je le leur ai expliqué, les charges de travail qu'elles assument ne sont pas entièrement de notre ressort. Ainsi, l'UTAS reçoit non seulement des personnes venant de tout le territoire, mais aussi bien des personnes âgées pour remplir la feuille d'impôt ou d'autres encore pour demander des aides diverses et variées. Cela peut, par exemple, être des demandes d'aide pour le permis de conduire ou tout autre service qui ne sont vraiment pas de leur ressort.

Nous nous retrouvons donc aujourd'hui confrontés à une situation assez complexe puisque nous souhaitions réorganiser tout cela avec l'appui de l'équipe. Nous vous expliquerons par la suite, lors de l'examen des rapports, ce que nous souhaitons mettre en place. Nous allons donc organiser une rencontre avec quatre représentants de chaque UTAS pour faire un point et essayer d'améliorer la situation.

Mme LA PRESIDENTE. – Je souhaiterais, puisque nous sommes accusés de ne pas respecter les règles du dialogue social, mesdames et messieurs qui participez aux CT et CHSCT, que vous rappeliez ce qui se passe. Je ne voudrais pas laisser entendre à tous élus de ce Conseil départemental qu'il n'y aurait de dialogue social, que celui-ci serait rompu. Il existe des règles. Ces règles sont-elles respectées, mesdames et messieurs les élus ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Nous les respectons puisque, avant chaque Comité technique et chaque CHSCT, nous tenons toujours une réunion de préparation pour discuter des dossiers avant de les présenter afin que chacun en ait une bonne compréhension. Nous organisons des réunions très régulièrement, et dans le plus grand respect des règles. Nous pourrons tout à l'heure vous donner les résultats des votes du dernier Comité technique, qui s'est tenu le 12 décembre, sur les dossiers que nous vous présentons aujourd'hui. Vous verrez que le dialogue existe.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées. – Ensuite, si je peux me permettre, se pose également un problème de représentation syndicale. Cela ne nous concerne pas réellement, mais ce que je comprends, c'est que cette organisation syndicale n'est pas représentée au CT et au CHSCT. Elle n'est pas représentative. Cela a été évoqué lors de notre entrevue.

J'ai bien compris que la parole portée par les représentants de ces instances ne leur convenait pas. Mais, comme je le leur ai répondu, nous n'y pouvons rien. Les agents ont élu leurs représentants, et nous, nous discutons avec les personnes qui siègent dans ces instances. Les prochaines élections auront lieu l'an prochain.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est assez curieux, en effet, puisque lors de notre Assemblée plénière de septembre, nous avions eu une communication par une intersyndicale. Or nous découvrons que cette intersyndicale a volé en éclats, que le syndicat qui était présent dans cette salle, a choisi d'en partir, et nous dit ensuite qu'il n'a pas été consulté ! Je n'en connais pas les raisons, mais cela devient assez compliqué.

Je voudrais donc réaffirmer ce que je disais avant la suspension de séance : j'ai reçu dans mon bureau le représentant de cette organisation dès qu'il a déposé son préavis de grève. Pour être réactif, on ne pouvait aller plus vite. Nous avons longuement échangé. Ma Directrice de cabinet l'a reçu ensuite. Nous avons répondu sur les points précis qui étaient évoqués et nous avons apporté des réponses opposables, vérifiables, sur les maux dont la collectivité était accusée.

Le choix a été fait de maintenir la manifestation de ce matin. Que ce soit légal ou pas, peu m'importe ; nous laissons le droit à l'expression. Je l'entends, je le comprends. Mais il ne faut pas que le Conseil départemental et ses élus deviennent, à l'occasion de chaque plénière, les otages d'un enjeu qui, au fond, comme Mmes BUNLON et DEFEMME viennent de le rappeler, n'est pas celui de la nouvelle organisation puisque, dans le nouvel organigramme, nous créons seize nouveaux postes sur les UTAS. Etre ainsi accusés alors que nous créons des postes est assez invraisemblable !

M. JEANSANNETAS. – Ce n'est pas vrai !

Mme LA PRESIDENTE. – Nous l'expliquerons clairement aux Creusois. Vous reprendrez les organigrammes antérieurs, les comparerez à ceux qui vous sont proposés, et vous m'expliquerez comment nous ne créons pas seize postes ! J'admets que six de ces seize postes sont des postes de CLIC internalisés. Nous vous en expliquerons également les raisons. Ce n'est pas nouveau, cela a fait l'objet de discussions et de concertations depuis plusieurs semaines, pour ne pas dire plusieurs mois.

Nous allons donc poursuivre notre séance.

Monsieur LOZACH, vous n'aviez peut-être pas fini de vous exprimer ?... Vous en étiez aux points négatifs du contrat que nous propose le Président de la République. Je vous redonne donc la parole.

M. LOZACH. – Je m'en tiendrai là. Je me contenterai, madame la Présidente, d'ajouter que ce que vous évoquez fait partie de la vie interne de la collectivité et de l'Institution. C'est l'affaire de l'exécutif et de la Direction générale des Services en relation avec les représentants du personnel et les organisations syndicales…

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Les organisations représentatives !

M. LOZACH. – J'observe simplement qu'il faut que nous sortions de ces sessions plénières décousues.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, j'y veillerai.

M. LOZACH. – Il serait grand temps de revenir à des sessions plus sereines, plus rigoureuses et plus fructueuses.

Mme LA PRESIDENTE. – En effet, il existe un règlement intérieur que nous avons tous validé. Il sera respecté, je m'y engage.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous sommes tous attachés aux règles de représentativité. Certes, les syndicats peuvent ne pas s'entendre mais, sur quatre plénières en neuf mois, trois ont été perturbées par des agents insatisfaits. C'est bien qu'il existe un gros souci, et ce n'est faire injure à personne que de le dire. Peut-être faut-il identifier ce souci qui amène à cette situation inédite, car je pense pouvoir dire que, dans l'histoire du Conseil départemental, jamais cela ne s'était vu.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des ressources humaines. – Je vous remercie, monsieur LEGER. J'espère pouvoir vous rencontrer pour que vous me parliez de la façon de manager les équipes. Il est vrai que vous avez une grande expérience en la matière, il suffit de se référer à ce qui s'est passé. *(Vives exclamation dans les rangs du Groupe de la Gauche.)*

Mme GUILLEMOT. – Très élégant ! Quelle défense lamentable !

M. DUMONTANT. – C'est honteux !

M. LEGER. – Que chacun balaie devant sa porte !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Nous vous présenterons par la suite la réorganisation… *(Exclamations dans les rangs du Groupe de la Gauche.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je suis désolée de ce petit débordement, mais à force de tirer sur le fil depuis des mois… C'est un sujet que nous nous sommes employés à ne pas évoquer depuis un an, faisant preuve de beaucoup d'égards pour ce qui se passe sur ce territoire. *(Protestations dans les mêmes rangs.)* Ne vous en déplaise, mesdames et messieurs de l'opposition, je le dis et le redis, nous avons énormément d'égards comparé aux attaques qui nous sont portées en direct au fil de ces séances, que ce soit sur une gestion managériale ou financière. J'aurais souhaité que vous puissiez le reconnaître ! *(Exclamations dans les mêmes rangs.)*

M. JEANSANNETAS. – C'est honteux ! *(Des membres du groupe de la Gauche se lèvent, et quittent la salle.)*

M. FOULON. – C'est quoi, ce bordel !

Mme LA PRESIDENTE. – Cela sera relaté, ne vous inquiétez pas !

M. MORANÇAIS souhaitait également vous apporter un éclairage sur différents points.

M. JEANSANNETAS. – Nous ne reviendrons qu'après vos excuses.

Mme LA PRESIDENTE. – Je n'en demande pas tant à M. LEGER lorsqu'il m'accuse d'être une mauvaise gestionnaire, et Mme DEFEMME n'en demande pas tant lorsque vous nous accusez de mauvaises pratiques managériales.

Monsieur MORANÇAIS, je vous prie de poursuivre.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Je voulais seulement préciser que nous allons vous présenter la réorganisation. Nous verrons alors les créations de postes par métier qui ressortent d'une évaluation fine du travail mené dans les différentes UTAS.

Mais il est incontestable que nous nous heurtons aujourd'hui au manque d'attractivité de nos territoires. Cette analyse est partagée par nos collègues de l'opposition, qui étaient de la précédente majorité. Nous rencontrons, par exemple, les difficultés pour recruter des travailleurs médico-sociaux. Nous sommes là dans le concret. Il conviendra donc d'organiser différemment notre réactivité et nos recrutements, car nous assistons aujourd'hui à une véritable foire d'empoigne entre les différents Départements pour attirer les travailleurs médico-sociaux – et nous y avons travaillé au plus près des salariés, sur le terrain, hier encore à BOUSSAC.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur le Vice-président, si la Creuse n'est pas aussi attractive que nous le souhaiterions, en particulier pour les recrutements que nous avons à faire, nous le mesurons grandement depuis deux ans et demi. Je ne me permettrais jamais, ô grand jamais, d'en accuser qui que ce soit, et certainement pas les élus qui ont précédemment dirigé la collectivité départementale !

Je vous propose, chers collègues, de poursuivre en nous conformant à l'ordre du jour. Celui-ci nous amène à examiner les rapports relevant de la première commission « Administration générale, Personnel et Finances ».

MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

RAPPORT N°CD2017-12/1/1

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Il est rappelé que, par délibération en date du 2 avril 2015, nous avons donné pouvoir à Mme la Présidente pour la durée du mandat pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés et accords cadre. En contrepartie, Mme la Présidente doit présenter, en séance plénière, le rapport sur tous les marchés d'un montant égal ou supérieur à 3 000 € hors taxes. Tout cela figure dans le rapport annexe.

Si vous avez des interrogations sur ces marchés, je vous invite à me poser les questions nécessaires.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à prendre acte du compte rendu des marchés conclus figurant dans le rapport annexe, selon la procédure adaptée, depuis l'Assemblée départementale du 29 septembre 2017. *(Adoptée à l'unanimité.)*

GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

RAPPORT N°CD2017-12/1/2

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Lors de sa séance du 2 avril 2015, l'Assemblée a donné délégation à Mme la Présidente en matière d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie. Ceux réalisés au cours de l'année civile doivent être présentés lors de la dernière séance budgétaire.

La liste des décisions prises les 19 et 31 mai 2017 figure dans le rapport. Les emprunts sont repris en annexe du rapport sur le débat d'orientations budgétaires, avec les conséquences en termes d'état de la dette.

Par ailleurs, une ligne de crédit de trésorerie a été ouverte, à hauteur de 6 M€, dont le taux et la durée vous sont donnés dans le rapport. Le montant total du tirage est de 3,56 M€. Les intérêts sont de 472,23 €. Le nombre de remboursements doit être équivalent au nombre de tirages, c'est la moindre des choses. Je pourrais donner des cours de gestion à certains ! Nous devons rembourser les lignes de trésorerie avant la fin de l'année. Certains l'ignorent, mais c'est ainsi. Il est dommage que tous ne soient pas présents pour entendre cela, mais je le reprendrai lors de la DM.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je vous propose de me donner acte cette communication sur la gestion de la dette et de la trésorerie. (*Adopté à l'unanimité.)*

UTILISATION DU MARQUAGE

RAPPORT N°CD2017-12/1/3

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Il s'agit de valider l'utilisation d'un marquage noir et blanc, identifiant le Département, sur les papiers à en-tête, enveloppes et autres documents.

Pour la période 2013-2017, l'impression du papier à en-tête a représenté un coût global de 14 848 € hors taxes. L'abandon de l'achat du papier à en-tête permettrait une économie d'environ 9 200 € hors taxes.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en parlions depuis plusieurs mois. Ce marquage apparaît régulièrement sur des courriers et divers documents. Il ne s'agit pas d'un nouveau logo. Il n'a pas travaillé ainsi ; ce graphisme, en noir et blanc, a été travaillé rapidement au sein du service Communication de la collectivité.

Je rassure les élus : il n'est pas question de jeter le stock de papier utilisé jusqu'à présent à la poubelle. Mais, au fur et à mesure que celui-ci s'épuisera, nous utiliserons des feuilles simples blanches qui, à l'occasion de l'impression des courriers et des documents, feront l'objet de ce marquage, qui sera désormais apposé dans la charte graphique de nos

documents. Cela nous permet de réaliser des économies conséquentes. Si, à terme, nous devons travailler sur un autre logo, nous essaierons de poursuivre dans cette voie.

Personne ne demande la parole ?...

Je vous propose de valider l'utilisation de ce marquage sur l'ensemble des documents, dématérialisés ou non. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Mme DEFEMME, qui devait nous présenter les rapports suivants portant sur le développement durable, sur la politique du handicap et sur la Charte du télétravail, vient de s'absenter. Nous y reviendrons par la suite. Je vous propose de poursuivre, page 67, par l'examen des rapports de la deuxième commission.

La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Etant donné que nous sommes en petit comité et que nous avons tous déjà lu l'ensemble des documents, je propose, madame la Présidente, de nous contenter du résumé des rapports.

Mme LA PRESIDENTE. – Mme BUNLON et M. MORANÇAIS vont nous exposer les modularités de la tarification 2018 des établissements sociaux et médico-sociaux, s'adressant principalement aux personnes âgées et personnes en situation de handicap.

TARIFICATION 2018
DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

RAPPORT N°CD2017-12/2/16

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur. – La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, la loi ASV, nous réduit à remplacer les conventions tripartites par des CPOM, des contrats pluriannuels d'obligations et de moyens, dont les objectifs principaux sont de donner plus de visibilité aux financements dans un cadre pluriannuel, et de permettre à un organisme gestionnaire de conclure un contrat unique pour l'ensemble des établissements pour personnes âgées auprès des autorités de tarification.

Il s'agit donc de fixer les taux directeurs, dont le détail vous est donné page 67 du rapport.

S'agissant des personnes âgées, je souligne que les EHPAD d'EVAUX-LES-BAINS et de LA SOUTERRAINE sont en travaux. Des projets sont en cours de validation pour les EHPAD d'AJAIN et de SAINTE-FEYRE. La réflexion à propos du Centre hospitalier d'AUBUSSON se poursuit.

Je rappelle que le GIR départemental est l'un des plus élevés de France.

L'enveloppe dévolue au secteur des personnes âgées est en hausse de 0,48 % et s'établit à 72 168 879 €, intégrant les mesures nouvelles liées aux travaux du centre hospitalier d'EVAUX-LES-BAINS. *(Les conseillers du Groupe de la Gauche reprennent place.)*

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS, pour poursuivre sur les personnes handicapées.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. –Dans le domaine du handicap, le Département compte dix-sept établissements, gérés par quatre associations, l'ADAPEI, l'APAJH, l'ALEFPA et la Fondation Jacques CHIRAC : 7 foyers d'hébergement, 5 foyers occupationnels, 1 foyer d'accueil médicalisé, et 4 services d'accompagnement à la vie sociale.

Pour ce qui est de la situation financière, 72 % des établissements réalisent des excédents.

L'enveloppe dévolue à ce secteur sera en hausse de 0,35 %... *(Des Conseillers se lèvent et quittent la salle de séance.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'il vous plaît, je vous demanderai de faire moins de bruit, nous n'entendons plus M. MORANÇAIS.

Plusieurs membres du groupe de l'opposition. – Voulez-vous que nous repartions ?... Nous vous avions demandé une suspension de séance.

Mme LA PRESIDENTE. – Ma réflexion ne s'adressait pas forcément aux élus, rassurez-vous !

M. LOZACH. – Quelle ambiance !

Mme LA PRESIDENTE. – Quelle ambiance, en effet !

M. LEGER – Je propose que chacun essaie de retrouver le calme. Nous avons eu une explication avec Mme DEFEMME et, à la suite de cet entretien, je propose que nous retrouvions l'esprit de sérénité qui convient à une instance comme la nôtre. Ces assemblées plénières deviennent insupportables. Ce n'est pas l'élu qui vous parle, mais tout simplement l'homme, le citoyen. Retrouvons un peu de calme collectivement, car c'est insupportable !

M. FOULON. – Merci, monsieur LEGER !

Mme LA PRESIDENTE. – Sans doute suis-je trop gentille. Il existe un règlement, mais je ne vais tout de même pas couper les micros et ne vous autoriser à vous exprimer que lorsque je vous donne la parole. J'espérais pouvoir laisser la possibilité à l'échange, qui déroge en effet au Règlement.

Pour ceux qui m'ont demandé une suspension de séance et sont partis avant que j'aie eu le temps de les entendre, j'en suis désolée. Mais, dans de pareil cas, il convient de me demander la parole pour que je puisse vous la donner et que les requêtes soient exprimées de manière claire et non en plein brouhaha. Je pense en effet qu'il faut nous plier à ces règles et nous comporter de sorte qu'un sous-entendu ne tende la situation plus qu'elle ne devrait l'être.

J'entends donc que vous me demandiez la parole. Si je ne vous vois pas, les personnes à mes côtés me le signaleront, et je vous la donnerai. Je n'ai pas entendu qu'une suspension de séance était demandée. J'ai simplement constaté que des élus – d'ailleurs, presqu'autant d'élus de la majorité – se sont levés et ont quitté la salle de séance. Donc, soyons précis et clairs.

M. FOULON. – Madame la Présidente, je demande la parole.

Mme LA PRESIDENTE. – M. MORANÇAIS était en train de présenter son rapport, qu'il partage avec Mme BUNLON. Je l'invite donc à poursuivre et nous nous exprimerons lorsque vous me le demanderez et une fois que ces deux Vice-présidents auront terminé leur présentation de ce rapport. C'est le moindre égard que nous leur devons.

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Merci, madame la Présidente. J'étais donc en train d'évoquer le secteur des personnes en situation de handicap et la situation financière des associations concernées.

L'ADAPEI présente des résultats excédentaires depuis 2014 sur ses structures, hormis la résidence de COURTILLE. Un bilan sera effectué en 2018 en vue d'établir un nouveau CPOM.

L'APAJH présente des excédents sur tous ses établissements. Le projet d'extension du Foyer Allende à GUERET est travaillé par Creusalis. Le chantier de restructuration du foyer d'ARFEUILLE CHATAIN a bien avancé et bénéficie d'une enveloppe au titre TEPCV à hauteur de 404 000 €.

La Fondation Jacques CHIRAC présente un déficit de 58 593 €, résultat d'une activité moindre ; la reprise de l'excédent de 2014 permet d'équilibrer la situation comptable.

Quant à l'ALEFPA, elle présente des déficits sur deux de ses structures. Vous trouverez des précisions dans le rapport. Je vous invite à vous reporter également au rapport Annexes, très riche en informations.

En conclusion, l'enveloppe dévolue au secteur des personnes handicapées sera en hausse de 0,35 %, pour s'établir à 22 552 488 €, sachant que des mesures nouvelles avaient déjà été intégrées en 2017.

S'agissant du secteur de l'enfance, aucune demande particulière ne sera prise en compte. Un travail sera conduit avec l'AECJF pour autoriser un siège social. L'enveloppe dévolue à ce secteur sera identique à celle de 2016, soit 4 726 350 €, hors lieux de vie. En 2017, les lieux de vie ont représenté 830 000 €.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur. – Concernant les associations d'aide à domicile, un conventionnement sous forme de CPOM avec la CNSA, la Caisse nationale de solidarité et de l'autonomie, vise à développer une politique de qualification et de professionnalisation des intervenants à domicile.

Parmi les actions innovantes, un préventeur des risques professionnels ainsi qu'un ergothérapeute travaillent pour les SAAD, permettant aux agents de recevoir des formations spécifiques. Il convient également de souligner, dans le Plan départemental de modernisation 2016-2019, la promotion de l'aide aux aidants est identifiée comme une priorité.

L'enveloppe dévolue à ce secteur pour 2017 serait de 17 M€.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie de cette présentation qui balaie les progressions de financement de ces structures qui sont, pour partie, selon des taux de tarification fixés par le Conseil départemental.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je formulerai une remarque d'ordre général, et une autre sur un point plus particulier.

Tout d'abord, il faut bien être conscient qu'un taux de reconduction de 0 % se traduira, notamment pour les EHPAD, par une augmentation du prix de journée des résidents. Nous le savons. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce rapport.

Ensuite, ma remarque plus particulière porte sur l'IME du MONTEIL-AU-VICOMTE, auquel il est fait référence dans le rapport. Je veux ici dénoncer la méthode employée par l'ALEFPA, avec la complicité de l'ARS, visant à vider de façon extrêmement rapide, encore plus rapide que prévue, les effectifs de l'IME au risque de mettre en difficulté cette petite commune et les salariés de l'ALEFPA qui ne travailleront bientôt plus au MONTEIL-AU-VICOMTE. Fort heureusement, avec le maire de cette commune, nous avons profité du Plan pour la Creuse pour proposer que cet établissement puisse, à l'avenir, accueillir des personnes souffrant de handicaps rares ou, puisqu'il a beaucoup été question ces derniers

temps des personnes françaises qui se tournent vers la Belgique pour trouver un hébergement, d'y accueillir une partie d'entre elles.

Mme LA PRESIDENTE. – Le quatrième Plan Autisme est en cours d'élaboration.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur. – Si je puis me permettre de répondre, je ne sais si vous avez lu les annexes, mais les situations financières des différents EHPAD y sont étudiées. Sur les 31 établissements médico-sociaux, le résultat de 22 établissements est excédentaire sur la section hébergement et de 25 établissements sur la section dépendance. Cela a guidé notre décision puisque ces établissements, je ne sais de quel fait, n'utilisent pas tous les crédits mis à leur disposition.

Mme LA PRESIDENTE. – Il en va de même du secteur médico-social. Les décisions que nous prenons ressortent d'une étude claire et précise des budgets.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – En effet, la situation financière de chaque des associations en charge du handicap est globalement positive.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je livrerai une observation de caractère général car, dans le social, tout se tient en termes de politique générale – de philosophie générale, devrais-je dire. Nous avons vu ce matin que ce qui cristallise le débat, les inquiétudes et les incompréhensions portent sur la réorganisation des UTAS, notamment s'agissant des CLIC. Vous parlez de « l'intégration des CLIC dans les UTAS » ; nous, nous appelons cela « la disparition des CLIC ». Cet outil, nous l'avions créé pour accompagner la politique sociale du Département en vue de faciliter l'accès aux droits des usagers du Département susceptibles de bénéficier de l'APA.

Alors, permettez-moi de vous poser une question : dites-nous à quel moment, lors de quelle réunion, d'après quelle délibération, quel vote, a été décidée la disparition des CLIC ? Car je me demande si l'on n'a pas mis la charrue avant les bœufs. Toute l'année 2017 s'est déroulée comme si nous avions décidé de la disparition des CLIC il y a un an. Des réunions d'information ont succédé aux réunions des Financeurs ; des informations ont été données aux partenaires des CLIC ; les CLIC se sont réunies, comprenant bien le sens de tout cela. J'ai sous les yeux des convocations dans lesquelles il est question, dès octobre, de la dissolution de ces structures.

Certes, les statuts diffèrent et les situations sont variées mais, d'un point de vue purement administratif, je voudrais savoir à quel moment notre Assemblée a décidé de la disparition des CLIC.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Nous versions un financement, une subvention de 360 000 € aux structures qui portaient les CLIC, soit 60 000 € par CLIC. Aujourd'hui, il est proposé que le Conseil départemental reprenne les missions des CLIC. La coordination est, bien évidemment, réglementaire et sera portée par les UTAS. N'oublions pas que la finalité est la qualité du service rendu à l'usager, qu'il s'agisse de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap. Je pense que nous pourrons nous retrouver là-dessus

En l'occurrence, nous aurons une meilleure lisibilité. Nous connaissions tous ces situations qui faisaient que plusieurs travailleurs sociaux se succédaient chez la personne accompagnée. Aujourd'hui, la perte d'autonomie survient très rapidement et la dépendance arrive vite. Aussi, pour parvenir à une meilleure efficacité, nous repositionnons ces postes au sein des UTAS. Pour en avoir discuté avec la majorité de nos personnels des UTAS, je ne pense pas, monsieur LOZACH, qu'ils soient opposés à cette internalisation des CLIC ; ils y sont même favorables.

M. LOZACH. – Permettez-moi d'en douter.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Je puis vous l'assurer. Pour être très précis, ils craignaient plutôt, par exemple, que le plan APA puisse être détricoté par d'autres. En opérant de la sorte, nous renforçons la position de nos UTAS et maintenons leur position de coordination, et les missions seront remplies de la même manière. A mon avis, cela fait très largement consensus.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je pense que nous ne nous sommes pas compris. Vous abordez le débat au fond et défendez votre position. Nous pourrions en débattre, mais là n'est pas ma question.

Toute l'année 2017 s'est déroulée comme si notre Assemblée avait pris la décision de supprimer les CLIC. La question que je pose est donc la suivante : à quel moment, par quel vote, lors de quelle délibération, cette décision a-t-elle été prise ? Tout s'est passé comme si la décision avait été prise : vous avez organisé des réunions, vous avez travaillé sur l'organigramme, rédigé des fiches de poste. Or, si j'ai bien compris, cette décision, c'est aujourd'hui que nous la prenons ?

Mme LA PRESIDENTE. – C'est tout à fait cela !

Je vous remercie de souligner tout le travail de concertation, long et fastidieux, qui a été réalisé.

M. LOZACH. – Certes, mais ce travail ne s'est appuyé sur aucune décision politique. J'en suis désolé !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – J'en suis également désolé, monsieur LOZACH, mais cela a été étudié dans le cadre de la réorganisation du PJS, qui vous est présenté aujourd'hui. C'est donc aujourd'hui que vous prendrez la décision en fonction des éléments qui vous seront fournis. La réflexion a été plus générale, portant à la fois sur les CLIC et sur la réorganisation des UTAS. En fait, elle a porté sur l'intégration des CLIC dans le PJS et, indirectement, dans les UTAS.

Voilà ce qui vous est proposé aujourd'hui et, par suite, vous seront également présentées toutes les négociations qui ont eu lieu depuis décembre 2016 concernant la réorganisation des UTAS et l'intégration des CLIC. La décision avait été pré-annoncée dans les instances paritaires. Nous vous présentons une décision consécutive à toute cette réflexion. Nous n'allions pas mettre la charrue avant les bœufs.

Mme LA PRESIDENTE. – Il aurait été assez inconvenant de faire ce que l'on nous reproche de ne pas faire – ou l'inverse ! –, c'est-à-dire de faire adopter une délibération pour dire que les CLIC seraient internalisées sans avoir, au préalable, passé de longs mois de concertation avec les CLIC et nos services pour parvenir à une organisation nouvelle plus efficiente pour l'usager.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Je tiens à votre disposition la composition des groupes de travail qui ont réuni les représentants du Pôle social et ceux des différentes CLIC pour travailler sur cette évolution.

Vous retrouvez l'enveloppe de 360 000 € que nous consacrions aux CLIC réinjectée dans le Pôle social. Cette nouvelle organisation n'a pas, à ma connaissance, suscité de levée de boucliers, ni de la part des travailleurs médico-sociaux ni de celle des personnels des UTAS. Bien au contraire, elle offre une meilleure lisibilité et s'inscrit dans une recherche de réactivité.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Vous nous avez présenté la valeur ajoutée que représente, selon vous, la réinternalisation des CLIC. En fait, si mes informations sont exactes, sur l'ensemble du département, les CLIC représentent 9,5 postes. Or vous dites que vous créez 6 postes en les réinternalisant dans les UTAS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Il s'agit en fait de 6 ETP.

Mme MARTIN. – De 6 à 9,5 postes, la différence est de 3,5 postes. Je voudrais savoir ce qu'il advient de ces personnels : comment seront-ils réintégrés au sein de la collectivité ? Je

suppose que certains en sont demandeurs. Je m'interroge, mais peut-être n'ai-je pas les bons chiffres ou les bonnes informations.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur. – Je vais apporter un complément sur le sujet : comme vous le savez, les CLIC étaient portées par différentes associations ou centres hospitaliers. Des agents des CLIC travaillaient pour l'hôpital en vue d'assurer les soins de suite et de réadaptation après les sorties de l'hôpital. Nous avons sollicité tous ces personnels et six agents ont souhaité intégrer les UTAS – donc, le Département.

De plus, sans doute savez-vous que j'ai rencontré le Directeur du centre hospitalier de LA SOUTERRAINE qui m'explique qu'il était très satisfait d'utiliser le CLIC, mais que dans la mesure où les personnels vont être transférés vers d'autres emplois, il a fait appel à l'ARS qui, comme par hasard, lui trouvera des financements pour remplacer ces postes.

Mme LA PRESIDENTE. – Donc, sur les 9,5 postes que vous évoquiez, madame MARTIN, la coordination gérontologique a été évaluée à 6 postes, le reste étant des postes financés par l'ARS. Donc, dans une logique imparable, l'ARS se doit de continuer, me semble-t-il, à financer ces postes sur les missions que vous citiez, en particulier l'organisation à très court terme d'une proposition pour la personne dépendante âgée, qui est souvent en soins de suite.

Nous gérons, mettons en place et atteignons les objectifs clairs et précis qui sont les nôtres, inscrits dans la nouvelle loi ASV, d'accompagnement des personnes âgées à domicile. S'il nous faut, de surcroît, assurer le travail des centres hospitaliers et de l'ARS, pourquoi pas ? Mais nous le ferons à condition que l'ARS nous en donne les moyens directement, en fléchant des outils pour ce faire !

Ce matin, j'ai entendu parler de plateforme collaborative. Nous sommes au cœur du sujet, qui devrait s'orienter très rapidement vers ce que l'on appelle des politiques de guichet unique, d'accueil de premier niveau ou de première intention. Aujourd'hui, les informations sont tellement éparses dans le département, éparpillées entre tellement de structures – maisons de service public, tiers-lieux, Maison du Département, espaces communaux et autres – qu'un usager rencontre des difficultés pour y accéder, qu'il s'agisse non seulement des personnes âgées qui ont besoin d'un accompagnement à domicile, mais aussi de leurs familles qui, parfois, sont éloignées. Des maires sont appelés en première intention, auxquels on demande de trouver une solution. L'idée vertueuse serait d'avoir un interlocuteur unique.

C'est raison pour laquelle nous vous présentons également aujourd'hui l'amorce de la nouvelle politique d'accueil vers laquelle nous nous orientons dans le but d'apporter une réponse claire et simple. L'idéal serait de mettre en place un numéro vert unique dans le Département, pour traiter des problématiques de l'accueil, du retour et du maintien des personnes âgées à domicile. Nous allons avancer progressivement, mais il faut déjà mettre fin à cet éparpillement de l'information. Redevenons ce que nous pourrions être : une véritable tête de réseau en matière d'accompagnement à domicile pour les usagers, quels qu'ils soient. Je les ai cités, ce ne sont pas forcément les personnes âgées elles-mêmes, mais aussi leur entourage ou les personnes qui les accompagnent ; elles doivent savoir où appeler, où se renseigner et que l'on puisse leur apporter une réponse efficace, ordonnée et coordonnée.

J'ai oublié de parler les maisons de santé pluri-professionnelles qui se mettent en place. Certaines se lient avec des services de SSIAD et, demain, de PASAT. Vous voyez donc bien que la boucle est bouclée et que nous veillons à mettre un peu de cohérence et plus d'efficience dans la réponse que nous pouvons apporter sur le territoire départemental.

Mme MARTIN. – Excusez-moi d'insister, si j'ai bien compris ce que vient d'expliquer Marie-Christine BUNLON au sujet des CLIC portés par les centres hospitaliers, des fonds viendront compléter *via* l'ARS le financement des postes dont nous parlions. Mais l'ARS pourra-t-elle intervenir en complément de financements pour une structure comme le CLIC de GUERET, qui est porté par le CCAS ? Je suis interrogative parce que l'ARS est la tutelle de l'hôpital. Or, dans le département, les CLIC ne sont pas tous portés par les hôpitaux.

Deuxième interrogation : le recrutement de ces six personnes a-t-il déjà eu lieu ?

Mme LA PRESIDENTE. – Sur ce point, je me permettrai de différer les réponses. Elles vous seront apportées lors de l'examen du rapport spécifique à cette question.

Sur le premier point, M. GAUDIN souhaite apporter une réponse.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – S'agissant du CLIC de GUERET porté par le CCAS, deux personnes y travaillent effectivement. L'estimation du temps de travail nécessaire à l'activité correspond à un ETP, un équivalent temps plein ; le reste de l'activité qui était assuré par ces personnels ne relève pas des CLIC, ni de la compétence départementale. Dès lors, nous sommes concernés indirectement, certes, mais nous ne sommes plus concernés financièrement par ces missions qui étaient effectuées hors compétences CLIC spécifiques. En effet, dans les CCAS, la personne qui assurait les missions de CLIC recevait aussi des usagers pour tout autre dossier ou avait le temps de contacter les familles, mais cela n'est pas le problème direct du Département. Nous, nous prenons en charge la charge de travail qui correspond à un équivalent temps plein par CLIC.

Il existe effectivement diverses catégories de CLIC, associatifs ou rattachés à l'hôpital, à la fonction publique hospitalière ou encore à la fonction publique territoriale pour ce qui est des CCAS. Les autres Vice-présidents peuvent me corriger si ma mémoire défaille, mais à ma connaissance, l'intégration a été proposé à tout le monde, et la quasi-totalité de ceux qui relèvent de la fonction publique territoriale ou hospitalière sont d'accord pour intégrer les UTAS.

Mme LA PRESIDENTE. – S'ils le souhaitent.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – S'ils le souhaitent, bien sûr.

Ensuite, vous connaissez les procédures réglementaires concernant les recrutements : s'ils sont volontaires, ils postuleront dans le cadre de la bourse interne. A l'heure actuelle, à ma connaissance, ceux du monde associatif ne semblent pas particulièrement intéressés pour intégrer le Département. De plus, cela poserait des problèmes par rapport au statut de la fonction publique territoriale.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous évoquerons cela de façon claire et très précise par la suite.

Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Je vous propose donc de valider ces propositions de façon globale, ou par point ?...

M. LEGER. – Détaillée.

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant du taux directeur des établissements pour personnes âgées : section d'hébergement, 0,5 % pour le groupe 2, et 0 % pour les groupes 1 et 3. *(Adopté à la majorité.)*

S'agissant de l'enveloppe dévolue au secteur des personnes âgées, qui s'établit à 72 168 879 €, qui prend en compte les mesures nouvelles liées aux travaux de restructuration du Centre hospitalier d'EVAUX-LES-BAINS. *(Adopté à la majorité.)*

S'agissant des personnes en situation de handicap et des établissements qui les accueillent, il est proposé une hausse de 0,35 %, pour s'établir à 22 552 488 €. Les mesures nouvelles ont déjà été intégrées en 2017. *(Adopté à la majorité.)*

S'agissant du secteur Enfance, serait dévolue une enveloppe d'un montant de 4 726 350 €, hors lieux de vie. *(Adopté à la majorité.)*

S'agissant des associations d'aide à domicile, il est proposé une valeur du point de 5,38 et une indemnité kilométrique de 0,35 € ; un taux directeur de 0 % sur les charges de structure pour le groupe 1 et 3, hors frais de déplacement, et de 0,5 %pour le groupe 2. L'enveloppe devrait s'établir à 17 M€. *(Adopté à la majorité.)*

CONVENTION D'OBJECTIF ET DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE SOCIALE DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS PAR LE SYNDICAT DORSAL

AVIS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORT N° 17 CD2018-12/2/17

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Le syndicat mixte DORSAL souhaite développer des clauses sociales dans ses marchés publics. Il a donc sollicité l'appui du Conseil départemental de la Creuse. Afin d'encadrer et sécuriser la collaboration entre les parties, il vous est proposé d'adopter une convention de partenariat, jointe en annexe.

Le lot 2 de l'opération portée par DORSAL représente 13 000 heures d'insertion, visant exclusivement le département de la Creuse. Ces heures devront permettre l'accès ou le retour à l'emploi de personnes du territoire rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Au-delà de ce dossier, le Syndicat mixte DORSAL souhaite développer une politique d'achats socialement responsables. Il sollicite le Conseil départemental pour l'accompagner dans la mise en place puis la mise en œuvre de clauses sociales dans ses marchés publics.

Le Département de la Creuse s'engage, *via* son facilitateur des clauses sociales :

- à conseiller le Syndicat mixte DORSAL et lui apporter son appui technique ainsi que juridique ;
- à accompagner le ou les titulaires du marché pendant la phase de consultation et d'exécution du marché afin que les engagements d'insertion puissent être effectifs ;
- à assurer le suivi du dispositif et en évaluer les impacts.

DORSAL, quant à lui, s'engage :

- à communiquer au facilitateur des clauses sociales la liste prévisionnelle des marchés et à le consulter dans les délais ;
- à accomplir toutes démarches permettant une bonne exécution du dispositif ;
- à venir en appui en cas de difficultés rencontrées avec les titulaires de marché.

Enfin, il est précisé que la convention a une durée d'application de quatre ans, avec une possibilité de renouvellement sous réserve d'un accord des parties.

Une importante réunion sur le sujet s'est tenue au Conseil départemental. Le Pôle social y assistait et une décision collégiale a été prise avec l'ensemble des partenaires – Etat, Région, chambres consulaires et organismes de formation – pour travailler, avec l'arrivée de la fibre optique, aux dimensions de formation, d'emploi et d'insertion.

Il s'agit de faire le diagnostic des besoins, des outils existants et de ceux à mettre en place, d'anticiper les besoins en formation et en emplois sur le court terme, mais aussi en projection sur les dix prochaines années. L'insertion dépasse la simple clause, vous l'aurez compris, elle permet l'intégration de nos publics dans la formation et, plus largement, l'accès au numérique de tous les Creusois et les répercussions sur les équipements en domotique, que nous évoquions précédemment.

Le fait marquant est que l'ensemble des partenaires a demandé au Conseil départemental de piloter la démarche globale du fait de son implantation et de ses compétences.

Mme FAIVRE souhaite sans doute compléter.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – Oui, par un petit point d'actualité, car qui dit numérique ne dit pas seulement déploiement technique ; ce sujet touche également l'emploi en général, et l'insertion en particulier. C'est aussi, en ce moment, un sujet financier.

S'agissant du volet emploi et insertion, cette convention avait déjà été signée par notre collectivité avec les entreprises qui ont réalisé les marchés pour le compte de DORSAL durant la phase pilote. Bien entendu, la mesure de la phase pilote n'est pas celle du Jalon 1 ni de ce qui nous attend par la suite. Aussi, cette phase n'avait pas nécessité de nombreux candidats. Mais en l'occurrence, la problématique est aujourd'hui la difficulté à trouver des candidats. Nous avons été sollicités à ce sujet par différente entreprises, par l'opérateur historique qui construit son réseau, Orange, mais aussi par d'autres comme Axione, qui a construit une partie du réseau d'initiative publique de première génération et qui a candidaté pour la suite. Je rappelle qu'Axione appartient à Bouygues Travaux Publics.

Ces entreprises ont appelé notre attention sur le fait qu'il n'existe pas de formation dans le département pour des techniciens en fibre optique – pas seulement pour la pose, mais pour tout ce qui concerne l'entretien, le raccordement, etc. Cela existe au lycée Maryse BASTILLE à Limoges, en Haute-Vienne et dans un autre dispositif en Corrèze. Je me suis donc rapprochée d'Armelle MARTIN, que je remercie de sa disponibilité puisque c'est ensemble que nous avons organisé, en quelques semaines, une réunion rassemblant de nombreux participants autour du PJS qui pourrait être le pilote du volet de recherche de candidats.

Quant au volet concernant la constitution d'une formation en Creuse – pour monter un dossier à présenter à la Région afin que celle-ci accepte de financer la mise en place d'une formation en Creuse et éviter que les candidats creusois doivent se rendre dans un autre département pour se former –, il sera sans doute piloté par le Greta en association avec la Scop CFIM TP installée à LA SOUTERRAINE, qui intervient déjà pour la formation de technicien réseau.

La problématique du numérique est nouvelle. Tout le monde, tous les élus se sentent concernés aujourd'hui. C'est très bien, mais l'organisation n'est pas encore tout à fait sur les rails. Nous sommes confrontés à des démarches, des initiatives qui partent d'interlocuteurs divers. FACE a également initié des réunions, dont l'une se tient mardi prochain à LA SOUTERRAINE concernant de la MEFBOC. L'idée serait de travailler tous ensemble et d'éviter la dispersion. Si des financements sont accordés pour mettre en place une formation, ce qui existe ailleurs pourra être reproduit sur notre territoire. Ce ne sera pas le plus difficile. Le plus difficile sera de se coordonner pour trouver et attirer des candidats et faire en sorte que l'offre rencontre la demande.

Cette problématique ne concerne pas que le numérique. Un chef d'entreprise du secteur des travaux publics, porteur d'un groupement d'entreprises dans la construction de réseau de fibre optique, disait qu'il n'arrivait même pas à trouver des conducteurs de pelle mécanique aujourd'hui dans le département. Il faut donc se coordonner. Le Pôle social est

très motivé pour travailler sur le sujet. A mon avis, il faut aussi impliquer l'Etat. Nous devons donc être tous en ordre de marche, dans une seule file, et inclure le Préfet dans la discussion.

Voilà pour ce qui est du volet emploi. Il va falloir une armée de poseurs de fibre, car, lorsque les travaux démarreront l'année prochaine, à partir de la mi-2018, ils ne vont cesser de monter en puissance.

Madame la Présidente, voulez-vous que je poursuive sur le volet financier ?

Mme LA PRESIDENTE. – Vos explications sont intéressantes, car nous avions l'impression que le projet était lancé, que le réseau se déployait. Or nous découvrons qu'un aspect important n'avait pas été réglé.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – C'est un sujet très complexe, qu'il nous faut simplifier. En ce moment, il fait l'objet de nombreuses annonces. La presse en parle, et c'est tant mieux, mais des confusions laissent à penser que le projet est moins ambitieux qu'il devait l'être. Or ce n'est pas du tout le cas. Ainsi, à la radio, cette semaine, Eric CORREIA était interrogé au titre de la Région qui communique sur sa participation. Il est vrai, je tiens à le souligner, que la Région Nouvelle-Aquitaine a tenu les promesses et les engagements de la Région Limousin relative au SDEN, ce qui n'était pas gagné d'avance. C'était d'ailleurs l'objet de la communication de la Région.

Le journaliste interrogeait Eric CORREIA sur le fait que l'annonce de couvrir la moitié des foyers en fibre optique à l'horizon 2021-2022 était moins ambitieuse que ce qui avait été initialement annoncé. Le journaliste parlait du très haut débit ou de la fibre pour tous, ce qui n'était pas du tout prévu à cette échéance. Il ne faut pas tout confondre : haut débit, c'est-à-dire 2 mégabits ; très haut débit, soit plusieurs dizaines de mégabits ; et fibre optique. Pour délivrer du très haut débit, la fibre optique n'est pas le seul moyen. En revanche, c'est la meilleure façon d'y arriver, et c'est la technologie qui sera la plus durable. En revanche, on peut très bien obtenir plusieurs dizaines de mégabits de débit par le biais d'une liaison ADSL lorsque l'on est situé à proximité du répartiteur. Ce sera alors du VDSL. Mais il est également possible de l'obtenir au moyen d'une antenne satellite, de la fibre en hertzien et un routeur *4G*.

Il est donc prévu que les travaux soient achevés en 2021. Mais, apparemment, ils pourraient l'être en 2020. Ils n'ont pas encore commencé, nous allons donc nous en tenir à la date de 2021. Pour ce qui est de l'initiative publique, ces travaux consistent à déployer de 26 000 à 27 000 prises de fibre optique chez l'habitant. Cumulées aux 16 000 prises de la zone AMII, en fait la zone d'Orange couvrant l'agglomération de GUERET, nous atteignons les 45 000 prises, soit la moitié des foyers creusois. Nous serons donc fin 2021 à la moitié du chemin pour ce chantier de fibre optique. En revanche, à cette échéance, bien plus de personnes bénéficieront du haut débit, notamment grâce aux opérations de montée en débit. Il restera encore 45 000 foyers à déployer en fibre après 2021.

Avant d'aborder plus précisément l'aspect financier, permettez-moi de souligner l'annonce gouvernementale, faite lors de la Conférence nationale des territoires qui s'est tenue hier, d'apporter 100 M€ pour le déploiement du « très bon débit » – c'est un nouveau terme !

Ce « très bon débit » n'a pas de réelle définition. Celle-ci est laissée à l'appréciation de chacun. Mais si l'usager est satisfait, je suppose qu'il dira qu'il a un « très bon débit ».

Quant à ces 100 M€, pour vous donner un ordre d'idée, les 26 000 prises du Jalon 1 représentent quelque 50 M€ pour la Creuse, sachant que les 45 000 prises qui resteront à installer seront plus coûteuses puisqu'étant les plus éloignées. Elles représenteront un montant de l'ordre de 100 M€. Or les 100 M€ de l'Etat ne concernent pas la Creuse seule, mais la France dans son ensemble.

Mon propos n'est pas de critiquer systématiquement mais, en lisant entre les lignes, il est bien écrit que des enveloppes de 150 € seront accordées aux ménages afin de leur permettre d'accéder à une technologie s'ils n'ont pas accès à un débit suffisant *via* l'ADSL ou la fibre et qu'ils doivent utiliser une antenne satellite ou un routeur *4G*. Il est vrai qu'il faut savoir lire toute cette communication, car on s'y perd parfois. Comme nous le disions, tout le monde en parle et s'en empare.

Quoi qu'il en soit, l'Etat a le mérite d'accorder des fonds. L'Europe également. Mais l'Etat ne travaille pas sur le projet. Depuis le début, s'agissant de DORSAL, et quelle que soit la majorité, ce sont les Communautés de communes, les Départements et la Région qui ont été autour de la table. Le projet avance. Nous devrions, je l'espère, attribuer les marchés mardi prochain. Afin de ne pas prendre de risque, ils ne seront notifiés aux entreprises qu'à partir du moment où les différents financeurs, EPCI et Départements, auront délibéré sur leurs plans de financement.

Si vous avez suivi les discussions, vous savez que la Corrèze a décidé d'accélérer son projet, pour aller directement sur le 100 % fibre à l'horizon 2021. Pour notre part, dans un premier temps, nous ferons comme prévu initialement. Puis, dans un second temps, nous aimerions bien accélérer si l'Etat voulait bien nous donner 100 M€. Allez, même avec 50 M€, ce serait faisable !

Donc, une fois les plans de financement bouclés, nous avons prévu, dans une semaine – exactement, le vendredi 22 décembre dans l'après-midi –, de tenir une réunion à laquelle nous avons convié tous les EPCI du département ainsi que la Caisse des dépôts, que nous avions déjà fait se rencontrer voilà un an. Ils ont travaillé ensemble sur les plans de financement. Dans la mesure où nous sommes l'interlocuteur de DORSAL, les différents plans de financement vont nous être communiqués. Un consensus semble se dégager aujourd'hui, car il faut bien reconnaître que nous étions sur un point de blocage dans la mesure où les objectifs de la Corrèze généraient un déséquilibre.

La demande de ce Département était que DORSAL porte une partie de l'emprunt à la place des collectivités afin d'anticiper les recettes liées à l'exploitation qui interviendront à partir de 2022. Or, juridiquement, DORSAL ne peut reverser les recettes qui ressortiront de l'exploitation par la SPL à laquelle nous avons adhéré puisque ces recettes, qui seront conséquentes, ne peuvent pas être reversées à l'un de ses membres. Il était donc prévu que les opérations du Jalon 2 en bénéficient, permettant ainsi de réduire l'apport de fonds nécessaires aux autres membres, dont la Creuse, à partir de 2022. Mais, en 2022, la Corrèze aura fini son investissement et considère qu'elle devrait percevoir les recettes d'exploitation. L'idée serait donc que DORSAL emprunte pour anticiper ces recettes et réduise d'autant la part d'investissement de ses membres.

Cela a été un point de blocage, notamment pour la Haute-Vienne qui ne souhaitait pas, au travers de DORSAL, prendre un risque pour la Corrèze. Nous ne nous étions pas positionnés. Nous avions simplement pris acte des positions bloquantes de la Corrèze qui menaçait de sortir de DORSAL, et de la Haute-Vienne qui ne voulait pas prendre le risque. Nous avons, je pense, trouvé un point de convergence, dont nous allons délibérer. Il s'agirait que DORSAL emprunte le même montant pour chacun des trois territoires départementaux, à savoir 5 M€ d'anticipation de recettes, ce qui réduirait l'investissement de chacun. Pour la Corrèze, les 12 M€ de recettes supplémentaires constitueraient une avance remboursable. Cela ne nécessiterait donc pas d'emprunt supplémentaire pour DORSAL et répartirait le risque de manière assez équitable.

C'est une proposition que la Haute-Vienne est prête à accepter à condition de prévoir des budgets annexes par Département. Cela alourdira la structure du syndicat mixte, en modifiera la philosophie initiale et générera encore bien du temps pour la modification des statuts. Nous avons été l'interlocuteur souple qui s'est efforcé de faire la médiation pour que chacun fasse un pas vers l'autre. Si c'est le seul prix à payer pour débloquer les plans de financement, signer les marchés et démarrer les travaux en 2018 sans perdre six mois, voire un an, nous sommes prêts à nous engager dans ce scénario.

Mme LA PRESIDENTE. – Il manque un élément, et non des moindres…

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – En effet, il manque un élément important : l'Etat participe à travers le Fonds national pour la Société Numérique, FSN. Sa participation est de l'ordre de 19 M€, qui seront versés avec un décalage de deux à trois ans. Il faut donc faire l'avance. La Région refuse de « faire la banque de l'Etat ». Je précise que ce sont 19 M€ pour la Creuse, mais 80 M€ à l'échelle de l'ancien Limousin !

Nous nous retrouvons donc à devoir payer des frais financiers que DORSAL prendra en charge. Le Département de la Haute-Vienne fera l'avance à DORSAL en totalité. La Corrèze et la Creuse n'ont pas fait cette proposition : une ligne de trésorerie sera donc portée par DORSAL. *A priori*, mais nous n'en avons pas encore l'assurance, les coûts financiers seront assumés pour partie par la Région. C'est ce qui semblait ressortir hier de la réunion des techniciens de DORSAL. Nous aurions donc éventuellement le reste à partager avec les EPCI. La clé de répartition pourrait être la clé habituelle, soit 47 % à la Région, le reste étant réparti à parts égales entre les EPCI et le Département… si ce n'est qu'aujourd'hui, les EPCI n'ont pas forcément conscience de cette problématique. Aussi, en fonction du montant des frais financiers que cela représente, pourrions-nous éventuellement les prendre en compte en totalité.

Mme LA PRESIDENTE. – Je tenais à ce que cette communication, quelque peu fastidieuse, vous soit faite. Mais Mme FAIVRE s'y est très bien pris pour vous permettre de prendre conscience. Je dois dire que, lorsque l'on entend dire à propos du numérique que l'Etat va faire la montée en très haut débit et la fibre à la maison pour tous, il est parfois difficile d'entendre ce discours à la « yaka, faucon » La situation est bien plus complexe. La ligne de trésorerie du Département de la Creuse doit avoisiner les 19 M€, quand nous empruntons 12 M€ chaque année. Je veux bien entendre dire que l'Etat nous permet d'accéder à cet enjeu

d'avenir, mais je reste très pragmatique et nous sommes des élus qui aimons décortiquer les processus et qui ne nous livrons pas simplement à des effets d'annonce.

Voilà pourquoi, en effet, nous parlons régulièrement de finances. Mais, je l'ai toujours dit et ne cesserai de le dire, nous tenons à permettre que ces enjeux d'avenir se réalisent dans le département. C'est la raison pour laquelle nous consacrons tant de temps à l'aspect financier. Nous sommes extrêmement prudents et tâchons d'anticiper. C'est le cas des propositions qui ont été travaillées avec la Région autour de la Banque européenne d'investissement, que nous travaillons également avec la Caisse des dépôts et consignations, et que nous partageons avec les EPCI afin qu'aucun d'entre eux ne soit mis à l'écart de ce grand enjeu. Si besoin était, nous interviendrions de façon plus soutenue pour certains.

Nous ne raterons pas cet enjeu pour le département. Nous serons là pour nous assurer que le projet se réalise, quoi qu'il advienne. S'il faut prendre des risques financiers, nous les prendrons. Car, je le répète, c'est l'enjeu numéro un pour ce département et son avenir. Merci donc, madame FAIVRE !

Chers collègues, je vous propose :

- d'approuver la convention partenariale ci-annexée, intitulée « Convention d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics conclus par le Syndicat Mixte DORSAL » ;

- de m'autoriser à signer cette convention et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier ;

- de donner délégation à la Commission permanente pour étudier et se prononcer sur les modifications ou le renouvellement de la convention par voie d'avenant. *(Adopté à l'unanimité.)*

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DU PÔLE JEUNESSE ET SOLIDARITÉS (FUTUR PÔLE COHÉSION SOCIALE) CD2017-12/2/18

Mme LA PRESIDENTE. – Avant la pause pour le déjeuner, je vous propose de nous pencher sur ce fameux rapport dont nous avons déjà beaucoup parlé ce matin entre les lignes, relatif à une nouvelle organisation territoriale du Pôle Jeunesse et Solidarités, qui concerne les UTAS.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Vous avez dit qu'une nouvelle consultation des syndicats devait intervenir, tout au moins que vous alliez recevoir le syndicat qui s'est manifesté ce matin pour en discuter à nouveau. Peut-être ai-je mal compris, mais si une nouvelle concertation ou explication doit

avoir lieu, ne serait-il pas plus sage d'ajourner ce rapport le temps de faire le point et que tout le monde comprenne ce dont il s'agit ?

Au vu de l'émotion qui s'est manifestée ce matin, je vous propose d'ajourner ce rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous allons vous communiquer les résultats du vote intervenu en Comité technique le 29 novembre, qui a été suivi d'un CHSCT le 29 novembre et d'un nouveau Comité technique le 12 décembre 2017 sur ce point. Ces réunions se sont déroulées dans les conditions réglementaires d'approbation, ou de désapprobation, de ce rapport.

J'invite Mme DEFEMME à vous présenter un résumé de ces décisions.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Concernant les UTAS et la réorganisation territoriale, sur le bilan d'étape, les résultats du vote ont été avis favorable, par 5 abstentions des représentants du personnel et 6 voix « pour » de l'administration. Lors du second Comité technique du 12 décembre, l'avis favorable traduisait 4 abstentions du personnel et 6 voix « pour » de l'administration.

Ces résultats permettent de valider la présentation de ce rapport en Assemblée plénière, ce matin.

Mme LA PRESIDENTE. – Votre proposition peut et doit être entendue, monsieur LEGER. Cependant, si nous nous y résolvions, cela sous-entendrait que le Comité technique et le CHSCT, qui ont rendu un avis favorable, n'ont pas de valeur ni de poids dans l'organisation du dialogue social et la concertation. Nous ne pouvons déroger, me semble-t-il, à cette règle.

La parole est à Mme BUNLON qui souhaite apporter des éléments complémentaires.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées. – J'ai demandé que le rendez-vous ne s'adresse pas qu'aux représentants du personnel, mais à tout agent d'UTAS qui serait intéressé par cette concertation. Celle-ci ne portera pas sur la réorganisation, mais sur le travail de chacun.

Nous allons vous expliquer en quoi consistent cette réorganisation et les postes. Par la suite, le travail portera sur la répartition de chacun des postes.

Mme LA PRESIDENTE. –Vous comprendrez également que, si nous différons ce projet de nouvelle organisation, les 16 postes créés sur l'organigramme fonctionnel de la collectivité ne le seront pas. Or il s'agit de l'un de nos objectifs : nous avions dit qu'en fin d'année, nous irions vers ces modalités. C'est ce que nous vous proposons aujourd'hui.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Je précise que la demande des personnels et de l'organisation syndicale représentée ce matin portait sur la réorganisation certes, mais surtout sur les problèmes de remplacement, d'arrêts maladie, de manque de professionnels de santé et sur les difficultés de recrutement. Leur inquiétude porte donc plus sur le fond que sur la forme de la réorganisation à proprement parler. Il faut être clair, c'est un ensemble.

Mme LA PRESIDENTE. – De vraies questions se posent quant au recrutement et à l'attractivité du territoire. Nous le savons bien, nous le constatons pour d'autres postes également, et pas seulement au sein du Conseil départemental. Espérons que ce qui pourrait être mis en place dans les prochains mois et dans les années à venir sera aussi une façon de lever ces véritables freins que connaît le département, en particulier s'agissant des catégories B et A !

M. MORANÇAIS, qui est également Président du Conseil d'administration de Creusalis, a déjà réfléchi à une offre plus globale pour les postes vacants, une offre incluant un logement meublé, surtout lorsqu'il s'agit de remplacements de personnes en arrêt maladie de courte durée, sans renouvellement. Ce sont de véritables questions d'intérêt, sur lesquelles nous devons tous nous pencher.

Mais il est navrant, j'en conviens, de constater que, sur certaines catégories de personnel, aucun candidat ne se présente devant les jurys. D'aucuns me disent que force est de reconnaître que le nombre d'entrées dans les écoles d'assistant social est en nette baisse au plan national. Je ne mettrai pas cela en parallèle avec les métiers de la santé. Mais cette information a retenu notre attention et nous mesurons pleinement les difficultés qui peuvent d'ores et déjà en résulter au sein des structures qui emploient ces catégories de personnel dans le département. Vous l'aurez compris, je pense notamment à l'UTAS de BOUSSAC, et je vous laisse imaginer combien nous sommes inquiets car, si BOUSSAC n'est pas attractif, qu'en sera-t-il de BOURGANEUF, d'AUBUSSON ou d'AUZANCES ?

Nous avons de réelles inquiétudes en la matière. C'est pour cela que nous souhaitons nous rapprocher des EPCI et des communes. Si vous connaissez des exemples de solutions innovantes pour rendre attractifs ces postes et faciliter les recrutements, nous sommes preneurs !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Je vais donc, avec l'appui de ma collègue Marie-Christine BUNLON, vous présenter tout le travail mené depuis plus d'un an, car cette nouvelle organisation du Pôle Jeunesse et Solidarités pour aller vers le futur Pôle Cohésion sociale ne s'est pas faite d'un coup de baguette magique. Je vous invite à vous reporter le rapport Annexes, qui détaille plus largement la méthode et tout ce qui a été travaillé.

Comme indiqué dans ce rapport, page180, il est ressorti de la concertation avec les personnels que l'ouverture des UTAS à nos partenaires extérieurs devait être accentuée, à commencer par l'Etat, les caisses de retraite et autres partenaires. Si, en raison de leur retrait des territoires, une charge de travail supplémentaire devait incomber à nos travailleurs sociaux, il faudrait savoir jusqu'où nous acceptons d'aller, d'autant que, financièrement, nos partenaires ne vont pas nous soutenir. Nous allons devoir clarifier tout cela, mais nos UTAS

seront les derniers présents sur ces territoires. Nous devons donc rester ouverts aux partenaires extérieurs tout en cadrant les missions, car nous ne pouvons pas tout faire et tout financer à la place des autres.

Je tiens, en conclusion, à souligner l'important travail réalisé par notre Directrice générale adjointe, Mme FOURNIER, par l'ensemble des personnels des UTAS présents dans les groupes de travail et par la Directrice de l'action sociale de proximité. Nous voulons bien entendre que ce travail ne donne pas satisfaction à l'ensemble des agents, mais cela a tout de même été construit et n'est pas tombé comme ça, par hasard.

Je cède maintenant la parole à ma collègue Marie-Christine BUNLON pour vous préciser quelques points. Puis, nous répondrons à vos questions.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées. – Je souhaite simplement apporter une précision.

Comme le disait Patrice MORANÇAIS, cette réorganisation a nécessité un travail de longue haleine, qui a demandé de nombreuses réunions. Il est vrai qu'aujourd'hui, sans être une déception, les réactions sont tout de même assez surprenantes. Depuis hier, nous rencontrons un grand nombre d'agents et nous avons du mal à comprendre leur position, car nous avons vraiment travaillé dans un sens positif et, pour nous, cette réorganisation est une aide apportée aux agents. Elle nous semblait aussi futuriste, car se retrouver sur les EPCI, c'était être au plus près de la population située sur le territoire des UTAS.

Nous créons des postes, nous modifions les circuits. Or, aujourd'hui, rien ne convient. Nous sommes déçus et surpris. Nous continuerons à travailler parce que c'est notre rôle, mais nous restons sur notre faim.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des questions ?...

La parole est à Mme JOUANNETAUD.

Mme JOUANNETAUD. – Ce ne sera pas vraiment une question, je livrerai plutôt quelques considérations personnelles.

Je reviens sur la proposition de Jean-Luc LEGER de reporter ce rapport. Ce projet est en effet très lourd, et il est vrai que le secteur social est un domaine très sensible pour notre Département, qui mérite que l'on y réfléchisse. Je ne conteste pas le travail qui a été réalisé. C'est un travail de longue haleine, un travail qui est lourd. Mais, de toute évidence, il n'est pas abouti puisque, ce matin, nous assistions à cette manifestation.

Le personnel, je puis vous l'assurer pour avoir parlé avec eux, n'est pas opposé à une réorganisation mais, sur certains points, il n'a pas eu la parole et n'a pas pu s'exprimer. En tout cas, ces agents n'étaient pas là pour défendre leurs petits intérêts, leurs places et leurs petits avantages, mais sont très sensibles au service rendu à la population. Ils ont des choses à dire, il serait dommage de ne pas les entendre. Il me semble donc prématuré de délibérer sur cette nouvelle organisation.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie. Il est important de mesurer ce que vous dites. Ce rapport a effectivement nécessité un travail très lourd et réfléchi, et je vous remercie de le reconnaître ! Mais, puisque nous parlions de manifestation et de grève des agents, souvenez-vous aussi du 10 février. J'ai bien entendu les messages qui m'ont été adressés. J'avais depuis longtemps décliné la vision d'une nouvelle organisation des services du Conseil départemental et, ce 10 février, il m'a été expliqué que cela durait trop longtemps, que les agents ne voyaient rien arriver et que cela engendrait des tensions, des angoisses et du stress.

J'ai donc immédiatement pris en considération cette remarque en tant que Présidente, et ce fut également le cas des Vice-présidents en charge des différents pôles. Nous avons donc organisé des réunions. Nous les avons pilotées et nous y avons participé durant tout le premier semestre de 2017. En juin, les représentants des organisations syndicales nous ont dit que les discussions et les échanges avaient suffisamment duré et qu'ils attendaient que nous leur fournissions, à la rentrée, une nouvelle organisation qui se tienne et des organigrammes écrits, proposés et validés par l'Assemblée départementale.

Je l'avoue, je suis extrêmement satisfaite du travail réalisé par Mme FOURNIER et ses collaboratrices et collaborateurs. Vous avez sous les yeux les éléments probants de méthode, et non des supputations. Ce dossier a donné lieu à une réelle concertation dans chacun des services et des UTAS. Que chacun ait pu s'exprimer ou pas, je ne sais, il me semble toutefois que des moyens allant en ce sens ont été mis à disposition de la collectivité et que le dialogue a été permanent. Je ne pense pas seulement au dialogue social avec les organisations syndicales, mais aussi à celui qui, plus simplement, consiste à parler à son encadrant de premier niveau, qui transmet à son encadrant supérieur et ainsi de suite, sans oublier les boîtes à idées, un intranet qui fonctionne…

J'entends que certains agents aient pu ne pas entrer dans cette concertation et ne pas avoir eu conscience de l'organisation qui se mettait en place en suivant une véritable méthodologie depuis février dernier. Cela me surprend, mais je peux l'entendre. Et je l'entends. Mais à mon avis, leur nombre doit être très faible. C'est le premier constat.

Mme JOUANNETAUD. – Pas sûr !

Mme LA PRESIDENTE. – Deuxième constat, et je ne citerai bien sûr aucun nom pour ne viser personne, j'ai vu ce matin un chef d'UTAS qui manifestait et affirmait qu'il n'est pas satisfait de la méthode employée quand, dans le même temps, pour l'avoir écouté dans son UTAS ainsi que les personnes qui travaillent auprès de lui, nous lui octroyons un demi-ETP supplémentaire d'adjoint au chef d'UTAS.

Nous avons calculé le nombre d'usagers que reçoit chaque UTAS. C'est peut-être trop mathématique pour certains, mais il s'agit d'éléments peu contestables et sur lesquels je peux, et vous aussi évidemment, prendre des décisions affirmées qui ne reposent pas sur des supputations relevant de l'imaginaire. Je ne sais comment procéder autrement, si ce n'est en renonçant à ce rapport, en revenant à la situation actuelle et en ne créant pas ces postes. Mais

est-ce ainsi que l'on avance et que l'on se met à l'écoute des usagers et des agents du territoire ?

Lorsque je vois ce matin certains venir porter la polémique pour nous dire, quelques instants après, qu'ils ne contestent pas réellement la nouvelle organisation qui, au fond, n'est pas si mauvaise puisqu'elle permet de créer, dans un Département en 2018, 16 nouveaux postes pour le Pôle social, je me dis que les motivations réelles sont peut-être à chercher ailleurs – probablement dans l'incompréhension qui règne autour des remplacements, du temps nécessaire pour les assurer, des jurys et des règles de recrutement aussi peut-être. Le Gouvernement a parfois parlé d'assouplir ces règles qui gèrent le recrutement de la fonction publique territoriale. On pourrait, en effet, s'interroger sur ce point qui présenterait sans doute un intérêt pour nos recrutements présents et à venir.

Je ne souhaite pas retirer ce rapport qui a été validé dans le cadre d'un processus complexe et, comme vous l'avez dit, lourd et réfléchi. Il a été validé par les organisations syndicales du dialogue social, le CHSCT et le CT. Cela ne pourrait que conduire, à coup sûr, lors de la prochaine Assemblée plénière du 9 février prochain, à une nouvelle manifestation et à m'entendre à nouveau dire que je ne respecte pas les conditions du dialogue social avec les organisations représentatives. Il faut donc être clair, ma décision est celle-ci : je ne retire pas ce rapport.

M. FOULON. – Très bien !

Mme LA PRESIDENTE. – En revanche, je vous engage, mesdames et messieurs les élus, à nous faire part dès à présent de vos réflexions sur la méthode employée.

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Madame la Présidente, vous justifiez votre position sur le maintien du rapport : la procédure a été respectée, le processus également. Ce n'est pas ce qui nous interroge. A mon sens, il vous manque le ressenti des agents, dont il faut bien tenir compte. *(Protestation de M. GAUDIN.)* Mais il ne colle pas, monsieur GAUDIN, avec la réalité !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Combien d'agents sont insatisfaits ?

Mme GALBRUN. – Je ne sais, mais ils étaient un certain nombre ce matin.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous savez que, parmi les personnes qui étaient présentes, toutes ne travaillaient pas dans la collectivité. J'espère que vous l'avez noté !

Mme GALBRUN. – En tout cas, il faudrait tenir compte de ce ressenti et j'ai l'impression que tel n'est pas le cas.

Je reviens au rapport, car j'aurais souhaité avoir une précision. M. MORANÇAIS parlait de la mise en place de la cellule IP, la cellule de recueil des informations préoccupantes. C'est bien de le préciser parce que c'est important. Mais il s'agit, en fait, d'une réorganisation et non d'une mise en place car, sauf erreur de ma part, cette cellule IP existait déjà.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est une amélioration.

Mme GALBRUN. – Tout comme existaient déjà les processus à déclencher en cas d'information préoccupante, puisque cela faisait partie des missions impératives du Conseil général hier et du Conseil départemental aujourd'hui. Cette réorganisation est peut-être plus performante que ce qui existait, mais cela n'a rien de nouveau.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – L'évolution tient à ce que, malgré la création de cette cellule au niveau départemental, nous avons maintenu nos forces sur le territoire dans le domaine de l'enfance, en particulier pour mettre en œuvre le Schéma Enfance Famille Jeunesse. Pour l'avoir suivi, madame GALBRUN, vous savez combien ce dernier est riche en fiches actions, notamment dans le domaine de la prévention. Toutefois, tout en créant cette cellule, nous avons maintenu nos forces dans le domaine de l'enfance au plus près des territoires.

Mme GALBRUN. – C'était une précision dont j'avais besoin.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Vous avez raison. J'ajoute que j'aurais effectivement dû dire « informations préoccupantes » ; vous avez raison, il faut décoder tous ces sigles.

Mme GALBRUN. – Autre question qui n'engage que moi : je lis que l'accueil de l'usager doit être amélioré, nous en sommes tous d'accord. Je m'interroge tout de même sur la suppression de quatre postes de secrétariat alors que c'est le secrétariat qui accueille, c'est là qu'arrive l'usager qui a besoin d'informations immédiates pour être orienté vers le service compétent.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Je pensais connaître toutes les missions des secrétaires au sein des UTAS. Hier, nous avons fait tout de même quelques découvertes et leur charge de travail est effectivement très lourde. Vous avez bien compris que nous souhaitons privilégier les forces en direct auprès des publics les plus fragiles. A cette fin, on pourrait s'attendre à ce que les secrétaires ne soient pas du tout visées par la réorganisation, mais, en réalité, elles assurent des tâches qu'elles ne devraient pas assumer. Il faut donc revoir l'organisation de leurs missions. Aujourd'hui, en plus du secrétariat et de l'accueil, elles font tout dans les UTAS. Ce sont des habitudes qui ont été prises voilà longtemps et, en apprenant

tout ce qu'elles font, je dois dire que les bras vous en tombent ! Nous devons donc nous pencher sur leurs missions. Mais, madame GALBRUN, je vous rejoins : la qualité de l'accueil doit être maintenue, voire améliorée.

Dans le domaine de la personne âgée et de la personne en situation de handicap, l'internalisation des CLIC permettra, immédiatement après le premier accueil, de basculer vers la TMS CLIC. Il faut travailler cela car, comme je le disais en présentant le rapport, ces UTAS resteront, avec les mairies, le dernier service public de proximité sur le territoire. Nous sommes très sollicités. Il faut clarifier les missions qui, normalement, ne sont pas les nôtres et auxquelles nos travailleurs sociaux répondent malgré tout. Nous devons en discuter avec nos personnels et avec nos partenaires.

Cela ne vous aura pas échappé, nous avons été guidés dans cette réorganisation par la prise en charge efficiente des publics – car il s'agit d'humain et de publics en difficulté – et par le souci des conditions de travail des agents. Je suis très présent et j'assiste à de nombreuses réunions au cours desquelles il est souvent question des conditions de travail et des problèmes de ressources humaines. Nous sommes sur le terrain comme vous tous, nous ne sommes pas des élus hors sol, et nous entendons bien. La suppression de ces quatre postes, ou plus exactement leur glissement vers des postes de secrétaires PTI, peut être mal perçue, mais cela se fait en sécurisant les postes, en créant des postes de titulaire à la place de CDD. Cela me semble tout de même être un bel effort de notre collectivité, dont je remercie Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. –Je précise également que ces quatre postes de secrétaire ne sont qu'à 80 % sur l'insertion. Cela laisse donc une marge de 0,2 ETP, prévue pour continuer à accomplir ces missions d'accueil avec les vingt-quatre autres secrétaires hôtesses d'accueil.

Par ailleurs, la numérisation est aussi un sujet transcendant. Comme le disait Mme FAIVRE, l'avènement du numérique et de l'accès au très haut débit dans le département n'est pas une fin en soi ; la fin en soi est de travailler sur les nouveaux usages. La modernisation de l'action publique et l'avènement du numérique dans les fonctions publiques, en particulier dans la fonction publique territoriale, contribueront à répartir le poids de la charge différemment, notamment sur ces métiers de secrétariat qui, à n'en pas douter, continueront d'évoluer, comme ils ont déjà commencé à le faire.

Nous sommes également en veille sur cet aspect. Nous travaillons le sujet comme nous le faisons sur la politique d'accueil globale parce que, demain, les secrétaires ne seront plus des secrétaires, mais de véritables hôtesses – ou des hôtes, d'ailleurs, pardonnez-moi, je ne tiens pas à féminiser ce métier –, de véritables hôtes d'accueil de service public dans nos Maisons du Département.

Tout cela, nous ne le décrétons pas brutalement, nous l'amenons progressivement. Nous le testerons dans une UTAS pour commencer. Certes, cela prend du temps, mais c'est aussi une politique que nous assumons : nous prenons le temps d'accompagner les changements nécessaires dans notre collectivité. Nous ne les imposons pas de façon brutale, même si j'entends certains dire parfois que nous devrions aller plus vite, que ce serait plus brutal mais aussi plus efficace. Je me suis résolue, pour ma part, tout comme les Vice-présidents, à user de méthodes de concertation et participatives.

Mme GALBRUN. – Ma dernière question concerne les conditions d'accueil des usagers et le travail de nos agents : quand l'UTAS de LA SOUTERRAINE déménagera-t-elle pour un autre lieu ?

Mme LA PRESIDENTE. – Chère madame GALBRUN, vous savez que nous faisons partie d'un GIP…

Mme GALBRUN. – Je n'ai pas parlé du GIP, mais « d'un autre lieu ».

Mme LA PRESIDENTE. – Le Conseil départemental a signé une convention et un bail de six ans. Il s'est engagé dans un processus dans lequel il a déjà investi beaucoup d'argent, plusieurs centaines de milliers d'euros, à l'occasion de la mise en place du Pôle Excellence rurale. Je pensais encore récemment qu'au regard des appels d'offres qui n'ont plus qu'à être notifiés pour permettre l'arrivée non seulement de l'UTAS mais aussi de l'UTT dans ce bâtiment remarquable et bien situé, au cœur de la ville de LA SOUTERRAINE, proche des usagers et des usages possibles, j'avais mis en place un processus qui permettait de signer très vite ces marchés. Eh bien, ce bel édifice s'est écroulé juridiquement, financièrement et statutairement il y a quelques jours à peine, puisque M. le Préfet et ses services ont fait valider, lors de la réunion du GIP, le départ de l'Etat !

Le Directeur général des Services était avec moi et pourrait en témoigner, après et malgré deux heures de discussions acharnées, à mon grand désarroi, j'ai vu le président de l'association qui porte la Maison relais ainsi que le Président du GIP qui est, comme nous, Département, garants à quasiment 50 % des emprunts restants – de l'ordre de 500 000 € pour chacune des collectivités, on ne parle donc pas de broutilles ! – valider le départ de l'Etat qui considère qu'il n'a plus rien à faire dans ce GIP. Toutefois, ce GIP dégage au moins 100 000 € de déficit chaque année. Il faut vérifier les comptes, car rien n'est à jour ! Une annuité n'a pas été réglée au Crédit coopératif et le Département n'est assuré que d'une chose : il aura à payer un loyer que l'on nous propose de tripler : de 50 000 €, il passerait à 150 000 € – rien que ça ! Je sais bien que le Département est riche, mais tout de même !

Bref, je suis atterrée de constater que deux membres du GIP ont décidé de laisser partir l'Etat, se privant ainsi de sa participation financière, sa cotisation statutaire de 22 500 €. L'Etat assure qu'il continuera de financier la Maison relais, mais pendant combien de temps encore ? Cela m'inquiète d'autant plus quant aux recettes du GIP. Il évalue son ticket de sortie à 300 000 €.

Nous avons donc lancé un appel d'offres et, lorsque nous aurons rassemblé un certain nombre de documents juridiques supplémentaires, nous pensons notifier ce marché auprès d'un cabinet d'avocats pour étudier les conséquences du départ de l'Etat. Je suis extrêmement inquiète autant, sinon plus, pour la commune de LA SOUTERRAINE, qui est plus fragile, que pour le Département. Dans ce dossier, les écueils que nous essayons et arrivons à lever les uns après les autres sont de taille. Je n'accuserai personne. Tout le monde peut prendre des risques, tester et expérimenter sans en mesurer complètement les conséquences. Mais je vous assure, madame GALBRUN, que nous sommes dans une situation extrêmement précaire et fragile – et la Ville de LA SOUTERRAINE plus encore.

Mme GALBRUN. – Ce dossier a toujours été porté à bout de bras. On ne peut reprocher à quiconque de ne pas avoir pris le problème avec grand sérieux.

Mme LA PRESIDENTE. – Je le sais bien. C'est la raison pour laquelle je n'ai jamais fait de communication à ce sujet dans la presse, refusant de me laisser conduire, par des excès qui pourraient bien être ceux de la colère, à communiquer de façon inappropriée. Nous continuons de lutter. Au regard des dépenses déjà réalisées, je tiens à ce qu'une Maison du Département investisse le couvent Saint-Sauveur dans les prochains mois. Si tel n'était pas le cas, ce serait vraiment un gâchis d'argent public intolérable pour les habitants de ce département.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Je précise également à Mme GALBRUN que le Département est prêt pour engager ces travaux puisque les entreprises ont été retenues et que les marchés ont même été signés. Nous sommes prêts. Se pose seulement le problème juridique et financier que Mme la Présidente vient d'expliquer.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GUILLEMOT.

Mme GUILLEMOT. – Je souhaiterais avoir une précision quant à la création des seize postes. S'agit-il d'une création ou d'une transformation de postes contractuels en postes statutaires ?

Par ailleurs, par rapport au ressenti qui s'est exprimé ce matin, chacun le prend comme il le souhaite, mais un problème de remplacement, de rapidité de remplacement des agents ne se pose-t-il pas ? Tout le beau calcul, très théorique mais aussi très cartésien, qui permet d'avoir des bases solides de répartition, serait mis à mal si les agents ne sont pas remplacés, car cela ne manquerait pas d'accroître la mission de chacun.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, et nous en revenons toujours au même problème. C'est pour cela qu'en créant ces postes, nous affichons clairement des postes statutaires, inscrits dans l'organigramme, qui nous permettront d'ouvrir rapidement des jurys pour les postes vacants non pourvus par des agents qui seraient en arrêt maladie. C'est l'objectif non seulement de la bourse interne, mais également du recrutement externe.

En revanche, lorsqu'une personne est absente pour une maladie de courte durée, d'une quinzaine de jours, nous pouvons tenter de recruter quelqu'un sur une mission de quinze jours. Les services des ressources humaines font le maximum pour recruter. Malheureusement, une mission de quinze jours est peu attractive pour une assistante sociale, par exemple, et il est impossible de lui certifier que le congé perdurera, tant que nous n'avons pas le nouvel arrêt de travail. Après analyse, nous avons bien compris d'où provenaient les difficultés. Il n'empêche, comme je le disais précédemment, que le statut des agents territoriaux est bloquant à plusieurs égards, et particulièrement en pareilles circonstances pour nous autoriser plus de souplesse.

La parole est à Mme GUILLEMOT.

Mme GUILLEMOT. – Si je puis me permettre, d'autres modèles existent dans d'autres instances. Ainsi, des personnes recrutées en renfort pourraient intervenir en fonction des absences dans les différents UTAS. A l'éducation nationale, on les appelle des « titulaires sur zone de remplacement ». Cela pourrait être un renfort, une personne qui serait systématiquement en plus et interviendrait en remplacement et qui, hors remplacement, aurait des missions autres.

A mon avis, ces personnes seraient très utiles et très utilisées.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, madame GUILLEMOT. C'est une piste que nous avons également investiguée. Nous comptons 1 311 agents au sein de la collectivité, tous peuvent potentiellement être en arrêt pour différentes raisons, justifiées, bien évidemment. De combien serait ce *pool* ? C'est la vraie question. Il ne pourrait être d'une assistante sociale volante.

Au regard des difficultés qui sont les nôtres, entrer dans ces perspectives nous a plutôt incités à avoir une organisation stabilisée. Plutôt que de maintenir des emplois précaires en renfort sur des postes, nous avons choisi d'intégrer ces postes supplémentaires à l'organigramme et de les ouvrir à des titulaires dans les mois à venir.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Nous avons une équipe de personnels volants, mais qui est « vide » à l'heure actuelle puisque tous sont déjà en remplacement. Aussi, pour le remplacement réglementaire des agents en maladie, faudrait-il sans doute prévoir des renforts. Ce sont des points dont nous allons discuter avec les agents en début d'année, comme nous le leur avons dit hier et lors de notre échange ce matin. Nous devons réfléchir à la manière d'améliorer notre réactivité ; encore faut-il avoir des candidats.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Il s'agit d'une question annexe, mais le débat ayant été élargi au problème du recrutement dans notre collectivité, il est un point qui m'intrigue : celui des recrutements pour la viabilité hivernale, VH. Comment se fait-il qu'en deux ans, nous soyons passés de la situation d'être harcelés par des demandeurs d'emploi, très souvent titulaires de permis poids lourds, qui voulaient absolument être recrutés par notre collectivité, ne serait-ce que pour la viabilité hivernale, à la situation actuelle, où l'on voit le Conseil départemental obligé de passer des petites annonces dans la presse locale pour recruter des agents ? Comment expliquez-vous ce basculement ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je souligne qu'il est très louable pour la collectivité d'être hyper-réactive et d'utiliser ainsi les réseaux sociaux et la presse pour solliciter les candidatures d'agents potentiels ayant les qualifications nécessaires dans le cadre du recrutement sur ces

postes supplémentaires VH. Cela permet d'ouvrir le recrutement plus largement à ceux qui ont les compétences pour candidater. Cela rejoint l'objet de la réflexion sur laquelle nous échangeons depuis quelques instants, à savoir que la notion d'attractivité d'un département comme le nôtre nous pose de réelles questions, et de plus en plus fortement. Nous avons donc testé cette solution, qui a eu d'excellents effets. Nous en sommes très satisfaits.

Mais peut-être Mme DEFEMME peut-elle vous indiquer les raisons pour lesquelles sans avoir réellement plus de difficultés, nous avons eu moins de critères de choix – ce qui n'est pas vraiment le cas cette année – pour recruter sur la VH ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Cela n'a pas été un problème majeur, puisque nous avons eu de très nombreux candidats. Le fait d'ouvrir les appels à candidature de la sorte a permis de toucher plus de monde. Nous nous sommes retrouvés avec un vivier assez dense de personnes intéressées qui répondaient aux critères de sélection. La plupart avait le permis poids lourd, ce que nous demandions pour qu'ils puissent intervenir en binôme avec un collègue. Nous n'avons pas rencontré de problèmes particuliers pour recruter cette année. Au contraire, le fait d'élargir a été bénéfique. Cela s'est fait aussi à la demande de certains agents.

S'agissant du recrutement des assistants sociaux dans les UTAS, nous avons procédé de la même façon. Cela s'est fait sous l'impulsion des agents, qui nous ont demandé d'élargir le plus possible le recrutement. Pour ma part, je ne vois pas le problème que pose l'élargissement de la publicité au recrutement.

M. LOZACH. – Je trouvais étonnant que vous ayez besoin d'élargir. Il y a quelques années, les demandes arrivaient en nombre considérable.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Je pense que nous pouvons tous nous poser la question, à mon avis.

M. CHAMBERAUT. – Le problème est général. Les entreprises privées rencontrent aussi des problèmes de recrutement.

M. LOZACH. – Et les collectivités également.

Mme LA PRESIDENTE. – Je me souviens des propos de M. JEANSANNETAS lors d'une récente réunion sur le Plan pour la Creuse. Vous l'avez vu dans le rapport, M. le Sénateur indiquait que, dans le département, les associations d'aide à domicile comptaient 600 postes vacants, tous métiers confondus. Ce sont des pistes sur lesquelles nous travaillons. Il est incroyable d'apprendre qu'aujourd'hui, les associations d'aide à domicile ne peuvent répondre aux heures que nous engageons auprès d'elles pour accompagner les personnes âgées par manque de personnes en capacité d'effectuer ces heures.

Cela crée d'ailleurs, et nous le constatons à l'examen des comptes de ces associations, un déficit dans le volet formation. J'en parlais également hier avec le Président de Région Alain ROUSSET, car je pense qu'il existe des solutions assez simples à mettre en place. Mais ce n'est pas au Conseil départemental seul qu'il revient de le faire parce que, de toute façon, nous n'en avons ni la compétence ni les moyens. Mais pour ce qui est de ce *pool* de personnes qui pourraient être en employabilité assez vite et de façon très locale, il y a un intérêt marqué à ce que nous soyons un partenaire auprès de ceux qui en ont la charge. C'est, en tout cas, notre vision et notre volonté.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je ne reviens pas sur les différents points qui ont pu être évoqués, sur les secrétaires qui sont réaffectées sur les CLIC, mais je m'interroge sur la mobilité et les déplacements des agents.

Ma première question à la lecture de ce projet est de savoir s'il y aura des déplacements de résidence administrative. Certains agents d'AUZANCES seront-ils amenés à changer de résidence administrative ?

Deuxième question toujours au travers du prisme des déplacements : au vu des nouveaux redécoupages – qui ont un fondement dont on peut entendre la logique et sur lequel je ne reviens pas –, pour que les usagers restent au centre de nos préoccupations, la question qui se pose est celle des déplacements quotidiens de nos agents. Certes, c'est un problème creusois, mais quand je constate que le nouveau binôme d'UTAS va de BOUSSAC au sud d'AUZANCES, je m'interroge sur les déplacements auxquels seront soumis nos agents au quotidien. Bien évidemment, pendant qu'ils seront dans leur véhicule, ils ne pourront pas être au plus près des usagers.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison de souligner la particularité géographique du département. Le choix a été fait de maintenir une formation en binôme d'UTAS plutôt en rapport avec les futurs contrats de territoire, qui correspondent à des bassins identifiés à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Il importe aussi de le rappeler.

De BOUSSAC à AUZANCES, il doit y avoir à peine une heure de trajet. Je pense que de SAINT-MERD-LA-BREUILLE à AURIAT ou SAINT-MOREIL, la distance doit être équivalente en termes de temps.

Le maintien du fonctionnement en binôme ressort d'un choix qui nous a été demandé. Sinon, s'il n'y avait pas eu de changement, il aurait été simple de décider que BOURGANEUF et AUBUSSON ou LA SOUTERRAINE et BOURGANEUF ne travailleraient plus ensemble. Ce sont de vraies questions qui mettent en perspective les problématiques d'insertion, notamment celle des chantiers d'insertion qu'il nous faudra réinventer et soutenir au mieux. Et je ne reprends pas le débat sur les contrats aidés qui vont progressivement disparaître. En tant qu'élus locaux, vous savez bien que, demain, c'est vers les intercommunalités et les communes que nous allons devoir faire nos démarches, pour ne pas dire « notre marché » en heures d'insertion.

Nous l'avons fait sur la nouvelle politique de randonnée, pour l'entretien des chemins. Nous constatons que cela a produit des effets. Cela avait déjà été éprouvé sur l'entretien du petit patrimoine, notamment lors du chantier d'AUBUSSON. Nous avons de bonnes pistes. Là encore, se rapprocher des espaces de contractualisation qui seront ceux de demain nous paraît d'une efficacité imparable quand il faudra s'adresser à un président d'intercommunalité ou à un maire. Les élus en ont assez de ces découpages qui ne correspondent à rien de ce qu'ils connaissent. Cela devient très compliqué aujourd'hui, pour eux et pour les usagers. Je ne parle même pas des cantons.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Monsieur DUMONTANT, vous avez raison, nous pensons que dix à quatorze agents pourraient être concernés par un changement et des distances supplémentaires. En revanche, d'autres y trouvent leur compte. Dans le cadre des affectations des jurys, nous étudierons comment accompagner au mieux ces personnes. Le nombre reste limité, de dix à quinze personnes. Cela n'empêche pas qu'il faut prendre en compte les situations individuelles.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Lors de la bourse interne, les agents pourront aussi, s'ils le souhaitent, candidater sur un autre poste que celui sur lequel ils étaient. En termes de mobilité, certains souhaiteront peut-être changer.

Pour ce qui est des binômes, pour citer un exemple que je connais bien pour être plus proche d'AUBUSSON, quand ma commune dépend de BOURGANEUF, il me semble que le binôme AUBUSSON-BOURGANEUF a autant de pertinence que celui d'AUBUSSON-LA SOUTERRAINE car, pour ce qui est des distances, nous n'étions pas non plus au top !

M. JOUANNETAUD. – On peut revenir en arrière, cela s'est déjà fait !

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Chaque agent pourra se positionner sur son poste actuel ou sur un autre s'il souhaite changer de résidence. Il est vrai que, pour quelques personnes, ce sera plus compliqué.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour d'autres, cela sera mieux ! C'est aussi cet engagement qui a été mesuré.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – L'heure passe et le corps a aussi ses besoins. Nous ne sommes pas que de brillants esprits, nous le savons bien ! Je ne voudrais donc pas alourdir la séance, mais pourriez-vous, madame la Présidente, soit sous forme d'un écrit, soit lors de la prochaine réunion plénière, faire le point sur la réorganisation prévue des UTT.

Combien y aura-t-il de centres demain ? Quelle sera leur réorganisation ? Quelle sera la part des vacataires ? Quel est le recours prévu à la sous-traitance privée ? Je vous pose toutes ces questions parce qu'il ne faudrait pas que toutes les crispations que nous venons encore de connaître ce matin sur la réorganisation des UTAS se renouvellent lors des débats à venir sur la réorganisation des UTT.

Merci de nous répondre, mais peut-être pas aujourd'hui.

Mme LA PRESIDENTE. – Si, je peux vous répondre parce que ces sujets font l'objet d'une totale transparence.

Si nous avons vivement apprécié, pour différentes raisons, la méthode suivie et le travail réalisé au sein des UTAS et du PJS, peut-être parce que rien n'est comparable, ce même travail n'a pu se faire au sein des UTT et des centres d'exploitation. La question a clairement été posée aux organisations syndicales réunies en intersyndicale – le FSU était donc présent – lorsque nous les avons rencontrées, le 13 novembre dernier. Peut-être les situations et les chantiers à réaliser sont-ils plus complexes. Peut-être manquons-nous des moyens ou des compétences pour tout traiter en interne ; nous étudions d'ailleurs la possibilité d'un accompagnement externe pour mener à bien les changements si des changements devaient intervenir, et tout au moins disposer d'éléments clairs, mesurés et mesurables permettant d'affirmer que tout va bien et qu'il ne faut rien changer, ou permettant, à l'inverse, de considérer qu'il faut apporter des modifications.

Comme je l'ai souvent dit, il n'est pas dans les habitudes des élus de vouloir à toute force changer les choses, simplement pour dire que nous les avons changées. Nous serions tellement plus tranquilles ! Mais nous écoutons nos agents depuis un certain temps et il en est qui nous disent qu'une évolution serait intéressante.

Mmes CHAMBERAUD et VIALLE sont parties prenantes dans ce qui va se mettre en place autour des centres d'exploitation. Lundi prochain, MM. SIMMONET et LABORDE seront à BENEVENT GRAND-BOURG – peut-être même la Présidente y assistera-t-elle lundi matin. Mercredi prochain, à EVAUX-LES-BAINS et CHAMBON-SUR-VOUEIZE, les élus seront aux côtés de notre DGA et du Secrétaire général, des chefs d'UTT, des chefs de centres, des agents et de la Vice-présidente. Nous ouvrirons un livre, fait de pages blanches aujourd'hui dans lequel, nous l'espérons, les agents écriront tout le bon sens dont ils peuvent nous faire part. Ils nous pourront dire que tout va bien, qu'il n'y a rien à modifier dans ces quatre centres, ou, comme ils nous l'ont souvent suggéré, mettre en avant ce qu'il serait intéressant de transformer ou de modifier.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Des réflexions ont été conduites. Vous parliez de l'externalisation d'un certain nombre de services, de travaux réalisés en interne et d'autres en externe. Je citerai l'exemple des marchés publics d'entretien de fossés, dont je n'avais pas bien saisi l'histoire dans un premier temps. Il apparaît que ces chantiers étaient effectués par des agents du Parc, mais aussi par des entreprises privées. Or, à GUERET et sur les UTT du nord du département, ils étaient confiés à des entreprises privées et les agents du Parc étaient envoyés bien loin puisqu'ils réalisaient les chantiers dans le sud du département. Aujourd'hui, la passation de nouveaux marchés ont permis d'inverser la situation : les trois UTT du nord sont confiées aux équipes du Parc et les trois du sud sont désormais attribuées à entreprises privées sous forme de marché.

Pour l'élagage également, nous testons une organisation différente, et nous comparons parce que, sans comparaison, il est difficile de présenter des propositions claires. Vous seriez d'ailleurs en droit de m'interroger. C'est ainsi que, sur l'UTT de LA SOUTERRAINE et sur celui d'AUZANCES, deux marchés ont été ouverts aux prestataires pour nous permettre d'évaluer la qualité et le coût de ces prestations, tout en évaluant ce que peuvent faire nos agents lorsqu'ils ne sont pas affectés à ces missions d'élagage. J'ajouterais que l'élagage présente un certain danger et que c'est aussi un paramètre à intégrer dans les choix qui seront opérés.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui sur ces formats. Nous allons comparer et mesurer ce qui est préférable pour le Conseil départemental et pour ses agents.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Je ne tiens pas à allonger le débat, mais j'ai quelques petites choses à dire, deux concernant le rapport, l'une en dehors.

Premièrement, je note une baisse du nombre de CIP de 8 à 7 ? Je ne sais pas pourquoi. Je suppose que c'est comme ça !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Le nombre de personnes qu'ils accompagnent est en baisse. Il n'était pas justifié de maintenir ce nombre d'agents pour une charge de travail nettement en baisse. En revanche, nous transformons un poste, que nous spécialisons sur le suivi des travailleurs indépendants.

Mme MARTIN. – Oui, cela sera très utile. Nous le constatons dans les commissions de suivi du public de l'insertion.

Deuxièmement, sur le site actualisé du Conseil départemental, j'ai relevé l'offre concernant le recrutement d'un travailleur social à BOUSSAC. C'est une situation d'extrême urgence. Il est proposé un CDD de six mois. L'attractivité du département posant problème pour ce qui est des travailleurs sociaux, je suggérerai de recruter de manière plus pérenne. Il est sans doute encore moins attractif pour un jeune travailleur social de ne venir travailler que six mois à BOUSSAC. C'est une simple remarque.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – L'annonce est obsolète parce qu'un travailleur médico-social vient d'accepter. Je viens d'en avoir la confirmation. Il s'agissait d'une personne qui avait déjà un contrat de six mois chez nous, que nous renouvelons. Nous lui proposons un contrat d'un an sur ce poste dont le titulaire est en congé longue maladie.

Mme MARTIN. – Est-ce un CDD ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Mais non, voyons ! Je viens de dire que c'est sur un congé longue maladie ! *(Sourires.)*

Mme MARTIN. – Ne m'attaquez pas ! Je ne vous attaque pas.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – On vient de vous le dire !

Mme MARTIN. – Je soulève en fait un problème dont nous parlons chaque fois en commission. Ce secteur de BOUSSAC est très problématique.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Absolument pas attractif !

Mme MARTIN. – Ma question était donc de savoir si l'on pouvait envisager une pérennité de ce travailleur social de manière à résoudre le problème. Telle était ma question !

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Dans un premier temps, nous attendrons de savoir si la personne en congé longue maladie revient. Si elle ne revient pas au bout de trois ans, nous pourrons mettre le poste à la vacance et pérenniser l'emploi. Mais, pour l'instant, nous n'avons pas la possibilité administrative de le faire. Cela ne peut donc être qu'un CDD.

Au lieu d'un CDD de six mois, nous avons pu proposer un CDD d'un an. Une personne vient d'accepter, pour laquelle tout le monde se démène parce que sa condition était de lui trouver un meublé à BOUSSAC pour moins de 200 € par mois, charges comprises. Je puis vous assurer que tout le monde s'est mis en en quête, tout particulièrement M. le Maire de BOUSSAC.

Mme MARTIN. – Je ne dis pas le contraire.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Sinon, cette jeune femme ne viendra pas.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous comprenez donc pourquoi il nous est parfois difficile d'entendre que nous ne faisons rien, voire pire ! Mais nous ne sommes pas en train de communiquer tous les matins.

Mme MARTIN. – Tel n'était pas mon propos. Il faudra toutefois actualiser le site du Conseil départemental car, d'après l'annonce, les candidats peuvent postuler jusqu'au 22 décembre.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Cela va être fait. Cette personne n'a donné sa réponse que ce matin.

Mme MARTIN. – Dernier point, sur le rapport lui-même, j'adhère tout à fait sur la nécessité d'un lien entre les communes, les mairies et les travailleurs sociaux. Je pense que nous avons à retrouver un lien fort entre nos communes et l'assistante sociale de secteur. J'avais déjà eu l'occasion de le dire. Cela doit être retravaillé.

Mme LA PRESIDENTE. – Les étapes de la nouvelle organisation pour les actions sociales de proximité vous ont été longuement explicitées.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets voix ce rapport. *(Adopté à la majorité.)*

Je salue ce geste.

Je vous propose une suspension de séance. D'ici trois quarts d'heure, les commissions se réuniront et nous reprendrons la séance aux alentours de quinze heures.

(Suspendue à treize heures cinquante-cinq,
la séance est reprise à quinze heures dix.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Les élus de la cinquième commission sont de retour. Ceux de la deuxième commission arrivent également. Chers collègues, je vous invite à prendre place.

Nous poursuivons notre séance par l'examen des dossiers de la commission Education et Culture.

TARIFICATION 2018 DES SERVICES DE RESTAURATION ET D'HERGEMENT DES EPLE

RAPPORT N°CD2017-12/3/19

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Notre Assemblée départementale a adopté un dispositif tarifaire pour l'hébergement et la restauration dans les collèges publics creusois, à l'exception des cités scolaires, pour la fourniture de repas au 1er degré, dans le cadre de conventions tripartites. Il

vous est proposé d'actualiser l'annexe à la délibération adoptant le dispositif tarifaire pour 2018.

Actuellement, les collèges de BENEVENT, FELLETIN, CHENERAILLES et CHATELUS bénéficient d'un tarif unique, conformément au principe d'égalité de traitement des usagers. Si vous en êtes d'accord, il est proposé de faire figurer la commune de CROS dans l'annexe à la délibération du Conseil départemental du 19 septembre 2017 récapitulant l'ensemble des tarifs de restauration et d'hébergement des EPLE pour 2018.

Ce rapport n'a posé aucun problème à la troisième commission.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix ce rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour en reprenant, en page 13, les rapports sur le développement durable et sur l'égalité femmes-hommes.

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

RAPPORT N°CD2017-12/1/4

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Vous disposez d'un document explicite, mais permettez-moi d'en souligner les points essentiels. La loi du 12 juillet 2010, dite « Grenelle 2 », complétée par le décret d'application du 17 juin 2011 et la circulaire du 3 août 2011, incite les collectivités à rendre visible leur contribution au développement durable de leur territoire.

La première partie du rapport de développement durable illustre l'engagement du Département dans ces pratiques et présente les différentes actions qui contribuent aux finalités de développement durable. Celles-ci se répartissent selon cinq axes : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ; la préservation de la biodiversité et la protection des milieux ; et une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

La seconde partie du rapport fait état de l'avancement des trois actions TEPCV, pour lesquelles le Conseil départemental a obtenu une contribution globale de 1,1 M€. Dans cette partie, sont également ouvertes des perspectives en matière de développement durable. Il est désormais question de « projets territoriaux de développement durable » et les collectivités devront, à l'avenir, structurer leur stratégie territoriale de développement en s'appuyant sur les 17 objectifs et les 3 engagements fixés par les Nations unies en 2015, préalablement à la COP 21.

Pour ce qui est du rapport de l'égalité femmes-hommes, je vous invite à vous référer aux pages 25 et 26 du fascicule, qui reprennent les principales informations à ce sujet. Permettez-moi toutefois de souligner que, s'agissant du temps de travail, les temps partiels de droit concernent majoritairement des femmes : 18 femmes pour 5 hommes. Il en est de même pour les temps partiels sur autorisation : 77 femmes et 2 hommes.

Quant aux rémunérations, je précise que le salaire brut moyen correspond au salaire versé. Si le salaire perçu par les femmes est un salaire légèrement inférieur, cela tient au temps partiel est plus fréquemment utilisé par les agents féminins.

L'effectif global, qui est de 1 135 agents au 31 décembre 2016, se répartit en 647 femmes et 488 hommes. Les postes de catégorie A et B sont majoritairement occupés par des femmes, ceux de catégorie C par des hommes.

Vous disposez d'un document plus explicite, mais il me semblait nécessaire de relever ces points.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demandant la parole sur ces rapports, je considère donc que vous avez pris acte de ces rapports.

Excusez-moi, M. GAUDIN m'indiquant qu'il serait de bon aloi que l'Assemblée se prononce en votant, je mets donc aux voix la proposition tendant à prendre acte de la communication de ce rapport. *(Adoptée à l'unanimité.)*

LA POLITIQUE DU HANDICAP AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

RAPPORT N°CD2017-12/1/5

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Je vous invite à vous reporter au rapport, mais précise toutefois, car cette modification n'a été apportée qu'après l'envoi du dossier, qu'une autorisation d'absence de deux jours maximum a été accordée, sur justificatif, aux agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi pour leur suivi médical. Cela concerne les agents contraints de consulter des spécialistes à l'extérieur du département en raison de leur maladie.

Mme LA PRESIDENTE. – M. GAUDIN me rappelle que nous avons, en effet, validé ce format.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Effectivement, madame la Présidente ! Normalement, l'autorisation d'absence est d'une journée, nous en accordons deux sur justificatif. Cette disposition va au-delà de l'obligation légale. Elle a donné lieu à une négociation en Comité technique avec les représentants syndicaux et, dans le cadre de la négociation, nous avons accédé à leur demande.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous vous remercions de cette souplesse.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je vous propose de valider la politique du handicap dans notre collectivité, telle qu'elle a été présentée par Mme DEFEMME, accompagnée des services en charge des ressources humaines, que je remercie.

Il s'agit donc :

- de désigner un référent handicap à compter du 1er janvier 2018 – je vous propose de nommer Mme CHANTEMILANT, assistante sociale du personnel, sur cette mission ;

- de poursuivre les actions de communication et de mettre en place d'une journée de sensibilisation ;

- de poursuivre des actions de repérage et d'accompagnement des agents ;

- de développer des partenariats – ESAT, EA/CAP Emploi ;

- d'octroyer une autorisation d'absence de deux jours, non d'un jour comme cela figure dans le rapport, pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi pour leur suivi médical (sur justificatif) ; cette nouvelle disposition sera intégrée dans le protocole du temps de travail en vigueur dans la collectivité ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour suivre ce dossier, si nécessaire.

Je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

CHARTE DU TELETRAVAIL

RAPPORT N° CD2017-12/1/6

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – La Charte du télétravail devait être réécrite pour tenir compte des nouvelles dispositions réglementaires. Globalement, les modalités actuelles sont maintenues : une journée par semaine sur site ou à domicile, sur la base du volontariat. Les modifications concernent l'autorisation de télétravailler qui serait portée à une durée d'un an renouvelable, et la possibilité d'accorder des quotités de télétravail dérogatoire aux agents dont l'état de santé le justifie.

A ce jour, 24 agents bénéficient du télétravail, le télétravail à domicile emportant l'adhésion du plus grand nombre.

Après concertation avec les représentants du personnel, il a été décidé d'apporter deux précisions. La première est que la quotité de travail susceptible d'être exercée soit fixée à un jour par semaine pour un agent à temps plein. La seconde, à la demande du CHSCT, est qu'une visite des locaux de travail soit systématiquement proposée lors de la prise de fonction en télétravail.

Cette visite serait conduite par le secrétaire du CHSCT, ou son représentant, accompagné d'un membre de l'équipe de prévention, de santé et sécurité au travail. Il s'agit d'éviter qu'une délégation trop nombreuse, pouvant être jugée envahissante, se déplace au domicile de l'agent. Cela se ferait, bien évidemment, sous réserve de l'acceptation de l'agent, qui aurait tout loisir de refuser la proposition s'il n'en perçoit pas l'utilité.

Mme LA PRESIDENTE. – Le télétravail est un sujet récurrent au sein la collectivité. Ce n'est pas nous qui l'avons mis en place et nous continuons à veiller à ce qu'il se déroule dans les meilleures conditions possibles, comme l'avaient fait nos prédécesseurs.

Il n'est pas question de se dire que le télétravail est la solution qui réglera tous les problèmes et toutes difficultés. Il convient de rester vigilant sur les conditions dans lesquelles il s'effectue à domicile car, comme Mme DEFEMME vient de le rappeler, cette pratique se révèle parfois compliquée. Elle nécessite l'accord de l'agent, mais nous savons que le travail à domicile peut également engendrer des complications dans la vie quotidienne des agents, dans ce mélange entre vie professionnelle et vie personnelle.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette nouvelle charte, validée par le CT et le CHSCT, telle qu'elle vous a été présentée. *(Adoptée à l'unanimité.)*

MISE EN ŒUVRE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMNENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

RAPPORT N°CD2017-12/1/7

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Pour être en conformité avec la loi, il est proposé de mettre en place ce nouveau régime indemnitaire à partir du 1er janvier 2018. Il se compose de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise, l'IFSE, liée au grade et à la fonction, et du complément indemnitaire annuel, le CIA, lié quant à lui aux spécificités du poste.

La mise en place du RIFSEEP a fait l'objet d'une concertation avec les représentants du personnel. Ces derniers ont regretté que l'ensemble des filières ne puisse en bénéficier. A ce stade, la réflexion n'a porté que sur l'IFSE, la collectivité n'ayant pas engagé, dans un premier temps, de réflexion sur l'attribution du CIA.

Ce rapport fait l'objet d'un additif : les agents qui relèvent du grade de directeur ne bénéficieraient pas du régime indemnitaire, ce grade étant en voie de disparition. Pour les répertorier, ils seront rattachés à celui des attachés principaux.

Par ailleurs, nous avons souhaité conforter la position des chefs de centre d'UTT, qui jouent un rôle d'encadrement, en leur attribuant une indemnité augmentée de 50 € par mois. Il en va de même des chefs cuisiniers et des seconds de cuisine des collèges, dont nous souhaitons prendre en compte les responsabilités de management et d'encadrement qu'ils exercent en leur accordant une indemnité supplémentaire mensuelle, de 50 € pour les chefs et de 20 € pour les seconds de cuisine.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous comprendrez pourquoi il nous a été d'autant plus amer de constater ce matin qu'un certain nombre de messages sont, à tort ou à raison, floutés dans les relations entre les décisions politiques des élus et les agents de terrain En voilà quelques exemples. On parle souvent de ce qui ne va pas – et je dis moi-même que tout n'est pas parfait –, mais il semble accessoire de parler de ce qui va bien ! Tout le monde paraît s'en moquer. J'espère qu'à la lecture des rapports mis à votre disposition depuis quelques jours, votre esprit critique vous a permis de faire la part des choses et que vous comprenez que nous proposons des avancées significatives pour accompagner les agents de la collectivité. Je ne doute que vous en ayez conscience.

Mme JOUANNETAUD. – Madame la Présidente, si je puis me permettre, ne s'agit-il pas d'une obligation ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Absolument pas.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Non, nous sommes là en supra-légal.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Je vous signale d'ailleurs qu'en Comité technique, les représentants du personnel ont salué le geste que ces mesures représentent envers ces agents et ont voté à l'unanimité en leur faveur.

Mme LA PRESIDENTE. – La loi est la loi. Les parlementaires l'élaborent et l'Etat veille à ce que tout un chacun l'applique. Tels syndicats ne lisent pas la loi de la même façon que tels autres, tels élus ne la lisent pas de la même façon que tels autres. Cela vient encore compliquer la mise en œuvre d'une loi déjà complexe à appliquer. Sauf à nous en démontrer le contraire, voilà les informations que nous avions à vous communiquer : soyez-en assurés, nous veillons à prendre en compte les remarques, voire à anticiper l'accompagnement de nos agents !

La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – A titre d'information, je souhaiterais connaître le montant global de l'enveloppe du régime indemnitaire car, généralement, dans les collectivités, lorsque l'on vote le RIFSEEP, l'enveloppe globale est donnée. La connaissez-vous déjà ou verrons-nous cela plus tard ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Elle est de 1,8 M€.

M. BAYOL. – Il est intéressant de le savoir.

De même, s'agissant du CIA, est-ce une volonté des syndicats ou de la collectivité de ne pas l'instaurer ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Lorsque nous avons envisagé d'aller vers ce nouveau régime indemnitaire, les syndicats étaient initialement réticents, pas par rapport à nous, mais plus simplement par rapport au fait que les décrets ne sont pas encore sortis et que ce régime ne met pas tous les agents sur un pied d'égalité. Ils estimaient qu'il aurait été plus judicieux que l'Etat décide d'appliquer ce régime à toutes les catégories.

M. BAYOL. – Toutes les catégories ne peuvent pas bénéficier du CIA ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Non, toutes ne peuvent pas bénéficier du RIFSEEP.

M. BAYOL. – Mais qu'en est-il du CIA ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Dans le régime indemnitaire, il y a la part fixe…

M. BAYOL. – Mais il est aussi possible d'intégrer le CIA. Je suppose qu'il n'est pas intégré ?...

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Non.

M. BAYOL. – Je demande donc s'il s'agit d'une volonté de la collectivité ou du personnel.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – C'est un choix de notre part dans un premier temps, mais qui n'a, pour l'instant, pas posé de problème particulier aux représentants du personnel.

Mme LALANDE me précise qu'en fait, le RIFSEEP correspond à 3,85 M€.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Donc, par rapport à la charte gouvernementale, nous allons être mal !

En ce qui concerne le CIA, rien n'est prévu pour les directeurs, sachant que ce grade disparaît – d'où leur rattachement au grade des attachés principaux. Sinon, ils n'y auraient plus droit. Je vous rappelle que le Préfet a rejeté la délibération du SDIS que nous avons été contraints de modifier lors du dernier conseil d'administration en tutelle.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je vous propose d'adopter l'ensemble des propositions qui vous ont été présentées. *(Adoptées à l'unanimité.)*

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AUPRES DE LA COLLECTIVITE D'UN SALARIE DE L'ASSOCIATION ELISAD

RAPPORT N° CD2017-12/1/8

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Actuellement, l'association d'aide à domicile ELISAD met à disposition de la collectivité un salarié à temps non complet, à raison de 14 heures hebdomadaires, pour assurer les missions afférentes à l'emploi de chargé de mission à la modernisation de l'aide à domicile.

A compter du 1er février, la mise à disposition interviendra sur la base d'un temps complet. Il convient, en conséquence, d'établir une nouvelle convention, conformément au projet figurant en annexe.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme BUNLON.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées. – Pour compléter l'intervention de Mme DEFEMME, vous savez probablement qu'il s'agit de M. SERTILANGE. Nous avons, en effet, souhaité le recruter en raison de ses grandes compétences. Il a longuement travaillé sur le projet de modernisation des services d'aide à domicile et nous apporte un soutien essentiel dans la mise en place de ce plan, dont les quatre axes principaux seront développés jusqu'en 2019, raison pour laquelle nous avons souhaité conserver son expérience.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je vous propose de m'autoriser à signer la convention concernant cette mise à disposition à temps complet à compter du 1er février 2018. *(Adopté à l'unanimité.)*

RESTRUCTURATION DE L'ACCUEIL

RAPPORT N° CD2017-12/1/9

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Un chargé de mission a été recruté pour travailler en transversalité avec les différents services concernés par le projet de restructuration de l'accueil, en collaboration avec les représentants du personnel.

De nombreuses réunions de concertation se sont tenues, rassemblant les services impactés prioritairement par les appels téléphoniques. Ce travail a porté ses fruits. Des points forts et des points faibles, que je ne détaillerai pas, ont été relevés. Ils figurent dans le rapport. Mais il a été constaté que de nombreux appels restés sans réponse revenaient au standard ; les usagers rappelaient régulièrement parce qu'ils n'avaient pas obtenu la réponse ou la personne *ad hoc*, faute parfois de communication entre les services. Il convenait donc de revoir le fonctionnement de l'accueil – essentiellement téléphonique dans un premier temps – afin d'offrir un meilleur service à l'usager.

De plus, le chargé de mission a remarqué que certaines personnes qui téléphonaient n'identifiaient pas les services du Conseil départemental. Lorsqu'une personne s'entendait répondre : « Bonjour, Conseil départemental… », elle pensait s'être trompée et précisait qu'elle cherchait à joindre l'UTAS et non le Conseil départemental. Les usagers n'établissent donc pas de lien entre le Conseil départemental et ses services. Nous avons donc étudié cette restructuration dans l'objectif d'apporter un service de qualité aux usagers, mais aussi dans un esprit de clarification.

A la suite de toutes les réunions de travail et de concertation avec les services, une marche à suivre a été définie, que je vous résume en quelques mots. Ainsi, au cours du premier trimestre de 2018, à titre expérimental, la structuration du service de l'accueil téléphonique sera mise en œuvre par le biais d'un pôle de cinq agents sur GUERET affectés à des missions d'accueil de premier niveau ': deux seront installés au PJS et trois à l'Hôtel du Département, sachant qu'il est envisagé de positionner l'un de ces derniers dans les locaux du Pôle Aménagement et Transport, le PAT, en raison d'un problème de locaux.

Cette nouvelle organisation sera donc soumise à expérimentation et un bilan sera dressé. Puis, d'avril à décembre 2018, le travail collaboratif sera poursuivi afin de stabiliser le projet et le rendre plus efficient auprès de tous les sites du Conseil départemental.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous tenons de nombreuses réunions et rencontres dans tout le département ; un agent-pilote s'est attelé à la tâche et s'est beaucoup investi.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Il s'agit, en effet, d'un travail considérable.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je vous propose donc de valider le projet de réorganisation de l'accueil, tel qu'il vous a été présenté. *(Adopté à l'unanimité.)*

INTEGRATION DES CLIC :
CREATION DE 6 POSTES DE TMS CLIC

RAPPORT N° CD2017-12/1/10

Mme LA PRESIDENTE. – Nous voilà revenus à l'intégration des CLIC !

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – En effet, le sujet a déjà été longuement débattu ce matin.

Afin d'optimiser le soutien apporté aux personnes âgées, il est envisagé d'intégrer les missions des centres locaux d'information et de coordination, les fameux CLIC, au sein des six unités territoriales d'action sociale, ou UTAS. Seraient ainsi créé six postes de technicien médico-social à temps complet, soit un par UTAS. L'internalisation de la mission CLIC interviendra au plus tard au 1er mai 2018. Les postes seront ouverts aux assistants sociaux, CESF et infirmiers, catégories B ou A.

Pour mettre en place cette internalisation, il convient donc de modifier le tableau des emplois, le tableau des effectifs ainsi que l'organigramme de la collectivité, que vous trouverez joints au dossier.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des questions à poser qui n'auraient pas été évoquées ce matin ?

M. GAUDIN me précise que les avis rendus le 29 novembre en Comité technique étaient de 5 voix favorables pour les représentants du personnel et 6 pour l'administration.

S'il n'y a pas d'autre observation, nous allons procéder au vote sur les propositions concernant la création de six postes pour l'intégration des CLIC.

Monsieur LOZACH, vous le voyez, nous avions besoin de cette délibération pour pouvoir poursuivre cette intégration en disposant du temps nécessaire que nous lui avons

alloué. Je le redis, l'objectif n'est pas brutal puisque ce changement n'interviendra qu'au cours du premier semestre 2018, mais nous avions besoin d'en débattre aujourd'hui.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Sans vouloir jouer les procéduriers, je constate qu'un certain nombre de démarches préparatoires ont été engagées sans qu'administrativement, une décision de la collectivité n'ait été prise, y compris en termes de recrutement.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est bien pour cela que nous parlons d'expérimentation et de test. Cette expérimentation, c'est d'abord aller vers ceux pour qui cela peut présenter un intérêt – donc, vers des usagers, qui ne sont pas forcément des personnes âgées, mais tout utilisateur des CLIC. C'est ensuite aller vers les CLIC et les UTAS avant de poursuivre. Tout cela nous amène à vous présenter ce rapport aujourd'hui et à vous consulter.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je vous invite à voter sur l'ensemble des propositions présentées, relatives à l'intégration des CLIC au sein des UTAS, et à la création de six postes de travailleur médico-social CLIC.

Les propositions portent notamment sur la modification du tableau des emplois de la collectivité, la modification des effectifs de la collectivité et celle de l'organigramme des six UTAS au sein du PJS. *(Adoptées à la majorité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous signale que Mme FAIVRE nous a quittés et a donné pouvoir à M. SAUTY.

CREATION D'UNE MISSION « REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES »

RAPPORT N° CD2017-12/1/11

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Lors du Comité technique du 27 juin 2017, une information avait été donnée concernant l'affectation provisoire d'un agent par le biais d'une lettre de mission sur le poste de correspondant informatique et liberté, CIL, requérant à terme la création effective de la mission et l'affectation définitive de l'agent.

Le poste de CIL a été défini par le décret d'application du 20 octobre 2005 de la loi Informatique et liberté, modifiée le 6 août 2004. Celui-ci est garant de la législation applicable en matière de traitement de données à caractère personnel pour le compte de la collectivité et assure la relation avec la CNIL. Cette mission a évolué vers une mission de Délégué à la protection des données.

Il est donc proposé de finaliser le dossier par la création d'un emploi au sein du Secrétariat général positionné à la DGS.

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit d'un sujet important.

Personne ne demande la parole ?...

Pour permettre la création de la mission « Règlement général sur la protection des données » au sein du Secrétariat général de la Direction générale des Services, il convient de modifier le tableau des emplois, le tableau des effectifs et à l'organigramme de la collectivité.

Je mets aux voix ces propositions *(Adoptées à l'unanimité.)*

CREATION DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT N° CD2017-12/1/12

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Ce projet de nouvelle Direction de l'Environnement a été élaboré en intégrant l'évolution récente des compétences du Département dans ce domaine. Notre souhait est de rapprocher les services « Eau et Environnement » et « Biodiversité et Education à l'environnement », qui travaillent souvent sur des thématiques communes.

La future direction sera composée de quatre entités placées sous l'autorité du directeur : un service « Politiques de l'eau » ; un service « Patrimoine naturel et Education à l'environnement » ; une mission « Bonnes pratiques environnementales » ; et une mission « Appui administratif et financier ».

Pour permettre la création de cette Direction de l'Environnement au sein du Pôle Aménagement et Transports, il convient de modifier le tableau des emplois, le tableau des effectifs ainsi que l'organigramme de la collectivité. Le nouvel organigramme figure p. 111 du rapport Annexes.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Tous les agents concernés ont-ils retrouvé un poste dans cette nouvelle Direction de l'Environnement ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Comme dans tous les autres domaines, une bourse d'emplois permet aux agents de se repositionner et de candidater à nouveau. Nous ne pouvons pas faire autrement, il faut en passer par cette bourse d'emplois.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – C'est en effet une obligation légale.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – J'ajoute que ce nouvel organigramme compte un poste supplémentaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous regrettons que M. GAILLARD n'ait pu être présent aujourd'hui, en raison d'un décès dans sa famille. Il aurait pu mieux expliciter l'orientation qu'il a souhaité donner à ce service qu'il pilote.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Je voudrais préciser à M. LEGER que, lorsque l'organigramme se trouve modifié avec des suppressions ou des créations de postes, les créations requièrent obligatoirement une bourse interne et, si le poste n'est pas pourvu par cette voie, à un recrutement externe. Mais telle est la loi : on ne peut pas créer un organigramme pour placer des personnes, c'est totalement illégal ! On crée un organigramme et, ensuite seulement, les candidats postulent en fonction de leurs souhaits. C'est cela la légalité et le code des collectivités territoriales.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je crois bien que je le savais ! *(Sourires.)*

Toutefois, s'agissant du poste d'assistant de gestion administrative, qui était de catégorie B et a été transformé en poste de catégorie C, l'ancien agent de catégorie B a-t-il trouvé sa place dans ce nouvel organigramme ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Mais non, il va postuler où il veut, et pas forcément sur ce poste.

M. LEGER. – Que fait-il pendant ce temps, cet agent ?

Mme LA PRESIDENTE. – Pendant ce temps, il continue de travailler sur le poste sur lequel il est actuellement en place…

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Et ce, jusqu'à la bourse interne.

Mme LA PRESIDENTE. – … jusqu'à la bourse interne. Du moins, je l'espère !

Je mets aux voix les propositions qui vous sont présentées concernant le nouvel organigramme qui sera dédié à la Direction de l'Environnement, et en particulier aux politiques de l'eau, intégrée au sein du Pôle Aménagement et Transports. Elles impliquent des modifications du tableau des emplois, du tableau des effectifs et l'organigramme de la collectivité. *(Adoptées à la majorité.)*

RATTACHEMENT DE LA MISSION D'EXPERTISE EN PATRIMOINE ET PAYSAGES A LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

RAPPORT N° CD2017-12/1/13

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Il est envisagé de redéfinir les missions actuellement assumées par la Maison départementale des patrimoines, la MDP, et de rattacher son directeur à la Direction générale des Services. Il sera placé sous la responsabilité directe du DGS et sera chargé de lui apporter son expertise.

Cet agent continuerait à être mis à disposition du CAUE, Conseil en architecture, d'urbanisme et d'environnement. Les autres agents exerçant leurs missions à la MDP seraient affectés provisoirement, à compter du 1er janvier 2018, au Pôle Stratégies territoriales, dans l'attente de la finalisation des recrutements.

Pour permettre la création de la mission « Patrimoines et paysages » au sein de la DGS, il convient, comme pour les autres dossiers, de modifier le tableau des emplois, le tableau des effectifs et l'organigramme de la collectivité. Les dossiers figurent dans le document annexe, en page 115.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Je poserai une ou deux questions et formulerai une remarque.

Si je comprends bien, le Directeur actuel de la mission « Patrimoine » sera rattaché au Directeur général des services. Je suppose que cela signifie que, géographiquement, il sera positionné ici, dans les locaux des services centraux de la collectivité ?

Mme LA PRESIDENTE. – Voilà une excellente suggestion à laquelle je n'aurais pas pensé !

M. AVIZOU. – Je posais simplement la question.

Mme LA PRESIDENTE. – Mais je vous réponds, monsieur AVIZOU. Je pense, en effet, que ce serait une excellente idée. Il est mis à disposition du CAUE à 50 % de son temps. Cela signifie que, deux jours et demi par semaine, il pourrait être à l'Hôtel du Département auprès du DGS.

M. AVIZOU. – Et ceux qui sont aujourd'hui ses collaborateurs, qui sont aujourd'hui basés rue Victor Hugo, intégreraient donc l'avenue Pierre Leroux ?

Mme LA PRESIDENTE. – Nous sommes en phase de réflexion sur le Schéma directeur des bâtiments. Nous remarquons toutes les difficultés que pose aujourd'hui l'éparpillement des services dans le fonctionnement collaboratif et transversal.

De plus, le fait d'avoir plusieurs bâtiments induit également des coûts de fonctionnement élevés. Si nous avons la possibilité de faire autrement, nous le ferons. L'idée est de rapprocher les personnes ayant compétence en matière de paysages et de patrimoine d'autres services en les installant dans les espaces qui sont déjà, pour partie, vacants au pôle Pierre Leroux.

M. AVIZOU. – Je comprends les arguments que vous développez. Un point me pose cependant problème : ce faisant, on brise l'unité géographique qui était celle d'un service Patrimoine clairement identifié par les partenaires dans ce local de la rue Victor Hugo.

Je suppose que vous envisagez de mettre en vente ce dernier ?

Mme LA PRESIDENTE. – En effet, et j'espère qu'il se vendra très bien, très vite et très cher.

L'idée est aussi de transférer le CAUE à l'avenue Pierre Leroux pour qu'il rejoigne d'autres services et que nous ayons une identification renforcée de services et de guichets pour les usagers, en particulier pour les élus locaux qui en sont proches.

M. AVIZOU. – Dans le rapport qui vient de nous être présenté, il est écrit qu'il « est envisagé de redéfinir les missions actuellement assumées par la Maison départementale des patrimoines ». Ce terme de « redéfinir », assez vague au stade actuel, pourrait – je dis bien pourrait – éventuellement m'inquiéter.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ma part, c'est l'inverse qui m'inquiète aujourd'hui. Permettez-moi de ne pas en dire plus, monsieur AVIZOU.

La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – En outre, l'avantage d'un déménagement du CAUE ou du service du Patrimoine à l'avenue Pierre Leroux est que ce local est accessible aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite,

alors que les deux autres bâtiments dont vous parlez ne le sont pas. Cela permettrait également de réduire le coût des travaux à réaliser dans le cadre de l'Ad'AP qui était prévue entre 2005 et 2015, travaux qui n'ont pas été réalisés dans les délais.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, j'avais oublié cet aspect, mais c'est également un des éléments de réflexion qui nous incitent à nous repencher sur le Schéma directeur des bâtiments.

Monsieur LEGER, vous souhaitiez prendre la parole, me semble-t-il ?...

M. LEGER. – M. AVIZOU a posé, mieux que je ne l'aurais fait, les questions.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite plus intervenir ?...

Nous allons procéder au vote du rapport. S'étant absentée momentanément, Mme GRAVERON a donné pouvoir à M. FOULON.

Je mets donc aux voix la proposition relative au rattachement de la mission d'expertise en Patrimoine et paysages à la Direction générale des Services. Elle implique de modifier le tableau des emplois, le tableau des effectifs et l'organigramme de la collectivité. *(Adoptée à la majorité.)*

CREATION DE LA MISSION ENERGIE ET TRANSITION ENERGETIQUE

RAPPORT N° CD2017-12/1/14

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Dans le cadre de la nouvelle organisation de ses services, la collectivité doit prendre en compte le fait que les appels à projet auxquels elle aura à répondre accorderont une place importante aux projets relevant de la thématique énergie et transition énergétique. Il est donc proposé la création d'une mission « Energie et transition énergétique » au sein du Pôle Aménagement et Transports.

A cette fin, il conviendrait de supprimer l'emploi de chef de mission Eco Département et de créer celui de chef de projet Energies renouvelables. Pour ce faire, il convient, là encore, de modifier le tableau des emplois, le tableau des effectifs ainsi que l'organigramme de la collectivité.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est vrai qu'en raison de notre labellisation TEPCV, cette création est devenue une évidence.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions relatives à la création de la mission « Energie et transition énergétique », portant notamment sur la modification du tableau des emplois, du tableau des effectifs et de l'organigramme de la collectivité qu'elle implique. *(Adoptées à l'unanimité.)*

CREATION ET ORGANISATION DU POLE STRATEGIES TERRITORIALES

RAPPORT N° CD2017-12/1/15

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Il est donc proposé la création du Pôle Stratégies Territoriales, PST, qui sera positionné au sein de la Direction générale des services.

Ce pôle s'appuie sur deux entités opérationnelles, première dénommée « Animation territoriale », la seconde « Expertise territoriale ». Cette dernière se compose de plusieurs unités : une Direction de la Lecture publique ; une entité « Patrimoine et paysages » ; une coordination culturelle intégrant le projet « Vallée des peintres » ; une entité « Sport, loisirs de nature et tourisme » ; et une mission « Economie locale ». De plus, une entité fonctionnelle sera en charge de la coordination administrative et financière de l'ensemble du pôle.

Le pôle fonctionnera selon les principes en vigueur en matière de contractualisation territoriale, à savoir un partage permanent d'informations, une approche globale des projets et une posture univoque du Conseil départemental vis-à-vis de ses partenaires. Son fonctionnement associera également les autres unités du Conseil départemental au travers d'équipes-projet calibrées.

Pour permettre la création de ce Pôle Stratégies Territoriales, il convient de modifier le tableau des emplois, le tableau des effectifs ainsi que l'organigramme de la collectivité.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Ma question porte sur la réorganisation d'ensemble, afin d'être sûr d'avoir bien compris.

Il y a quelques années, il existait quatre grandes directions : les Routes, le Social, la Culture et le Développement. Nous avions déjà, pour notre part, créé trois DGA. Vous définissez aujourd'hui deux grandes structures : d'une part, le Pôle Social ; de l'autre, le Pôle Stratégies Territoriales…

Mme LA PRESIDENTE. – Aménagement du territoire.

M. LEGER. – … et une très grande DGS à laquelle sont rattachés différents services, comme nous l'avons vu dans ces derniers rapports.

Est-ce bien ainsi qu'il faut voir se dessiner la réorganisation ?

Mme LA PRESIDENTE. – Ce n'est pas une simple direction des Stratégies territoriales, mais un véritable pôle qui va nous permettre de travailler de façon plus transversale et de mobiliser autour de projets – en particulier les projets de partenaires tels que les communes ou les intercommunalités – des compétences et des moyens d'ingénierie pour permettre demain, notamment dans les nouveaux contrats de territoire, de mettre en avant toutes les compétences du Département qui œuvre sur nos territoires.

M. LEGER. – D'accord. Donc, c'est un gros PJS ; puis, à côté, un service « Routes et environnement », et une super DGS à laquelle est rattaché, entre autres, ce Pôle Stratégies Territoriales. Est-ce bien cela ?...

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, enfin…

M. LEGER. – Non, ce n'est pas cela ?

Mme LA PRESIDENTE. – Si, c'est cela.

M. LEGER. – Ce Pôle Stratégies Territoriales sera positionné au sein de la DGS, est-ce bien cela, monsieur le DGS ?

Mme LA PRESIDENTE. – Si ! Le Directeur du Pôle Stratégies Territoriales a un lien avec…

M. LEGER. – Pendant que vous l'affirmez, M. GAUDIN fait signe que non, et le DGS se moque de nous ! Donc, j'ai du mal à savoir.

Mme LA PRESIDENTE. – Non, il existe un lien fonctionnel avec cet espace qui devient libre et indépendant autour d'une contractualisation de projets, cet espace d'accompagnement et d'ingénierie de projets. Cet espace n'est pas sous la direction du DGA en charge des politiques sociales et des solidarités, ni sous la direction du Pôle Territoires, routes et environnement. En revanche, il est en lien fonctionnel avec le DGS et devra travailler avec tous les services de façon très transversale.

L'idée est de ne pas recréer une nouvelle direction spécifique, comme le sont le PJS ou le PAT. Il s'agit de bien montrer que la transversalité est aujourd'hui un des atouts qui

doit être mis en avant dans le fonctionnement global du territoire. Car vous comprenez bien que ces politiques sont, en fait, mises au service des habitants, des communes et des intercommunalités, qu'il s'agisse de la lecture publique, la culture, les contrats de territoire, le patrimoine ou autre.

M. LEGER. – Je crois bien que j'avais compris. Mais je ne veux pas préjuger de mes capacités intellectuelles. Je ne suis DGS ! *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Si vous le dites !

Vous avez sans doute noté également que de deux agents de territoire, nous passons à trois. Il est important, aussi bien pour le Conseil départemental que pour les intercommunalités, d'identifier clairement les agents de développement affectés à leur territoire. Là encore, rien de nouveau, cela se fera selon le modèle de contractualisation proposé par la Région aux territoires – aux intercommunalités de BOUSSAC, qui devrait normalement s'appeler « MARCHE et COMBRAILLE » – voyez, nous avons avancé ! –, de « CREUSE GRAND SUD », de BOURGANEUF-AUBUSSON et LA SOUTERRAINE-GUERET… et BONNAT que j'allais oublier !

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Une simple et brève interrogation, en rapport avec les différents changements opérés au sein de l'organisation : serait-il possible, à la suite de ces réorganisations et pour rendre plus lisible les changements, de disposer d'un organigramme comportant les noms des différents services ? Pas forcément aujourd'hui, d'ailleurs.

Mme LA PRESIDENTE. – Les futurs organigrammes vous sont donnés aujourd'hui de façon séparée dans les différents rapports et leurs annexes. La question, que vous posez à juste titre, serait de disposer d'un organigramme d'ensemble ?...

M. DUMONTANT. – Tout à fait, un organigramme général.

Mme LA PRESIDENTE. – Cela ne pose pas de souci.

En revanche, vous aurez les postes, mais pas les noms. Ce ne serait pas souhaitable puisque, comme le disait Mme DEFEMME, nous allons faire appel à candidatures sur les nouveaux postes et les nouvelles missions de ces nouveaux organigrammes. Il ne devrait pas y avoir grand changement, sauf en cas de création de poste, comme pour celui créé sur le Pôle Stratégies Territoriales, par exemple. Nous verrons alors si nous trouvons les compétences en interne ou en externe.

Aviez-vous d'autres questions, madame GALBRUN ?...

Mme GALBRUN. – Non, ma question était celle posée par M. DUMONTANT.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose donc de valider cette création du Pôle Stratégies Territoriales, qui implique de modifier le tableau des emplois, le tableau des effectifs ainsi que l'organigramme de la collectivité.

Je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons aux rapports concernant le développement durable des territoires, et commençons par aborder les politiques territoriales, leur suite et fin, car nous allons plutôt évoquer la fin des politiques contractuelles que nous avons connues.

POLITIQUE TERRITORIALE 2018-2020

RAPPORT N° CD2017-12/5/20

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Le présent rapport vous propose d'apporter une contribution aux territoires et EPCI. Dans le cadre de la réforme territoriale, nous avons connu ces dernières années un bouleversement du contexte institutionnel, qui a entraîné la montée en puissance du bloc intercommunal et de la Région. Aujourd'hui, le Département souhaite se repositionner, se rendre utile auprès des territoires et réaffirmer son rôle de proximité au quotidien des Creusoises et des Creusois, en particulier auprès des communes et des EPCI.

Les politiques territoriales de la période 2015-2017 s'achèvent. Nous entrons dans une nouvelle ère, celle des politiques régionales qui seront développées de 2018 à 2020. Les propositions de ce rapport ne visent pas à accompagner la politique de contractualisation entre la Région et les EPCI, puisque les douze Départements n'ont pas été conviés à la réflexion sur les politiques territoriales développées par la Région. Je vous rappelle que nous n'avons absolument pas été sollicités. Mais le Département de la Creuse était déjà une particularité au sein de l'ex-Région Limousin, puisque le choix politique avait été fait de s'adosser et d'accompagner les dispositifs régionaux dans le cadre de politiques de cohésion territoriale. Aujourd'hui, même si la Région ne souhaite pas que le Département intervienne et agisse auprès des collectivités locales, le choix politique de la majorité départementale est de mettre en place un dispositif d'accompagnement des projets structurants portés par les communautés de communes, que ce soit en termes d'ingénierie ou en termes financiers.

Dans ce rapport, vous est présentée une méthodologie de travail en vue de la préparation de la nouvelle politique territoriale et contractuelle 2018-2020, ainsi qu'un calendrier qui se décline en deux phases.

La première, du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018, couvrant donc le premier semestre, est une phase voulue de préparation des nouvelles politiques contractuelles. C'est également la phase durant laquelle nous solderons les engagements pris par notre Conseil

départemental dans les contrats allant de 2015 à 2017. Ces contrats, que nous nous sommes engagés à accompagner, seront soldés durant cette période.

Puis, à partir du deuxième semestre 2018, une seconde phase d'accompagnement des collectivités sera lancée. Des réunions de travail se sont déjà tenues tout au long de l'année avec les huit communautés de communes – huit en comptant celle de la Corrèze, car nous n'avons pas oublié de travailler avec nos amis Creusois partis dans la communauté de commune corrézienne. Cette réflexion a permis de dégager plusieurs axes de travail : économie de proximité et insertion ; énergie ; tourisme ; services à la population, dont les services aux familles ; environnement ; culture ; ainsi que différentes thématiques transversales stratégie et planification territoriale, évaluation, innovation/expérimentation, ingénierie, numérique. Les EPCI qui ont fusionné traversent des moments difficiles ; elles ont besoin de soutien et de clarification en termes d'ingénierie, voire d'aides financières. Le Département souhaite être un partenaire privilégié en la matière.

Il vous est donc proposé aujourd'hui d'approuver les grands principes de la démarche et de poursuivre, au premier semestre, la phase de concertation avec les territoires afin de mettre en place une politique contractuelle avec les EPCI.

Il vous est également proposé d'accorder des moyens humains pour les accompagner : quatre animateurs travailleront auprès des EPCI en tant que chefs de projet pour les différentes communautés de communes, ou pays car certaines communautés de communes travaillent au sein de pays. Un tableau récapitulatif vous est donné page 83.

Par ailleurs, nous avons également travaillé avec le Parc naturel régional qui représente un cas particulier, puisque nous n'apportons pas notre soutien par le biais d'une contractualisation, mais au travers d'une aide au fonctionnement que nous versons tous les ans dans le cadre d'une charte spécifique qui n'est pas adossée à la contractualisation.

En conclusion, ce dossier est un dossier attendu, espéré par les communautés de communes. Il a fait l'objet d'un travail intéressant auquel la majorité se prête volontiers. Les échanges ont été très fructueux et nous voyons se dessiner les projets que les EPCI souhaitent porter. Si le Département peut les aider, ce sera une très bonne chose.

Mme LA PRESIDENTE. – Peut-être pouvons-nous préciser que nous avons légèrement freiné les procédures que nous avions engagées parce qu'à l'évidence, ces dernières semaines, les élus des communautés de communes étaient extrêmement sollicités par le fameux Plan proposé par le Président de la République. Pour éviter toute confusion, nous avons souhaité attendre le début de l'année prochaine pour approfondir le travail avec elles.

Des premiers groupes de réflexion se sont dégagées des thématiques qui, globalement, sont celles reprises à l'échelle du Département, et sur lesquelles vous avez, mesdames et messieurs les élus, tout comme nos Directeurs de service, mis l'accent dans le cadre du document que nous présenterons à M. le Préfet, à savoir l'économie, l'insertion, l'énergie, le tourisme, les services à la population, l'environnement, la culture, l'ingénierie, *etc.* A l'automne dernier, nous parlions déjà d'innovation et d'expérimentation avant que le Président de la République ne nous en parle lui-même ; il est rassurant de se dire que nous avons en main l'avenir de notre département sans avoir besoin qu'on nous le suggère et que les élus de ce département ont la tête sur les épaules et les deux pieds bien campés au sol.

Tout cela devrait donc se dérouler de façon intéressante. Je voudrais toutefois vous faire partager un petit point d'inquiétude : notre pilote de ces temps de réflexion attend un heureux événement pour le premier semestre 2018, et ne sera plus présente à partir du début du mois de mars. Là encore, puisque nous venons d'adopter le nouvel organigramme du Pôle Stratégies Territoriales, nous pourrons très rapidement lancer un appel à candidatures. J'espère que de bons profils se présenteront qui nous permettront de recruter une personne qui, nous le souhaitons, pourra être parmi nous au plus tôt – dès février – afin de permettre une période de tuilage et de transmission des dossiers.

Un autre agent, venu avec une lettre de mission du Pôle Patrimoine dans ce service a déjà pris la mesure de cette contractualisation, du suivi des dossiers, des CUQC, *etc*., mais l'objectif de signer un nouveau cadre de contractualisation en mai est quelque peu fragilisé par la situation que je viens de vous décrire. Nous essaierons donc de signer un cadre contractuel lors de la plénière de fin mai, afin de pouvoir décliner rapidement, dans les mois qui suivront, des conventions spécifiques avec chacun des EPCI qui le souhaitera.

Avez-vous des questions ?...

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, je reviens un très court instant sur l'aspect évoqué par M. SIMONNET quant à l'ingénierie territoriale, c'est-à-dire insuffler de la matière grise et un accompagnement technique en direction des EPCI, des structures, voire des communes qui participent à des appels d'offres ou à des appels à manifestation d'intérêt. Car il est vrai que le besoin est bien réel dans des territoires comme les nôtres.

Hier, M. le Premier ministre a confirmé la mise en place d'une Agence nationale de la cohésion des territoires, qui serait adossée aux Régions. Cela semble cohérent étant donné la compétence des Régions en matière d'aménagement du territoire et de développement économique. Il me semble toutefois qu'il faut veiller à ce que cette agence soit décentralisée au niveau départemental – et à mon avis, cela doit être un combat de l'ADF. L'échelon départemental me paraît être le bon échelon pour qu'existe ce lien, cette passerelle entre les porteurs de projet au plus près du terrain – et ce seront très souvent des EPCI, il ne faut pas se voiler la face – et un soutien technique qui pourrait être apporté à un niveau supérieur. Il faut veiller à ce que cette notion de proximité soit respectée à un moment où de nombreuses recentralisations sont en train de s'opérer.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

Décidément, cette journée à Cahors était riche. Nous avions un certain nombre de ministres sous la main – tout au moins, à portée d'écoute ! C'est un sujet dont nous avons effectivement discuté avec mon collègue, le nouveau Président du Conseil départemental du Cantal, mais surtout en présence du ministre Jacques MÉZARD. J'ai informé ce dernier de la mise en mouvement de tous les partenaires creusois autour du plan que nous propose le Président de la République. Je lui ai bien évidemment parlé notre contribution, témoignant de l'impact très fort du volet ingénierie. Ces laboratoires d'innovation ou d'expérimentation dont je parlais précédemment sont de la matière grise, de l'intelligence à l'état pur pour,

précisément, réfléchir et expérimenter de nouveaux processus. Nous sommes donc tout à fait d'accord à ce sujet.

Le Premier ministre a réitéré son souhait de travailler à cette Agence de cohésion. En revanche, il a également indiqué que, pour l'instant, rien n'était fait. Et, en effet, tout reste à construire !

Plus personne ne souhaite intervenir ?...

Je mets aux voix les différentes propositions de ce rapport, telles qu'elles vous sont présentées. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Mme BUNLON doit se rendre au tribunal. Elle apporte son soutien aux avocats de GUERET, qui nous le demandaient. Elle a donné procuration à M. SIMONNET.

CONVENTION D'ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE ENTRE LES DEPARTEMENTS DE LA CREUSE ET DE LA HAUTE-VIENNE RELATIVE A LA DIRECTION PARTAGEE DE LEURS LABORATOIRES DEPARTEMENTAUX

RAPPORT N° CD2017-12/5/21

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Il vous est proposé de conclure une nouvelle convention d'entente avec le Département de la Haute-Vienne.

Cette convention consiste en un partage de moyens humains, qui existe déjà puisqu'un directeur, M. Jean-Pierre BARREAUD, est mutualisé sur les deux sites. Il en est ainsi depuis déjà dix-huit mois. Cela fonctionne très bien et, dans ce cas, on ne se rend même plus compte du temps qui passe. Elle concerne également le partage professionnel d'expériences et de compétences ainsi que la mutualisation de l'offre des prestations proposées.

Elle a été discutée entre les deux présidents, la Présidente SIMONET et le Président LEBLOIS, le directeur et les services, mais aussi avec les agents puisque ce projet a donné lieu à une information et une concertation des agents.

Je vous renvoie au rapport Annexes pour le détail de la convention et reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je n'avais pas prévu d'intervenir sur le Laboratoire…

M. FOULON. – Mais ?...

Mme LA PRESIDENTE. – Mais je vous en prie, faites !

M. LOZACH. – … mais il m'arrive, de temps à autre, de lire la presse et je dois dire qu'avec d'autres, car je n'ai pas été le seul à réagir, nous avons été irrités par le compte rendu fait par la presse du 20e anniversaire de l'implantation du Laboratoire à AJAIN.

M. FOULON. – La presse écrit ce qu'elle veut !

M. LOZACH. – C'était un anniversaire, une fête. J'ai l'impression que l'aspect festif a laissé la place à une dimension plus polémique, surtout si je reprends l'intervention de M. SIMONNET retranscrite dans la presse, que je trouve quelque peu ridicule. C'est comme si l'on reprochait à la Creuse de ne pas travailler avec l'Allier parce que l'Allier est de droite et que vous êtes de droite, et de ne pas travailler avec le Cher parce que le Cher touche la Creuse et que le Cher est de droite. Je cite la phrase écrite car je pense que le journaliste a tout simplement repris la phrase que vous avez formulée…

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Vous avez pris la mouche.

M. LOZACH. – Je ne conteste pas le rapprochement entre la Creuse et la Haute-Vienne ; c'est votre choix. Il existe une entente interdépartementale, sur ce plan comme sur d'autres. Nous ferons un bilan en 2021, ce qui est tout à fait normal et naturel. Mais si je reprends vos propos, vous trouvez cocasse que l'alliance avec la Haute-Vienne se soit faite avec vous et pas avec la majorité précédente avec laquelle il existait des affinités politiques.

Tout d'abord, je vous dirai que les discussions qui avaient eu lieu sur ce dossier avec l'ancienne Présidente du Conseil général ne revêtaient aucun caractère politique, mais portaient uniquement sur des aspects financiers et économiques. Or je ne pense pas qu'il vous aura échappé que l'ancienne Présidente du Conseil général de la Haute-Vienne n'est pas le Président du Conseil départemental actuel.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Mince, je n'avais pas calculé cela !

M. LOZACH. – Je trouve ridicule cette volonté de polémiquer, mais je profite de la circonstance puisque nous avons assisté au grand retour de Bernard de FROMENT…

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Il n'était pas parti !

M. LOZACH. – Là encore, je ne voulais pas en parler, mais s'il a évoqué le présent ou l'avenir du Laboratoire, je doute qu'il en ait évoqué l'historique. Je pense qu'au moins avec M. GAUDIN, nous avons encore tous deux quelques éléments précis en tête.

Je rappelle également qu'il n'y a pas eu de création, d'ouverture d'un laboratoire à AJAIN, puisqu'il s'agissait d'un transfert, du déménagement en quelque sorte d'un laboratoire qui existait à GUERET et qui a été transféré à AJAIN ; à AJAIN parce que c'était le canton de Bernard de Froment, Président du Conseil général de l'époque. Son prédécesseur avait également envisagé, parce que c'était nécessaire, la construction d'un laboratoire. Sur ce point, il y avait consensus étant donné l'état de vétusté et les mises aux normes qui auraient été nécessaires pour le laboratoire situé à GUERET. Des terrains avaient été étudiés pour implanter ce laboratoire à GUERET en face de la MSA, dans la zone périphérique où est installé Patàpain. C'était donc un projet assez avancé et déjà réfléchi.

Puis, de façon unilatérale, autoritaire, il a été décidé de transférer ce laboratoire de GUERET à AJAIN. C'était une véritable déclaration de guerre du Président du Conseil général à l'égard d'André LEJEUNE, le maire de GUERET de l'époque. Car il faut aussi se replacer dans ce contexte. Je me dois d'ailleurs de rappeler que l'on avait un peu « violé » les conseillers généraux guéretois de droite à l'époque, mais peu importe ! Ce transfert s'était opéré contre tous les avis, contre l'avis des services de la préfecture, contre celui de la DASS et celui de la DDA.

Donc, je veux bien célébrer un anniversaire, encore faut-il rappeler la réalité que l'on fête !

Y compris parmi les personnels, car nous pourrions aussi en parler, les avis étaient partagés à l'époque : certains voulaient rester à la ville préfecture – et d'ailleurs, les services publics sont une des fonctions collectives assumées par une préfecture dans un département. Une indemnité de délocalisation avait été prévue pour les inciter à aller à l'extérieur de GUERET. Vous leur demanderez s'ils l'ont perçue !

Je tenais donc à rappeler les faits, car je veux bien que l'on fasse des rappels historiques, encore faut-il qu'ils soient exhaustifs, complets : les choses ne se sont pas faites facilement, cela n'a pas été une création, mais un transfert, et cela s'est fait contre l'avis de nombreuses personnes. Je constate d'ailleurs qu'en Comité technique, le 29 novembre, tous les représentants du personnel ont voté contre la convention de mutualisation concernant le Laboratoire.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Mais non.

M. LOZACH. – Si !

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est du 29 novembre, vous avez peut-être raison, mais…

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Le 12 décembre, ils y étaient tous favorables.

M. LOZACH. – C'est que vous avez été convaincant.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Non, ils ont été intelligents.

Mme LA PRESIDENTE. – Non, ils avaient besoin de quelques éléments complémentaires. Cela a permis de leur laisser le temps de la réflexion entre le 29 novembre et le 12 décembre, et ils ont pu se positionner en toute liberté.

M. LOZACH. – Permettez-moi ce petit rappel, car je ne suis pas persuadé que l'ancien Président du Conseil général l'ait évoqué dans son intervention ce jour-là.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Monsieur LOZACH, je vous remercie de me citer dans la presse locale et de faire ma promotion. Merci, Sénateur !

« Ridicule », dites-vous. C'est sûrement ridicule pour vous. Je vous sens un brin susceptible à ce sujet parce que, très honnêtement, j'ai déjà expliqué ces choses : lorsque nous sommes arrivés aux affaires, nous avons découvert la situation du Laboratoire avec le service DGL. Vous aviez caché la poussière sous le tapis, vous le savez parfaitement. Une partie du fonctionnement était rattachée au budget général du Département afin de réduire le déficit du Laboratoire. Nous savons très bien ce que vous avez fait. Alors, je vous en prie, ne venez pas nous donner des leçons de morale !

Et que dire de vos relations avec la Haute-Vienne ? Je me souviens du SMIPAC, Syndicat mixte interdépartemental parc d'activités de la Croisière, que vous ne vouliez pas payer. Nous avons dû régler la note ! On peut dire les choses mais, dans ce cas, on dit tout !

M. LOZACH. – Nous avons consolidé le Laboratoire comme nous avons pu. Vous devriez nous en remercier !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Je ne vous ai pas coupé la parole, monsieur LOZACH !

Quant à ce que vous venez de nous dire sur le Laboratoire et ses vingt ans, je ne pense pas que cela aurait présenté quelque intérêt auprès des participants, car le propos était surtout de parler de l'avenir du Laboratoire.

M. LOZACH. – La vérité n'a donc aucun intérêt ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Ce n'est pas « la » vérité, c'est votre vérité. C'est la vérité d'un moment qui est passé. Ce n'est pas la vérité d'aujourd'hui, mais la vérité d'hier. On ne bâtit pas la politique de demain sur le passé et sur des moments d'ancien président qui vous ont sûrement froissé à l'époque. C'est une époque révolue, terminée ! Nous sommes en 2017, bientôt 2018. Nous sommes en train de parler d'avenir et du devenir de ce Laboratoire. Grâce à cette convention d'entente entre la Haute-Vienne et la Creuse – mais peut-être est-ce le mot « entente » qui vous gêne –, nous pourrons travailler et regarder ensemble le plus loin possible pour la pérennité de notre Laboratoire.

Cette convention, c'est justement penser à ce laboratoire de proximité qui rend des services au quotidien aux Creusois, notamment en matière de santé animale avec le GDS, le Groupement de défense sanitaire. Il importe de conserver ce service de proximité dont tout le monde est très satisfait. Vous aussi, à votre façon, vous l'avez défendu. Mais comprenez que nous avons besoin de travailler ensemble, et nous nous sommes tournés vers la Haute-Vienne parce que, vu la situation du GIP à notre arrivée, la proposition qui était faite n'était pas tenable.

Nous n'avions aucune assurance de pouvoir conserver un laboratoire de proximité en Creuse dans ce GIP. Vous le savez parfaitement ! Lorsque nous avons constaté que la participation financière, à hauteur de 27 %, demandée au Département de la Creuse était la plus élevée parce qu'elle était fondée sur des années de référence durant lesquelles le Laboratoire avait accusé les plus forts déficits, nous en sommes sortis. De très bonnes choses ont été faites par le passé mais, aujourd'hui, cette entente avec la Haute-Vienne est une première étape pour conforter ce travail, et c'est la seule façon de maintenir un laboratoire de proximité.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je n'ai pas contesté le rapprochement avec la Haute-Vienne. Je l'ai dit en préambule de mon intervention.

Quant au GDS, s'il vous plaît, pas de leçon là-dessus ! Quand nous sommes arrivés aux responsabilités, l'une des premières décisions a été de multiplier par dix – non pas par deux ou par trois, mais par dix ! – la contribution du Département au GDS. Nous avons toujours travaillé en étroite coopération avec lui, et nous avons pris de nombreuses décisions pour consolider et renforcer ce Laboratoire. Nous savons, en effet, l'importance décisive qu'il revêt pour la santé en général – pour la santé animale, bien évidemment, mais pas seulement.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Je n'en doute pas une seule seconde, monsieur LOZACH. Je ne parlais du GDS dans ce sens. J'évoquais le partenariat proche, rapproché, qui est indispensable au Laboratoire. Le GDS est un lien indispensable pour que le Laboratoire travaille avec les agriculteurs, sachant que 95 % des exploitants agricoles sont adhérents au GDS…

Mme LA PRESIDENTE. – 97 % !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Nous sommes sur la même longueur d'onde.

Mme LA PRESIDENTE. – Messieurs, le passé est le passé. Il soulève parfois beaucoup d'amertume, de vérités et de contre-vérités. Peu importe, car ce qui nous intéresse, c'est l'avenir.

Nous allons, pas à pas, vers de nouvelles procédures de mutualisation, en particulier vers une mutualisation des commandes, peut-être même vers une fonction commerciale commune. C'est un des aspects, mais je voudrais également vous apprendre, si vous ne le savez déjà, que la situation évolue bien plus rapidement que nous ne le souhaiterions.

Nous avions, en effet, nourri l'ambition de créer les « Laboratoires du Limousin », puisque nous comptons quatre laboratoires d'analyses dans l'ex-Limousin, les trois laboratoires départementaux et celui de la Ville de Limoges. Nous le faisions en prenant le temps afin de ne froisser personne. Pour diverses raisons que je n'évoquerai pas aujourd'hui, mais qui ont trait à ce dont parlait Mme FAIVRE ce matin – à savoir le financement du Jalon I de DORSAL –, le Président du Conseil départemental de la Corrèze n'a eu qu'un tour de sang et a décidé de modifier la vision des choses. Il a fait valider par sa collectivité le regroupement de son laboratoire départemental de Tulle avec le LASAT, une structure qui regroupe les Départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne. C'est assez curieux et vous me direz sans doute que c'est un peu loin de la Corrèze. Toutefois, pour en avoir parlé aussi avec Dominique BUSSEREAU, il semble que ces Départements voient un intérêt à collaborer, voire à créer un seul laboratoire avec la Corrèze qui possède une haute technicité en analyse des eaux – compétence dont ces trois Départements, entre littoral rochelais et marais poitevin, ont besoin.

Il n'empêche que cela nous permet d'aller plus avant. J'en ai parlé aux Présidents de la Charente et de la Dordogne et nous allons, je l'espère, avec le Président LEBLOIS avancer dans cette recherche de mutualisation. Car, à vrai dire, l'arrivée dans le Limousin du LASAT, qui est une grosse structure à fort potentiel, offrant également des compétences en analyses animales et des prix intéressants – peut-être pas sur toutes les analyses, mais sur un certain nombre d'entre elles – nous fait apparaître cette nouvelle organisation comme une menace pour un Laboratoire de la Creuse qui serait isolé, mais aussi pour un laboratoire de la Haute-Vienne travaillant avec celui de la Creuse.

En conséquence, dès que cela sera inscrit dans les agendas, probablement en janvier prochain, nous rencontrerons les autres Départements dont je parlais. Il ne s'agit pas de baisser les bras, bien au contraire. Peut-être à l'avenir, ce sera nous qui engloberons les Départements voisins et le LASAT plutôt que le LASAT qui nous absorbera !

Tout cela, ce sont des stratégies d'importance. Quand, dans le même temps, on parle de mutualisation et de regroupement, bien évidemment, les agents s'inquiètent. Ils se disent que d'AJAIN, ils vont devoir aller travailler à LIMOGES, ou *vice versa*. C'est plus conséquent que de faire un trajet BOURGANEUF-AUBUSSON ou BOUSSAC-AUZANCES. Nous devons l'entendre et y veiller également, car il ne s'agit pas de tout chambouler en ne pensant qu'aux critères économiques. Il n'empêche qu'en cette affaire, nous sommes aussi confrontés à des perspectives économiques auxquelles il faudra répondre de façon claire et nette. Je vous rappelle que, selon la loi NOTRe, sur tout ce qui est espaces concurrentiels et mise sur le marché, nous ne pourrons pas accompagner *via* des subventions d'équilibre ou des dotations de service public de la collectivité.

Donc, l'avenir est important, il ne s'agit pas de perdre trop de temps, mais d'essayer d'être impactant sur des perspectives d'avenir fortes. AJAIN ou GUERET, peu importe, c'est la Creuse qui compte avant tout aujourd'hui, et plus encore demain. Malheureusement, de nos jours, tous les investissements ne se font pas seulement dans les cantons de la Présidente du Conseil départemental ; sinon, ce se pourrait être « sympa » ! Je n'ai jamais imaginé les choses ainsi, mais je pourrais y réfléchir ! *(Sourires.)*

La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Ce ne sera qu'une simple remarque, madame la Présidente. J'assistais à cet anniversaire. Je comprends tout à fait que la présence de M. de FROMENT ait été légitime, mais j'avoue ne pas avoir du tout compris le sens de son intervention. *(Rires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – J'ai, pour ma part, beaucoup apprécié l'intervention de la dame qui est intervenue et dont le nom m'échappe malheureusement…

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Mme BRUGERE-PICOUX.

Mme LA PRESIDENTE. – Son intervention présentait un formidable intérêt. Je ne me souviens pas bien des autres interventions.

Personne ne demande plus la parole au sujet du Laboratoire ?...

Sur cette proposition d'évolution de la convention, je vous demanderai votre accord afin de pouvoir la signer avec le Président de la Haute-Vienne qui l'a déjà fait ratifier par délibération de son Conseil départemental, opposition et majorité confondues. Je dis cela à titre d'information, sans autre intérêt ! *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en remercie.

Pour la suite, M. GAILLARD étant absent, M. DAULNY va nous présenter le prochain rapport.

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX, POLITIQUE DEPARTEMENTALE

RAPPORT N° CD2017-12/5/22

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Jusqu'en 2015, le Département a été à double titre un acteur de la gestion des déchets ménagers et assimilés, dans le cadre de sa compétence de planification et en tant que membre et principal financeur du Syndicat mixte d'étude pour la gestion des déchets ménagers en Creuse, créé en 2008.

Depuis, le contexte a profondément changé. La loi NOTRe a transféré aux Régions la compétence et la planification de la prévention et de la gestion des déchets. La Région Nouvelle-Aquitaine élabore actuellement un Plan régional de prévention et de gestion des déchets, PRPGD. Le remplacement du plan départemental justifie la suppression des dispositifs d'aides correspondants.

Le programme local de prévention des déchets porté par le SME est arrivé à échéance le 12 décembre. Un second programme local n'a pas été envisagé. Le dernier exutoire creusois pour les déchets ultimes, l'ISDN des Grandes Fougères à NOTH, fermera en juillet 2018. La recherche d'un nouvel exutoire n'est plus à l'ordre du jour.

Par une délibération du 6 juillet 2017, le SME a modifié ses statuts pour actualiser la liste de ses membres et modifié la composition du comité syndical pour tenir compte de cette nouvelle liste. Au-delà de cette modification statutaire à l'impact limité, le SME demeure le seul cadre de discussion et de coopération entre les 7 EPCI en charge de la prévention et de la gestion des déchets. Le renforcement de la coopération technique et la mutualisation de cette compétence à l'échelle départementale deviendront sa principale mission à partir de 2018, en raison du transfert de la compétence à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Une question tout de même, car après ce transfert de compétences, l'avenir demeure tout de même nébuleux.

Mme LA PRESIDENTE. – Pensez-vous ?...

M. LOZACH. – Je ne voudrais pas que ce qui est écrit dans les textes soit une vision idyllique de ce qui nous attend dans les mois ou les années à venir. Ce n'est pas parce que la compétence

a été transférée et que le site de NOTH ferme en juillet que nous ne produirons plus de déchets en Creuse. Ces déchets, il faudra bien les traiter et les transférer.

Tout cela reste très aléatoire. Je voudrais être absolument convaincu que la réalité qui nous attend demain soit aussi idyllique que la présentation qui en est faite. Mais je crains que tout cela ne se traite pas seulement administrativement. Le SME est en train de mourir de sa petite mort lente, mais l'avenir reste encore très vague.

Mme LA PRESIDENTE. – L'initiative à l'origine de la création de ce syndicat et les habitudes de travail en son sein me laissent imaginer que les intercommunalités, qui sont moins nombreuses qu'auparavant, seront en capacité de s'organiser de manière coopérative, pour celles qui ne le seraient pas encore.

Vous le savez, ce sujet, tout comme celui de l'eau, par exemple, sont tellement sensibles que, parfois, il ne se passe pas grand-chose. Vous avez raison d'être en alerte. Il faut maintenant que les intercommunalités s'emparent de la question. Les syndicats sont parfois encore à cheval sur plusieurs intercommunalités et luttent de haute force pour…

M. FOULON. – Pour exister…

Mme LA PRESIDENTE. – … pour se maintenir en tant que syndicat. Il arrive qu'à l'intérieur de certaines intercommunalités, on compte deux syndicats et une autre forme de réponse à la collecte et au traitement des déchets.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Les intercommunalités certes, mais il ne faut pas non plus négliger un syndicat comme Evolis qui réalise un travail remarquable en matière de déchets ménagers et de déchets ultimes. A mon avis, c'est avec eux qu'il faudra travailler. Evolis a des pistes nouvelles à proposer, car nous savons d'ores et déjà que l'enfouissement ne sera plus une solution. Cela a tellement fait couler d'encre qu'il n'en est plus question aujourd'hui. Des transferts vers l'extérieur vont donc au moins s'imposer pour les déchets. Je pense donc que, pour la suite, Evolis et les communautés de communes seront pleinement impliqués.

Mme LA PRESIDENTE. – Il ressort clairement des propos de Laurent DAULNY qu'il faut, en effet, atteindre une taille critique pour disposer de l'ingénierie nécessaire et des personnes en capacité d'observer et de mettre en place de nouvelles techniques. Se replier sur soi et vouloir conserver, coûte que coûte, les structures telles qu'elles ont été créées pour des raisons diverses génèrent rarement une réponse à la collecte et au traitement des déchets, ou au maintien de l'emploi local. Car, soulignons-le aussi, souvent, la volonté des élus locaux est de maintenir ces syndicats en place tels qu'ils existaient mais, à l'avenir, même si nous respectons les pouvoirs décisionnaires des élus, l'augmentation de la DGAP m'encourage à penser qu'il vaudrait mieux s'appuyer sur une structure mutualisée, à l'image du syndicat Evolis.

Evolis s'occupera-t-il de tous les déchets dans le département ? Je n'en sais rien. Je ne sais pas s'ils en ont la capacité et la volonté, et si les autres le souhaitent ou pas. Peu importe. En tout cas, je tiens à souligner le travail conséquent réalisé par ce syndicat en matière de plan de prévention des déchets.

Mme GRAVELON. – Je voudrais rappeler que le plan local de prévention des déchets mis en place par le SME a été le seul à faire l'objet d'un financement de l'ADEME. Or ce financement s'achève à la fin de l'année 2017. Ce sera la double peine pour le SME puisqu'en matière de prévention des déchets, hormis le financement du Département, celui de l'ADEME était l'unique recette.

Mme LA PRESIDENTE. – Le SME a bien rendu service, notamment ces deux dernières années, mais son existence n'a pas permis d'aller vers d'autres orientations qui auraient été souhaitables.

Je vous propose donc :

- d'abroger le dispositif d'aides départemental relatif à la collecte et au traitement des ordures ménagères ;

- d'approuver la modification des statuts du Syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers en Creuse, telle qu'elle figure dans la délibération n° 2017-07 du 6 juillet 2017, annexée au présent rapport.

Je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE PHOTOVOLTAÏQUE

RAPPORT N° CD2017-12/5/23

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Le Conseil départemental de la Creuse a adhéré au Comité régional d'énergie renouvelable au cours de l'année 2017 afin de profiter d'une étude du potentiel photovoltaïque sur une partie de ses bâtiments financée par la Région Nouvelle-Aquitaine. Il s'avère que, sur vingt-trois bâtiments étudiés, neuf ressortent avec un potentiel favorable. La liste figure dans le rapport.

Le domaine des énergies renouvelables étant à la fois techniquement très spécialisé et en perpétuelle évolution, il vous est proposé de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage compétente pour instruire ce dossier.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Puisque ce rapport évoque l'énergie photovoltaïque, j'en profite pour demander au président du syndicat de LEPAUD où nous en sommes du projet photovoltaïque concertant LEPAUD.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Je vous remercie, monsieur AVIZOU, de cette question, puisqu'un comité syndical s'est justement tenu mercredi, auquel participait d'ailleurs Philippe BAYOL.

S'agissant du photovoltaïque, pour l'instant, nous allons de désillusions en désillusions. Nous avons essuyé un quatrième échec il y a quelque temps. L'appel à projet a été relancé par Armorgreen, qui bénéficiait de la promesse signée par M. LOZACH qui s'entendait jusqu'en mai 2018. Nous aurons, je pense, le résultat à l'appel à projet en avril prochain, au début du deuxième trimestre 2018.

C'est dans ce contexte que nous avons souhaité rencontrer cet opérateur qui sent que les mois passent, que les résultats ne suivent pas et qui demande aujourd'hui une prolongation de cette promesse pour poursuivre jusqu'en juin 2018 et, si cela ne marche pas, en décembre 2018, voire en juin 2019. Nous l'avons donc reçu. J'avoue qu'il ne nous a pas apporté grand-chose d'intéressant, si ce n'est des espoirs assez faibles.

En fait, les procédés photovoltaïques évoluent fortement. Les panneaux étant de plus en plus performants, la surface nécessaire à l'installation de ce champ photovoltaïque s'en trouverait réduite. De 17 hectares, nous descendrions à 8 hectares, sachant que la rétribution forfaitaire était de 2 000 € par hectare. Une soulte de quelque 100 000 € était initialement prévue à la signature. Je parle sous le contrôle de Jean-Jacques LOZACH. Cette soulte figurait dans la promesse, mais n'est plus apparue par la suite. J'ai donc demandé ce qu'il en était et il m'a été répondu qu'elle n'était plus à l'ordre du jour. Vous comprendrez une certaine déception de ma part. En outre, le prix du KW est aujourd'hui de 6,04 cts, ce qui signifie qu'il ne fait que baisser.

Face à cela, les communautés de communes font l'objet d'approches du privé, en particulier de Creuse Confluence. De gros opérateurs souhaiteraient avancer sur ce projet. Avec les élus qui étaient autour de la table, puisque Nicolas SIMONNET et Marie-Thérèse VIALLE y assistaient également, nous avons décidé de nous orienter vers l'option consistant à attendre les résultats du premier trimestre 2018 et à ne pas prolonger la promesse avec Armorgreen dont les responsables ne nous ont pas trop assurés quant à l'espoir d'installer, demain, ce champ photovoltaïque.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous ajoutons donc cette suggestion à la liste de celles précédemment formulées ! *(Sourires.)*

Personne ne demande plus la parole ?...

Je vous propose donc de m'autoriser à recourir à cette assistance de maîtrise d'ouvrage pour affiner l'étude du potentiel photovoltaïque sur neuf de nos bâtiments. *(Adopté à l'unanimité.)*

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION L'ESCURO – CPIE DES PAYS CREUSOIS

RAPPORT N° CD2017-12/5/24

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – L'éducation et la sensibilisation sont les leviers essentiels de l'intervention publique dans le domaine de l'environnement. La préservation de la ressource en eau, la protection et la mise en valeur de la réserve naturelle de l'étang des Landes, le dispositif « Collège au patrimoine » méritent d'être développés.

L'association L'Escuro – CPIE des Pays creusois a pour activité principale la sauvegarde et la protection et la valorisation de l'environnement et du patrimoine rural. Depuis 2012, un partenariat, formalisé par une convention-cadre de trois ans, permet de fixer les modalités d'intervention de l'association et le soutien financier du Département pour les actions à mener.

Une nouvelle convention-cadre définira définir les objectifs de 2018 à 2020 ainsi que les modalités de leur mise en œuvre technique et financière. Elle sera complétée par des conventions d'application annuelles précisant les programmes d'action de l'association pour chaque exercice ainsi que le soutien financier et matériel apporté par le Département.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je vous propose donc :

- d'approuver le projet de convention-cadre 2018-2020 à intervention entre le Département et l'association L'Escuro – CPIE des Pays creusois pour le renouvellement d'un partenariat dans le domaine de l'éducation à l'environnement ;

- de m'autoriser à signer cette convention-cadre ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

- de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour les conventions annuelles d'application, dans le respect de la convention-cadre 2018-2020. *(Adopté à l'unanimité.)*

MILIEUX AQUATIQUES, PARTICIPATION A DES CONTRATS TERRITORIAUX

RAPPORT N° CD2017-12/5/25

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Dans le cadre de sa politique de l'eau, et notamment de son action en faveur de la gestion des milieux aquatiques, définie en décembre 2016 par un second schéma départemental, le Département est sollicité pour être partenaire de deux contrats territoriaux.

Le premier, porté par le SIASEBRE, Syndicat intercommunal d'aménagement de la SEDELLE, de la CAZINE et de la BREZENTINE, concerne la restauration des milieux aquatiques du bassin-versant de ces trois rivières. Il est proposé de prévoir un programme pluriannuel de travaux d'un montant prévisionnel de 1 833 558 €. L'aide du Département sera sollicitée en application du règlement relatif aux milieux aquatiques et sera soumise à l'avis des élus.

Le second, porté par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de BOUSSAC, vise à améliorer la qualité de la ressource dans le bassin-versant de la retenue des MARTINATS, du PETIT BOUGNAT et du PUITS DES MERIS. Cette qualité s'est dégradée au début des années 2000, notamment pour le paramètre « nitrates » qui atteint ponctuellement un niveau proche du maximum autorisé. Ce contrat territorial pluriannuel 2017-2021 d'un montant de 1 289 070 €. L'aide du Département sera sollicitée en application du règlement relatif à l'eau potable et de celui relatif aux milieux aquatiques. Cela sera soumis à l'avis des élus.

Mme LA PRESIDENTE. – Des éléments complémentaires sont-ils nécessaires ?...

Je vous propose donc :

- d'approuver le projet de contrat territorial milieux aquatiques SEDELLE-CAZINE-BREZENTINE (2017-2021), annexé au rapport ;

- d'approuver le projet de contrat territorial du bassin-versant de la retenue des MARTINATS, du PETIT BOUGNAT et du PUIS DES MERIS (2017-2021) ;

- de m'autoriser à signer ces contrats ainsi que tout document relatif à leur exécution ;

- de donner délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre de ces contrats ;

- de m'autoriser à signer les avenants éventuels qui porteraient sur des ajustements mineurs ne remettant pas en cause les engagements contractuels du Département. *(Adopté à l'unanimité.)*

ATTRIBUTION D'UNE AIDE DE 200 000 € A L'APAJH 23 POUR UNE ACTION CONVENTIONNEE TEPCV

RAPPORT N° CD2017-12/5/26

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Une convention entre le Département et l'APAJH a été signée en mars 2017 pour la mise en œuvre du plan d'action TEPCV concernant la rénovation énergétique de l'ensemble immobilier du foyer occupationnel d'ARFEUILLE-CHATAIN.

Pour mémoire, une aide globale de 500 000 € a été obtenue en 2016 pour ce projet. Une avance de 200 000 € a été versée au Département en 2017. La convention signée entre notre Collectivité et l'APAJH 23 fixe notamment les conditions de reversement de l'aide à ce dernier. Aussi une dépense de 200 000 € a-t-elle été inscrite au BP 2017. L'APAJH ayant satisfait aux conditions fixées pour le reversement de cette aide, il convient d'affecter cette enveloppe.

Mme LA PRESIDENTE. – Cela a été ténu. Nous avons suivi ce projet de très près, en particulier M. MORANÇAIS et les services du DGS. Nous avons cru que nous allions perdre le bénéfice de cette enveloppe. Nous étions extrêmement ennuyés.

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Effectivement, nous avons suivi de près cette opération à l'occasion de différents comités de pilotage. Nous avons maintenant l'assurance d'aller de l'avant : les entreprises sont retenues, les marchés notifiés avant le 31 décembre, ce qui permet de sécuriser ce financement *via* le fonds TEPCV.

Mais il a fallu que nos services soient très vigilants et suivent de près l'APAJH pour qu'elle reste dans les délais.

Mme LA PRESIDENTE. – Y a-t-il des remarques ?...

Je vous propose d'attribuer une subvention d'équipement de 200 000 € au titre de l'avance TEPCV à l'APAJH 23, pour son projet de rénovation énergétique d'une partie de l'ensemble immobilier du foyer occupationnel d'ARFEUILLE-CHATAIN. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en arrivons à la décision modificative n° 3, qui nous est présentée par M. GAUDIN.

DECISION MODIFICATIVE N° 3

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur. – Cette décision modificative est une petite décision modificative, qui ne

comporte aucun nouveau crédit d'investissement. En fonctionnement, elle s'équilibre à 400 632 € en recettes et en dépenses. Celles-ci sont détaillées fonction par fonction.

Pour ce qui est de la fonction 0, Services généraux, en investissement, les différents travaux concernant les bâtiments de la rue Pierre Leroux sont listés dans le rapport, avec des « moins » sur le matériel informatique et des « plus » sur l'acquisition de matériel réseau. En fonctionnement, il convient d'inscrire de nouveaux crédits pour les petits équipements, les photocopieurs, et d'en supprimer pour les liaisons internet et les abonnements télécommunication et mobilité, afin d'atteindre un équilibre entre les augmentations tarifaires des abonnements et les redevances spécifiques au service documentation.

Concernant la fonction 2, Enseignement, est inscrit en investissement un complément de crédits pour les travaux de l'avenue Marc Purat. A cela s'ajoutent diverses inscriptions en raison des travaux à prévoir sur les pompes et les systèmes de régulation de chaufferie au collège d'AHUN. Enfin, des crédits d'équilibre ont été inscrits à la clôture des travaux.

Quant à la fonction 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs –, en investissement, sont prévus des travaux complémentaires avenue Fayolle, rue des Lilas et rue Franklin Roosevelt, pour des mises en conformité dont le détail figure dans le rapport. En fonctionnement, sont inscrits 12 890 € de crédits complémentaires au titre de la Bibliothèque départementale, faisant suite à une notification du Centre national du Livre. Ils permettront de financer l'achat de livres en grands caractères, documentaires, tablettes, liseuses et livres numériques.

Je ne reviens pas dans le détail sur la fonction 5, Action sociale, que nous avons largement évoquée ce matin. Il est prévu d'inscrire 250 000 € de crédits supplémentaires pour les MNA et 60 000 € pour les personnes en situation de handicap. Ces crédits seront compensés par des recettes venues de départements n'ayant pas encore adopté le règlement de l'aide sociale. Il en va de même pour les 285 000 € de crédits pour les personnes âgées.

S'agissant du RSA, nous devons inscrire moins 250 000 € en raison de la baisse du nombre d'allocataires et de la modification réglementaire du calcul de l'allocation, le RSA Activité étant désormais versé sous forme de prime d'activité. L'inscription budgétaire est donc différente. Si tout le monde en est d'accord, ou tout au moins la majorité, 1 205 260 € seront prélevés du chapitre « Dépenses imprévues » pour abonder le chapitre RSA afin de régler les 13 mensualités d'allocations, dont le mois impayé par manque de crédits en décembre 2015.

Par ailleurs, dans le cadre de la Conférence des Financeurs, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la CNSA, a notifié un montant de 373 973 € pour les actions de prévention et de 25 744 € pour le forfait Autonomie. Nous avions reçu 291 302 € de la CNSA en 2016, qui n'ont pas été consommés en totalité. En conséquence, 81 085 € doivent être provisionnés pour engager les actions en 2017 et permettre, ainsi, le versement du solde de la CNSA.

Un crédit complémentaire de 300 000 € est également nécessaire pour le transport d'élèves en situation de handicap. Je remarque seulement que nous avions déjà inscrit 1 M€ au budget primitif et qu'il nous faut à nouveau inscrire 300 000 €. J'ai quelques interrogations

quant à la politique d'inclusion en milieu ouvert pour un certain nombre d'enfants atteints de ces problèmes lorsque je constate que nous sommes obligés de financer des transports individuels alors que, dans la cour de l'école ou du collège, ils sont avec les autres élèves. C'est normal, mais s'ils sont aptes à vivre en collectivité au sein des établissements scolaires, je m'interroge – sauf pour ceux atteints de handicaps moteurs dont la situation est plus complexe – sur la nécessité systématique de recourir à des transports particuliers. C'est une interrogation.

M. LEGER. – Ces enfants ont, parfois, des particularités qui ne peuvent être prises en compte que dans certaines classes de certaines écoles. C'est ainsi que, devant des écoles, notamment à GUERET, on voit des taxis qui viennent d'AUZANCES ou de BOUSSAC. Certains enfants font donc une heure de trajet le matin et le soir parce que toutes les écoles ne pourraient pas les accueillir dans leurs classes. Je pense que c'est l'explication.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur. – Vous avez tout à fait raison à ce sujet, mais je vois parfois deux élèves habitant à trois kilomètres l'un de l'autre prendre chacun un taxi pour se rendre dans le même établissement. C'est alors que je commence à m'interroger sérieusement.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GUILLEMOT.

Mme GUILLEMOT. – Si je peux me permettre d'intervenir, les élèves des ULIS ont tous les parcours très individualisés. Vous parlez de deux élèves qui pourraient mutualiser un transport. Le souci est qu'ils n'ont pas obligatoirement le même emploi du temps : pour certains, la journée va comporter deux heures de cours, pour d'autres, six heures. On ne va pas laisser un enfant d'ULIS quatre heures en étude pour mutualiser un transport.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur. – Certes, des cas particuliers nécessitent un transport adapté et séparé. On constate malgré tout qu'un certain nombre pourrait faire l'objet d'une mutualisation. Je ne conteste pas du tout le principe. Les crédits sont inscrits, ce n'est pas donc pas le problème.

Mme GUILLEMOT. – C'est compliqué.

Mme LA PRESIDENTE. – Cela fait quelques jours que je remue les dossiers : prévision 1 M€, coût 1,3 M€ ; cela représente tout de même 30 % supplémentaires en un an. Je ne sais si cela vous interpelle. M. MORANÇAIS y travaille mais je vais, quant à moi, veiller à avoir des explications parce que, l'année prochaine, nous pourrions aussi bien inscrire 1,6 M€, puis 2 M€. Il importe certes d'accompagner l'inclusion de la meilleure façon qui soit ; vous pouvez compter sur moi, je ne faiblirai pas sur ce volet.

Mais la situation est en effet compliquée, puisque l'Education nationale a ouvert des classes ULIS et des SEGPA sans nous concerter. Je tiens à le dire. Il est facile ensuite

d'appeler le Conseil départemental et de lui demander de faire, de faire et de faire. Nos services et ceux de la MDPH travaillent de façon suffisamment proche pour que nous n'arrivions, fin décembre, avec 30 % d'augmentation sans que personne ne l'ait vu arriver !

Mais M. MORANÇAIS va vous apporter quelques éléments complémentaires.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Tout d'abord, dans le cadre de la compétence Transport, le Département a conservé le transport des élèves en situation de handicap, qui a été confié au Pôle social au 1er septembre dernier.

Une enveloppe de 1 M€ était effectivement prévue en 2016, de 1,3 M€ en 2017. En 2017, 170 enfants ont obtenu un accord pour un transport adapté ; ils étaient 156 en 2016. Il est effectivement difficile de grouper les transports pour ces enfants en situation de handicap. Deux ULIS école et deux ULIS Collège-Lycée supplémentaires, ayant des spécialités, ont été ouvertes et certains enfants font jusqu'à 100 kilomètres par jour – donc, des transports longs et coûteux.

De plus, il est vrai que les heures de scolarisation en ULIS ne sont pas les mêmes que pour les autres élèves ; les élèves handicapés quittent donc l'établissement avant l'arrivée des transports ordinaires.

Dès le début de l'année, nous travaillerons sur différentes pistes de réflexion pour assurer cette mission tout essayant de maîtriser la dépense. Nous engagerons notamment une réflexion avec l'Education nationale pour faire en sorte d'affecter les enfants dans les établissements les plus proches de leur domicile, et d'envisager peut-être que ces jeunes puissent rester en étude jusqu'à l'arrivée des transports en commun, lorsque c'est possible.

Nous travaillerons également avec les collectivités pour les activités périscolaires qui permettraient aussi l'usage des transports en commun. En COMEX MDPH, il a été acté que seul un avis positif du médecin de la MDPH permettrait la prise en charge d'un transport adapté, et non le seul fait d'avoir une reconnaissance de handicap.

Avec les établissements médico-sociaux, une convention pourrait être proposée visant à favoriser le ramassage des enfants du territoire en même temps que ceux scolarisés dans les établissements médico-sociaux. Ainsi, la participation financière serait sans doute moins élevée qu'un transport individuel.

Puis, en interne, il nous faut analyser les modes d'organisation des transports des enfants en situation de handicap pour essayer de les optimiser.

Au vu des évaluations médicales, depuis la rentrée 2017, seule une cinquantaine d'enfants justifierait d'un transport adapté pris en charge par le Conseil départemental. Il n'y a aucune raison de généraliser la prise en charge à l'ensemble des enfants d'ULIS. Cela demande un travail au cas par cas mais, avec 200 enfants concernés, nous pouvons l'étudier. Nous y travaillerons dès le début de l'année.

M. BAYOL. – Ce sont de très bonnes pistes que vous avancez là, monsieur MORANÇAIS. Je pense qu'effectivement, le nombre augmentera tous les ans puisque, comme l'a dit hier soir M. le Recteur, nous sommes dans une politique de l'inclusion maximale. Mais cette inclusion peut également se faire dans les transports ; c'est aussi une façon d'intégrer les enfants.

La problématique est qu'ils habitent souvent loin. A SAINT-VAURY, nous avons une classe ULIS et certains viennent d'assez loin. On peut se demander pourquoi, mais c'est parce qu'il n'existe pas de dispositif plus proche. Une réflexion est donc à engager avec l'Education nationale, car s'il est bien que le Conseil départemental accompagne dans la compétence qui est la sienne, il est vrai que, là, cela déborde. Mais cela va continuer.

Les pistes dont vient de nous faire part M. MORANÇAIS me semblent bonnes.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce sujet ?...

La parole est à M. GAUDIN, pour poursuivre.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur. – En ce qui concerne la fonction 6, Réseaux et infrastructures, lors du budget primitif, avaient été votés 9 110 000 € de crédits de paiement et 6 525 600 € d'autorisations de programme.

En annexe, page 105 du rapport, vous pouvez constater que les totaux n'ont pas changé. Nous avons des transferts entre crédits de paiement pour les acquisitions de terrain et pour le matériel de transport. L'Etat reverse, nous disposons donc d'AP et de CP complémentaires. Nous inscrivons donc 15 000 € pour les travaux de BUSSIERE-DUNOISE. Puisqu'ils sont terminés, il faut prendre en compte les dernières factures.

Sur les grosses réparations, nous inscrivons 15 000 € de CP en moins, en ajustement des crédits pour la signalisation, qui seront déployés au profit d'autres besoins.

S'agissant des Ouvrages d'art, des CP et AP sont supprimés en raison d'ajustements divers, concernant notamment le pont du Poirier à LA SOULTE et le redéploiement des crédits de paiement inscrits pour la réalisation du pont de LAVAUFRANCHE dont les travaux ne se réaliseront pas durant l'exercice budgétaire 2017.

En ce qui concerne les améliorations de sécurité, sont prévus des crédits de paiement supplémentaires à hauteur de 15 000 €. Outre ces ajustements, des crédits sont inscrits pour les mises aux normes de signalisation de police et de travaux.

Pour ce qui est des bâtiments, des crédits de paiement sont prévus en plus et en moins. Les travaux du remplacement de l'alarme incendie ne pouvant être réalisés avenue Pierre Leroux en 2017, les crédits correspondants sont annulés. En revanche, des crédits complémentaires sont nécessaires pour ajuster à leur coût réel les travaux de revêtement du parking des bâtiments de l'avenue Pierre Leroux.

En fonctionnement, l'entretien de la voirie s'établit à 12 106 €. Suite au BP et aux DM1 et DM2, les crédits de fonctionnement s'établissent au total de 5 596 282 €, les

mouvements entre les différents articles, listés page 106 – entretien courant, mission de surveillance, intervention ouvrages d'art, interventions végétation, pour le fauchage et l'élagage, ainsi que la viabilité hivernale – font ressortir un différentiel de 12 106 €, montant que nous retrouvons en recettes au titre des remboursements par les assurances des dégâts occasionnés au réseau routier départemental. Ces sommes retournent aux UTT ayant subi ces dommages.

Il est également à noter une baisse de la participation au Syndicat DORSAL. Pour donner suite aux explications d'Hélène FAIVRE concernant le projet, les appels de fonds prévus en 2017 pour le paiement des intérêts relatifs à la mise en place de la ligne de trésorerie sont différés.

En ce qui concerne la fonction 7, Aménagement et Environnement, la participation statutaire à l'Etablissement public Loire, à hauteur de 21 273 €, est récupérée par un prélèvement sur les subventions aux collectivités en matière de déchets, dont tous les crédits n'ont pas été consommés.

S'agissant de la fonction 8, Transports, en raison du transfert de cette compétence à la Région Nouvelle-Aquitaine au 1er septembre 2017, le montant de 289 453 € qui n'a pas été utilisé permettra de combler en partie le surplus lié au transport des élèves en situation de handicap.

Pour ce qui est des opérations non ventilées, un titre sur exercice antérieur d'un montant de 7 100 € a été annulé, car il avait été émis en doublon. Lors de la séance du 15 décembre 2016, l'Assemblée plénière avait décidé de constituer une provision à hauteur de 52 628 € pour les dépréciations des comptes de redevables. Certaines sommes n'ayant pu être recouvrées malgré les poursuites engagées, le procès-verbal de carence signé par huissier a autorisé le Payeur départemental à présenter un dossier en non-valeur. Ce montant étant plus élevé, il convient d'effectuer une reprise des provisions par opérations d'ordre semi-budgétaire en inscrivant une recette de 40 636 €.

De nouveaux dossiers d'indus, notamment de RSA, dont le recouvrement est compromis et qui se solderont inévitablement par une admission en non-valeur dans les prochaines années devraient faire l'objet d'une provision. Il est donc reconstitué une provision à hauteur de 7 513 € par l'émission d'un mandat dont les crédits budgétaires sont prévus à cette présente décision modificative.

Il convient donc au chapitre de prévisions sans réalisation, au titre des dépenses imprévues, de prélever 1 205 260 € correspondant au mois supplémentaire de RSA.

Avez-vous des questions sur cette partie ?...

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des interrogations ou des commentaires ?...

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Madame la Présidente, pour préciser le coût supplémentaire

occasionné par les mineurs non accompagnés et vous donner un ordre d'idée, en 2016, les jeunes accueillis étaient au nombre de 21, dont 28 présents au 31 décembre 2016. En 2017, ils étaient 44 accueillis, dont 34 seront présents en fin d'année. En 2018, la projection des services laisse apparaître un nombre de 74 jeunes accueillis et de 64 présents au 31 décembre 2018, avec les coûts en conséquence.

Tout en préservant la qualité de l'accueil, nous voulons aussi travailler à limiter ces coûts. Nous envisageons d'utiliser davantage les familles d'accueil, car c'est une solution moins onéreuse. Nous prévoyons également de conventionner avec la DDSPP pour la Maison-Relais de LA SOUTERRAINE. Nous avons reçu un accord de principe de M. ANDRIEUX pour la prise en charge de l'accueil de quelques jeunes. Cela limiterait également la dépense.

Mme GALBRUN. – Je suppose que ce sont des mineurs que nous accompagnons un peu plus loin.

Mme LA PRESIDENTE. – Mme GALBRUN fait certainement allusion aux mineurs non accompagnés que nous continuons d'accompagner une fois qu'ils sont majeurs, jusqu'à 21 ans. En effet, nous ne les laissons pas tomber.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Leur nombre diminue effectivement au 31 décembre, car certains deviennent majeurs. Mais nous continuons à en accompagner d'autres au-delà de leur majorité.

Mme LA PRESIDENTE. – En termes de formation, notamment.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – C'est cela.

Mme GALBRUN. – Qu'appelez-vous le « temps d'évaluation » ?

Mme LA PRESIDENTE. – Le temps d'évaluation est le temps qui nous est remboursé en raison de la prise en charge par l'Etat des examens pour savoir si le jeune qui frappe à la porte du Conseil départemental est mineur ou pas, réellement mineur.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Oui, cela concerne ceux dont il est difficile de déterminer l'âge.

Mme LA PRESIDENTE. – Cela s'appelle un âge osseux.

Mme GALBRUN. – On les détecte majeurs, mais on n'en est pas certain non plus. Mais c'est un autre débat…

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Oui.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, c'est un autre débat.

La parole est à M. GAUDIN, pour poursuivre.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur. – J'en viens au budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses.

Comme vous pouvez le constater page 108, il s'agit uniquement de virements entre lignes budgétaires. Vous trouverez le détail des répartitions entre les différents articles : fournitures du bureau, autres fournitures, prestations de service - frais d'inscription, entretien réparation matériels et mobilier, mais aussi fêtes et cérémonies, monsieur LOZACH, puisque 1500 € supplémentaires ont été octroyés pour l'organisation des 20 ans du Laboratoire.

M. LEGER. – Et combien pour l'avocat ? *(Sourires.)*

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Zéro ! Son intervention était bénévole.

Sont également inscrits 1 000 € supplémentaires pour les frais d'affranchissement liés aux comptes rendus d'analyses supplémentaires.

Le détail des virements entre les différents chapitres vous est donné page 109.

Enfin, il en va de même concernant le budget annexe du Parc départemental : il s'agit uniquement de virements entre lignes budgétaires, dont le détail vous est également donné. Je pense que vous l'avez lu ou que vous êtes en train de le lire. Il est à noter que le sous-traitement des copeaux en plaquettes nécessite un abondement à hauteur de 70 000 €, lié à un volume plus important que prévu. De même, la ligne « Personnel non titulaire » est créditée de 30 000 € pour faire face à des remplacements de personnels faisant suite à des congés maladie.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

J'espère que, pour les plaquettes, cela nous rapportera d'autant plus !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Non, c'est l'inverse. Cela va nous coûter plus cher et rapporter moins.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est bien ce qui m'inquiète.

Nous allons nous concentrer sur la proposition de décision modificative, avant de parler du Laboratoire départemental d'analyses et du Parc départemental. A ce sujet, avez-vous des questions à poser ?...

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, il y a quelque temps, vous aviez reçu une lettre du Préfet relatif au décalage de paiement et à l'inscription budgétaire pour le RSA. Vous m'aviez dit que vous me feriez parvenir ce courrier. Malheureusement, en raison de dysfonctionnements de La Poste, je ne l'ai pas reçue. *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – En fait, nous ne l'avons pas trouvée.

Nous avons, en revanche, la lettre de la CNAF, la Caisse nationale des allocations familiales, ainsi qu'une lettre du ministère datant de la fin 2016 ou du début 2017, qui nous rappelait quelles étaient les obligations des Départements. Je vous rassure, en cette fin 2017, nous n'étions pas les seuls puisqu'à ce jour, il me semble qu'il reste encore 9 départements à n'avoir pas acquitté complètement les RSA dus aux CAF. Je pense particulièrement au Département du Nord qui avait plus de 70 M€ d'impossibilité de paiement, à celui de l'Essonne, etc. Les services fiscaux de l'Etat ont travaillé avec eux pour procéder à un apurement progressif des dettes parce que les difficultés sont telles que c'est compliqué.

Donc, vous avez raison. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons aujourd'hui, dans le cadre de cette décision modificative, de régler ce mois de décembre 2015 qui traînait, faute de crédits en 2015.

Qu'avez-vous dit ce matin, monsieur LEGER ? Je pense que vous retrouveriez cela dans vos notes, vous parliez de finances et disiez que je vous avais accusés d'avoir laissé la collectivité au bord du gouffre ou en déficit… Ah, oui, je m'en souviens : j'aurais dit que les caisses étaient vides. En effet, elles n'étaient pas vides, il manquait seulement 1,3 M€ pour payer le RSA de décembre 2015 ! En effet, ce n'est pas constater que les caisses sont vides quand une collectivité n'a pas les moyens de régler ses dettes. Est-ce l'interprétation que je peux faire ce soir de vos propos matinaux ?

M. LEGER. – Je ne faisais que demander la lettre du Préfet. Je suis un garçon très simple. On m'avait parlé d'une lettre, on me l'avait promise. Je pense que nous la demanderons à la CADA, Commission d'accès aux documents administratifs !

Plus sérieusement, ce décalage d'inscription budgétaire nous a-t-il pénalisés par rapport à l'obtention du fonds d'urgence l'an dernier, car il me semble que c'était en partie

sur le reste à charge du RSA qu'était calculé ce fonds d'urgence de l'Etat. Je me trompe peut-être, mais vous allez me l'expliquer.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce n'est pas tout à fait cela. En fait, souvenez-vous, nous n'avions pas bénéficié du premier fonds d'urgence parce que le poids des trois AIS du Département de la Creuse corrélé au montant global de toutes les dépenses de fonctionnement de notre Collectivité nous plaçait en dessous d'un ratio qui ne nous rendait pas éligibles à ce fonds. En 2016, grâce aux efforts de gestion que nous avons réalisés, si le poids des AIS n'a pas baissé, en revanche, celui des dépenses globales ayant baissé, nous avons atteint ce ratio et été éligibles au fonds.

Nous n'en avons pas parlé ce matin. Ce fonds était de 200 M€, décidé par le précédent gouvernement. Nous avons perçu un peu plus de 390 000 €. Cette année, il n'est que de 100 M€ et 19 départements seraient, dit-on, concernés. A ce jour, nous n'avons pas reçu d'information officielle et nous ne savons pas si nous bénéficierons d'une enveloppe de ce fonds, ni quel serait son montant.

Voilà les informations que je puis vous apporter.

En tout cas, compte tenu de ce que je vous disais ce matin, vous comprenez bien que nous sommes heureux et même très fiers de pouvoir régler ce mois de RSA, puisque cette dépense sera intégrée aux dépenses globales de fonctionnement de l'année 2017, montant global sur lequel sera calculée l'autorisation de point d'évolution de 1,2 %. Je suis donc très heureuse et fière que nous puissions, pour cette raison également, payer ce 13ème mois de RSA en 2017. Je pense que vous en serez d'accord avec moi.

M. LEGER. – Nous savions tous qu'en fin d'année, un prélèvement du montant qui manquait serait opéré sur les dépenses imprévues. Nous l'avions dit, me semble-t-il, lors du vote du budget.

Mme LA PRESIDENTE. – Bien sûr, c'était aussi une mesure de sauvegarde et d'anticipation. Très tôt, en effet, avec M. GAUDIN et les Vice-présidents, nous avions souhaité pouvoir régler ce mois de retard du RSA. Il s'agissait de fixer un curseur pour annoncer clairement les choses et se donner le loisir de le faire. Car cela se fait aussi en fonction des recettes et des dépenses, et vous voyez bien, par exemple, que les 300 000 € de crédits supplémentaires nécessaires pour le transport n'étaient pas prévus. Toutefois, au cours des différentes décisions modificatives votées cette année, nous avons prudemment réaffectés d'autres crédits ; cette prudence nous évitera d'avoir des sueurs froides au cours des prochains mois.

En tout cas, j'imagine que vous comprenez qu'il sera compliqué d'être en deçà de ce 1,2 % d'évolution des dépenses, ne serait-ce que par rapport aux chiffres que nous avons évoqués à propos des dépenses induites par des lois votées il y a quelques mois, promesses tenues qui n'engageaient que ceux qui allaient devoir les payer ! Mais nous y reviendrons lors du débat d'orientations budgétaires.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur cette décision modificative ?...

Je vous propose donc de procéder aux votes sur la section d'investissement, sachant que le total de dépenses en investissement est de 0 € et que les recettes n'ont donné lieu à aucune modification.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	Vote	RECETTES	Vote
90 - Equipements départementaux				
Chapitre 900 : Services généraux	5 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 902 : Enseignement	3 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 903 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	4 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	- 12 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
TOTAL	**0 €**	*Adopté à l'unanimité*	**-**	

Mme LA PRESIDENTE. – Sur cette DM3, je vous invite maintenant à vous prononcer sur la section de fonctionnement, chapitre par chapitre et ligne par ligne.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Vote	RECETTES	Vote
93 - Services individualisés				
Chapitre 930 : Services généraux	- 4 904 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 932 : Enseignement	540 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 933 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	29 650 €	*Adopté à l'unanimité*	12 890 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	-18 350 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 935 : Action sociale (hors RSA)	719 995 €	*Adopté à l'unanimité*	335 000€	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 935-5 : APA	- 1 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 935-6 : RSA	959 759 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	- 72 108 €	*Adopté à l'unanimité*	12 106 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	- 2 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 938 : Transports	- 18 953 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 939 : Développement	1 360 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
94 – Services communs non ventilés			-	
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	7 110 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 945 : Provisions	7 513 €	*Adopté à l'unanimité*	40 636 €	*Adopté à l'unanimité*
95 – Chapitres de prévisions sans réalisation			-	
Chapitre 952 : Dépenses imprévues	-1 205 260 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
TOTAL	**400 632 €**		**400 632 €**	

TOTAL GENERAL	**400 632 €**	*Adopté à la majorité*	**400 632 €**	*Adopté à la majorité*

Mme LA PRESIDENTE. – Votre vote sur le chapitre 952 me surprend. J'écrirai à la CAF pour le leur dire !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Et à la MSA !

Mme LA PRESIDENTE. – Effectivement, à la MSA également, comme me le rappelle fort justement M. MORANÇAIS.

Sur la section de fonctionnement, cette DM s'élève donc à un total général, en dépenses et en recettes, de 400 632 €. Je vous remercie.

Nous en venons au vote sur budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses.

Les propositions de modification qui vous ont été présentées appellent-elles des observations de votre part ?...

Tel n'est pas le cas. Je les mets donc aux voix. *(Adoptées à l'unanimité.)*

De même, avez-vous des questions concernant le budget du Parc départemental ?...

Ce n'est pas le cas. Je le mets donc aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Je vous invite à vous prononcer sur la participation statutaire à verser à l'Etablissement Public Loire, d'un montant de 21 273 €. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition d'application d'une augmentation générale de 2 % sur les tarifs d'analyses du Laboratoire, sur l'ensemble du catalogue, à partir du 1er janvier prochain. *(Adoptée à l'unanimité.)*

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Mme LA PRESIDENTE. – Je vais vous présenter rapidement le débat d'orientations budgétaires. A cette heure, il est sans doute plus d'intérêt que vous demandiez la parole point par point si vous avez des questions à poser ou des besoins de précision.

Pour reprendre les propos de ce matin, nous sommes face à des incertitudes auxquelles nous commençons à être habitués puisque cela dure depuis trois ans et qu'à l'évidence, cette situation se poursuivra au cours des prochaines années. C'est ainsi, il nous

faut vivre avec ! Nous faisons partie des 340 entités concernées ; nous en sommes contents car, je vous le rappelle, nous partons de loin, d'une DGF dont les prévisions pour 2018 montrent que, même si elle connaît une légère augmentation, elle a été largement « rabotée ». Quant aux restes à charge des AIS, comme je le disais en septembre dernier, si 20 M€ étaient versés du jour au lendemain dans nos budgets, nous réaliserions de beaux et nombreux projets, peut-être même devrions-nous nous battre pour savoir comment répartir ces millions. Mais voilà, ce n'est pas le cas !

La problématique des mineurs non accompagnés constitue également une urgence. C'est une grande préoccupation sur le plan humain, mais également quant aux solutions à trouver pour proposer un accompagnement digne. Jusqu'à présent, nous avons pu y faire face, mais nous commençons vraiment à nous interroger sur les possibilités qui vont être les nôtres, en tant que Département de la Creuse.

Ce matin, j'ai oublié de préciser que, dans sa grande sagesse habituelle, le Sénat a gommé le renforcement de la « règle d'or » – c'est ainsi qu'elle avait été décrite – fondée sur un ratio de capacité d'autofinancement… et apparemment, le Gouvernement validerait. Nous verrons si cela passe ou casse devant l'Assemblée nationale. Quoi qu'il en soit, lorsque nous écrivions le rapport qui vous a été présenté, il était encore question de bonus-malus sur les investissements ; hier, cela ne semblait plus d'actualité.

Donc, mesdames et messieurs, chers collègues, n'avons-nous pas conduit depuis deux ans et demi notre collectivité sur des chemins vertueux ?... Je n'entends pas de réponse !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Oui !

Mme LA PRESIDENTE. – Si la majorité n'en est pas persuadée, il faut sans doute que je m'interroge ! Mais ne vous inquiétez pas, le bilan et, avant même le bilan, la vision qui se dessine est évidente : plus que dans de grands discours, les territoires sauront la voir dans les grands projets et les investissements d'importance qui se mettent en place à AUBUSSON, à FELLETIN ou encore, prochainement, à LA SOUTERRAINE avec le collège. Je ne vais pas dresser le catalogue de ces investissements que vous connaissez parfaitement. Je reconnais, monsieur LOZACH, qu'ils étaient engagés par la collectivité puisque les études avaient été menées. Il ne manquait que les financements. En fait, nous avons pris le temps de les engager, car nous voulions être certains que nous disposerions des financements.

Il reste encore beaucoup de travail à réaliser pour la Maison du Département à LA SOUTERRAINE, mais c'est plus une question juridique qu'une question de moyens. Il en va de même pour le Plan Très haut débit et DORSAL, mais je n'imagine pas une seule seconde que nous n'allons pas trouver les moyens d'accompagner ce grand programme.

Je vous rappelle, vous l'avez lu, que nous pouvons estimer aujourd'hui les recettes de l'Etat marquées par une légère augmentation – de 0,4 % – de la DGF, mais nous sommes toujours confrontés à une baisse des allocations compensatrices. Nous aurons également à mesurer l'impact de la taxe d'habitation en matière de compensation. Pour ce qui est des droits de mutations, cela s'est très passé en 2016 et plutôt bien en 2017. Nous verrons si leur

progression en Creuse est aussi forte qu'entre 2016 et 2015. Monsieur GAUDIN me dit que ce ne sera pas le cas ?...

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Non, et même en 2017 par rapport à 2016, il y a 500 € de plus au titre des DMTO.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous n'allons donc pas compter dessus pour une progression des recettes pour 2018. Si nous sommes qu'à 500 €, nous sommes en effet loin des 800 000 €. Mais l'année n'est pas terminée, nous aurons peut-être de magnifiques actes notariés d'ici au 31 décembre.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Cela m'étonnerait fort.

Mme LA PRESIDENTE. – Quoi qu'il en soit, s'agissant du Fonds de péréquation des DMTO, lors des rencontres entre départements à Paris, il a été rappelé qu'il fallait privilégier la péréquation verticale à la péréquation horizontale. Les départements qui vont mieux nous expliquent combien ils ont des dépenses supplémentaires, qu'ils doivent répondre à de nombreux défis, construire des collèges, des réseaux, des infrastructures, etc. La question reste donc toujours la même. Cela n'a pas été évoqué.

S'agissant du Fonds d'urgence, comme nous le disions précédemment, seuls 19 départements sont concernés, pour un montant global de 100 M€. Nous verrons si nous en faisons partie.

Vous connaissez les taux de progression et l'évolution du foncier bâti dans les Départements de même strate et de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ceux qui avaient résisté à la pression fiscale y sont contraints, si ce n'est l'année dernière, du moins est-ce le cas cette année.

Les calculs montrent que si nous maintenions le taux du foncier à 22,93 % dans le prochain budget, compte tenu de la variation des bases, les recettes des contributions directes s'établiraient approximativement à 26,1 M€. Je vous rappelle que notre capacité de désendettement était de 9 ans en 2016. Dans le contrat que nous devrions, ou pas signer, peu importe, elle sera contrainte en dessous de 10 ans. L'emprunt que nous avons souscrit en 2017 s'élève à 12 M€. Si nous pouvions contenir le ratio « virement à la section d'investissement, emprunt, remboursement de dette » et un volume important d'investissement qui nous amènerait à nous en tenir à cette enveloppe souhaitée et souhaitable pour l'année prochaine de 12 M€, M. GAUDIN me dit que cela serait bien.

Donc, bien évidemment, nous suivons tout cela de près.

Quant aux recettes d'investissement, elles n'évoluent pas trop. La nouveauté pour l'année 2018 est l'intégration des certificats d'économie d'énergie. Ce n'est pas négligeable en termes de travaux de rénovation, en particulier fléchés sur les collèges, monsieur DAULNY, mais également sur d'autres bâtiments.

Je reviens un instant sur la vente de bâtiments. Si nous pouvions en vendre, ce ne serait pas mal non plus. Nous avons pu constater, par exemple, à propos à propos du Centre de documentation du Musée de la tapisserie, ce petit espace situé à AUBUSSON, qu'entre l'estimation des services de France Domaines et l'offre qui nous a été faite, nous passions quasiment du simple au double. C'est bien, même s'il ne s'agit que de petites sommes.

M. LEGER. – C'est une chance !

Mme LA PRESIDENTE. – Je pense également à la Direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations, la DDCSPP, qui s'interrogeait sur l'achat du bâtiment sis avenue de la République à GUERET. Il s'agit du bâtiment où la DPH travaille sur un seul niveau, alors que nous devons chauffer et entretenir les deux étages supérieurs. Ce sont là encore des coûts de fonctionnement qui font grincer des dents. Mais la DDCSPP n'a pas obtenu l'accord des services de la Direction des Finances publiques pour concrétiser son projet d'acquisition et de travaux de rénovation. Mais la Banque de France nous a aussi sollicités pour une location, que nous examinerons avec attention.

J'ajoute rapidement que, cette année, nous compensons le coût négocié des transports avec une part de CVAE, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Je le redis : la Région organise les transports, mais nous continuons de les payer. A mon grand regret, ce n'est pas une baisse de charge de 7 M€ pour le Conseil départemental. Là aussi, il nous faudra reprendre notre bâton de pèlerin pour mesurer l'impact, car j'imagine qu'à la rentrée 2018, la quasi-totalité des écoles sera revenue à une semaine de 4 jours. Lors du passage de 4 jours à 5 jours, nous avions mesuré une dépense supplémentaire de 700 000 € ; je souhaite que nous travaillions à les récupérer. Ce sont un peu plus de 7,2 M€ que nous reverserons à la Région pour les transports scolaires.

Quant au Laboratoire départemental d'analyses, la dotation de service public avait été évaluée à 600 000 € en 2017. Je ne vous cacherai pas que nous avons intérêt à la réduire.

S'agissant des transports et des mobilités, le futur Schéma régional est actuellement en concertation avec les différents acteurs. Nous souhaiterions qu'il impacte les projets d'aménagement du Département. En tout cas, par manque de crédits alloués par la nouvelle Région, nous avons légèrement décalé le Plan départemental de covoiturage. Il se ferait en 2018. Il est prévu d'installer une nouvelle aire de covoiturage à NOUHANT. Mais ce n'est pas parce que M. SIMONNET fait partie de la majorité !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – D'autant que cela se ferait sur la commune de LEPAUD.

Mme LA PRESIDENTE. – Je suis contente que vous nous le précisiez, monsieur SIMONNET ! J'ai toujours un peu peur.

Nous avons envisagé une campagne de réfection de plusieurs giratoires. Nous vous le précisons dans le rapport. S'agissant du parc des nouveaux matériels et véhicules engagés en 2018, c'est une volonté clairement affichée. Nous aurions pu céder à la tentation de piocher dans le budget départemental du parc pour alimenter le budget général de la collectivité, mais nous avons vraiment l'intention – et c'est le sens que nous donnions – de conserver les moyens d'investissement pour le parc et de continuer à remplacer le matériel, qui doit être un matériel de qualité adapté aux usages de nos agents, mais aussi parce que conduire un camion qui a 25 ans n'est pas la même chose en termes de confort de travail et de prévention des risques que de conduire un véhicule neuf.

A l'aéroport… pardon, à l'aérodrome de MONTLUÇON-GUERET – mais pourquoi pas un aéroport, ce serait extraordinaire, nous aurions dû le prévoir dans le plan ! *(sourires)* – l'activité de drones devrait se développer.

S'agissant du Plan numérique, nous avons évoqué ce matin son déploiement et son financement. Nous avons également parlé des contrats de cohésion territoriale. Je n'y reviens pas.

En ce qui concerne la politique de l'eau, M. GAILLARD a tenu à vous préciser dans le document les montants qui pourraient être engagés ainsi que les paiements sur l'année 2018. En matière de préservation de l'environnement, la gestion des milieux aquatiques est également traitée.

S'agissant du développement touristique et de la politique Sports et Loisirs de nature, dans le cadre d'une délégation, la mise en œuvre de ces politiques ont été confiées à Creuse Tourisme qui a bénéficié d'une subvention d'un montant de 950 000 € en 2017, qui devrait demeurer identique en 2018.

Il est question également du développement des pratiques sportives. M. DAULNY et Mme BUNLON accompagnent les structures et ont conduit un certain nombre de manifestations récompensant des sportifs voici quelques jours. Mmes et MM. les élus étaient présents également.

La conservation du patrimoine bâti, comme vous le savez, fait l'objet d'un nouveau règlement. Il est transitoire pour l'instant, nous veillerons à l'améliorer. Les élus semblent satisfaits, tout comme ils semblent l'être à propos des politiques d'accompagnement des salles associatives et des équipements sportifs. Le fait que nous puissions à nouveau consacrer des moyens financiers pour accompagner les communes a été salué, et je remercie les maires qui nous invitent régulièrement à l'inauguration de ces nouveaux espaces.

Le plan concernant la Bibliothèque départementale de la Creuse vous est rappelé dans le rapport. Il s'entend à budget constant pour l'année 2018. Un certain nombre d'actions permettent à notre Bibliothèque départementale de bénéficier de crédits importants pour son fonctionnement et la mise en place d'actions innovantes.

En ce qui concerne les Archives départementales, les objectifs définis dans le contrat de développement 2016-2020 seront poursuivis. A cet égard, je tiens à remercier ce service pour son efficacité, pour la numérisation, pour ses fonctions d'accueil, au-delà même du site des Archives départementales, et de la collaboration étroite, régulièrement saluée, qu'il assure avec le service de communication du Conseil départemental à l'occasion des

expositions qui s'y sont déroulées tout au long de l'année. Je n'oublie pas les conférences ; les dernières sur l'eau étaient de très haute qualité.

Pour ce qui est de l'Action sociale, nous estimons qu'il sera nécessaire d'octroyer et de flécher des crédits supplémentaires de l'ordre de quasiment 1 % par rapport à 2017. Avec 1,2 % de dépenses globales autorisé, je pense, monsieur GAUDIN, qu'il va vraiment falloir que nous fassions des efforts. Je vous rappelle que, selon nos estimations, les trois AIS évolueraient de 2 % pour la PCH, de 0,85 % pour l'APA et que nous connaîtrions une baisse, que nous espérons effective dès 2018, de 0,41 % sur le RSA.

Pour les autres dépenses sociales, concernant les secteurs « Jeunesse » et « Enfance Famille », des informations vous sont communiquées dans le rapport. Nous n'allons pas revenir à nouveau sur le sujet des MNA, il n'empêche que c'est un sujet préoccupant.

Pour ce qui est du secteur du handicap et des personnes âgées, des informations vous sont également fournies. Le sujet a été évoqué ce matin lorsque nous avons abordé le sujet des tarifications prévisionnelles pour les structures. Mme BUNLON rappelait que nous sommes aussi face à un nouveau mode de fonctionnement des établissements pour personnes âgées, qui impose la mise en place d'un Etat prévisionnel des recettes et des dépenses, le fameux EPRD. Ce n'est pas si simple. En tout cas, les services du Conseil départemental sont très proches des établissements et les accompagnent, de façon souple, depuis plusieurs mois.

Nous avons largement débattu ce matin de l'internalisation des CLIC. Je rappellerai toutefois, car nous n'avons pas beaucoup communiqué à ce sujet, que dans le cadre de la loi ASV, la Conférence des Financeurs nous a permis de flécher des montants conséquents d'aide sur un certain nombre d'associations et de structures qui ont porté des projets de grand intérêt.

Je ne sais si vous souhaitez ajouter un petit mot à ce sujet ?...

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Nous pourrions l'évoquer lors de la prochaine Commission permanente.

Mme LA PRESIDENTE. – Parfait, nous le ferons en effet avec le bilan.

Nous avons également évoqué le secteur de l'insertion, en exprimant notre inquiétude sur la diminution, pour ne pas dire l'extinction des contrats aidés. Ces derniers étaient pour nous de véritables contrats d'accompagnement du retour à l'emploi. Nous sommes très inquiets de ne plus en disposer.

En ce qui concerne les collèges, le plan pluriannuel d'investissement qui avait été mis en place a donné la priorité à la sécurité. Les fenêtres tombent. Elles sont en très mauvais état, nous le savions. L'efficacité énergétique des bâtiments est aussi un élément important car, là aussi, le bon sens serait d'arrêter de jeter l'argent par les fenêtres. C'est une évidence. La mise en accessibilité, qui n'est pas toujours aisée à mettre en œuvre, se poursuit progressivement. Enfin, la modernisation du patrimoine se fait au fil des années en fonction des programmes et surtout des budgets que nous pouvons y allouer.

Un travail est engagé avec la Région sur les cités scolaires. Nous avons réfléchi à la problématique de nos petits collégiens de la cité Eugène Jamot à AUBUSSON, qui partent déjeuner à pied par tous les temps ; des solutions seront discutées avec le proviseur et la Région. Quant à la cité Raymond LOEWY de LA SOUTERRAINE, nous avons engagé avec Mme le proviseur le choix du maître d'œuvre. Nous sommes d'accord toutes deux sur celui qui a été retenu. Les études débuteront très prochainement.

Mme GALBRUN. – La question revient régulièrement en conseil d'administration du collège : je pourrai au moins dire cela !

Mme LA PRESIDENTE. – Mais je pense que Mme DUFOUR sait informer le conseil d'administration.

Mme GALBRUN. – La dernière fois, nous n'avions pas d'information.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce sont les informations que nous ont transmis les services à ce jour : le démarrage des études se fera début 2018.

Le numérique dans les collèges a déjà été évoqué ce matin. Il est question de poursuivre la préparation de l'infrastructure réseau nécessaire. Puis, nous lancerons l'appel à manifestation d'intérêt. Nous allons dimensionner tout cela, à la fois financièrement et en nous penchant sur les travaux de collaboration que nous avons réalisés avec le collège de BENEVENT et le Rectorat. Le nouvel ENT – espace numérique de travail – fonctionne plutôt bien. Les enseignants, les parents et les collégiens semblent plutôt satisfaits. C'est en tout cas ce qui nous a été remonté.

Dans le cadre du dialogue de gestion, M. DAULNY, avec à ses côtés, Mme AGEORGE, s'est engagé à des temps de rencontre avec chaque établissement.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Pour information, nous avons rencontré M. PHILIPPE, référent avec M. DELARBRE, ainsi que M. DEROUDIER de BENEVENT et M. WILSON de BONNAT. Cela répond, je pense, à l'attente des principaux de collège, de nos chefs de service des bâtiments et de l'informatique ainsi que de Mme LALANDE pour ce qui est des ressources humaines. Ce dialogue est important, les rencontres seront trimestrielles et, bien sûr, nous sommes toujours à l'écoute de M. PHILIPPE et, éventuellement, de ces référents pour toute demande complémentaire concernant l'un ou l'autre collège. Il était important que nous puissions mettre cela en place, pour répondre à la demande qui s'exprimait.

Mme LA PRESIDENTE. – Il faut reconnaître aussi de nombreux changements sont intervenus au sein de la Direction de l'Education. Nous souhaitions que Mme AGEORGE prenne ses marques sans s'angoisser et qu'elle puisse prendre la pleine mesure du travail qui

avait été réalisé et de celui qui restait à réaliser, avant de lui proposer ce nouvel engagement avec le Vice-président.

Quoi qu'il en soit, il est très intéressant de travailler avec ce groupe de contact. Oh, mais ferions-nous encore une fois de la concertation ? Ah, mais c'est bien vrai !

Pour ce qui est du SDIS, notre contribution de fonctionnement est fixée à 5,9 M€. Nous avons inscrit 350 000 € supplémentaires sur la section d'investissement. Pour ceux qui sont au conseil d'administration du SDIS, je pense qu'il faudra se résoudre à ne pas flécher la totalité de cette participation supplémentaire du Conseil départemental sur le budget d'investissement. Mais nous reprendrons cela avec notre contrôleur de gestion. Il sera intéressant de travailler de façon collaborative avec les services du SDIS.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – En effet.

Mme LA PRESIDENTE. – En matière de ressources humaines, nous prévoyons une augmentation de 1,69 %. Là encore, nous serons largement au-dessus des 1,2 %. Nous avons donc encore beaucoup de travail devant nous dans les prochaines semaines. Les mesures qui seront mises en place en 2018 vous sont exposées dans le rapport.

Concernant les bâtiments départementaux, comme nous l'avons dit, nous traitons les questions de sécurité et d'accessibilité. En retravaillant sur le Schéma directeur des bâtiments, nous visons à rechercher l'optimisation de l'occupation des bâtiments. C'est la priorité actuelle. Comme le disait M. GAUDIN, il en découlera aussi un nouvel Ad'AP – Agenda d'accessibilité programmée. En tout cas, pour ceux qui les connaissent, les espaces vacants du Parc départemental seront aménagés dès cette année pour recevoir l'unité territoriale technique de GUERET car, je le répète, il est regrettable d'avoir des espaces chauffés vacants.

Le projet qui avait été à qui avait fait l'objet d'ébauches d'études voici quelques années lors de la réaffectation au Département de la caserne Lelièvre va nous engager cette année dans une réflexion autour de ce bâtiment. Il s'agira de déterminer s'il est possible d'y faire quelque chose ou pas, et si nous n'en voyons pas l'utilité, de le mettre à la vente. Nous sommes d'ailleurs heureux pour la Ville de GUERET de constater que des bâtiments pour lesquels il y avait peu d'espoir de vente ont été vendus *via* des annonces…peut-être pas sur Leboncoin, mais presque ! Nous ne devons pas hésiter aujourd'hui à utiliser tous les espaces de communication à notre disposition.

S'agissant de « Traces de pas », le problème ne tient pas à la volonté du Conseil départemental, bien au contraire ; il s'agit d'un problème juridique.

Quant à l'informatique, le budget consacré au changement d'outils, de matériel, de logiciel et autres est conséquent. Nous avons testé l'utilisation de tablettes sur une UTAS. Les services me disaient que, lors de la prochaine plénière, mesdames et messieurs les élus, vous ne recevriez plus de documents sous format papier, mais que vous auriez des tablettes à votre disposition. Je ne sais si vous les avez tous reçues et si vous avez pu bénéficier de la formation qui vous était proposée par les services informatiques du Département. En tout cas,

c'est l'objectif que nous nous fixons : en février, plus de papier ! Ceux qui rencontreront des difficultés pourront, bien évidemment, avoir leurs documents au format papier, en les faisant imprimer. Mais c'est l'un de nos objectifs. Il nous faut montrer l'exemple. Aujourd'hui, tout le monde le fait, y compris, me semble-t-il, l'Agglo de GUERET. Si les élus de l'Agglo ont dématérialisé, bon sang de bon sang, les élus du Conseil départemental ne vont tout de même pas rester à la traîne !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Nous sommes meilleurs !

Mme LA PRESIDENTE. – Mais nous serons souples.

Je vous invite à réagir sur ces orientations budgétaires.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je suis désolé, je dois partir pour les mêmes obligations professionnelles qui ont fait partir nos collègues Mmes FAIVRE et PENICAUD, et je suis déjà très en retard.

Je serai donc très bref pour dénoncer, au nom du Groupe de la Gauche, la sorte de mise sous tutelle que nous évoquions ce matin de la part de l'Etat. En tout cas, si les termes de « mise sous tutelle » sont trop forts, on peut dire que l'on tourne le dos en ce moment à 35 ans de décentralisation.

Je me contenterai de vous poser deux questions, madame la Présidente. Tout d'abord, pourriez-vous d'ores et déjà, dès ce soir, prendre l'engagement d'une pause fiscale l'année prochaine, et d'une pause dans l'endettement de la collectivité ?

Mme LA PRESIDENTE. – Si vous avez attentif à ce que je viens de dire, vous connaissez les orientations budgétaires qui, compte tenu du temps d'envoyer les documents dans les délais réglementaires, ont été construites il y a trois semaines. Les derniers ajustements datent donc de trois semaines. Nous avons posé les chiffres tels que nous les faisaient remonter les services en termes de besoins. Nous avons tenu à vous les communiquer sans censure avant que nous puissions en échanger. En revanche, les annonces d'hier qui seront confirmées dans les prochains jours, et cette obligation qui est apparue, même si, je le redis, nous ne sommes pas obligés de signer un contrat avec l'Etat l'année prochaine, mais nous serions plus sur 1,2 %, mais sur 0,75 %…

M. BAYOL. – C'est un revolver que l'on nous pose sur la tempe. Je n'avais jamais vu cela !

Mme LA PRESIDENTE. – Je partage ce que vous dites, mais c'est encore pire que ce que nous pouvions imaginer. On ne nous propose même pas de signer ou de ne pas signer : on nous impose de signer, à moins d'être vraiment très riches. Les citoyens ou les élus que vous êtes me diraient rapidement que je suis complètement folle. Mais il est tout de même

incroyable, impensable d'être ainsi à de telles contraintes. Je gage que, malheureusement – mais nous en reparlerons dans quelques mois ou quelques années –, on nous montre même du doigt, nous, les élus, comme étant ceux qui ne savent pas gérer les finances publiques, et en particulier dans nos collectivités, car vos voisins ou les administrés de vos communes ou de vos cantons n'iront pas voir le Président de la République pour lui reprocher de ne pas donner au Conseil départemental de la Creuse les moyens de répondre aux besoins des habitants. En revanche, ils viendront vous voir, dans vos communes et vos cantons, pour vous dire que vous ne faites pas assez, pour nous dire que nous ne faisons pas assez !

La question de la pause fiscale se pose, mais devra être mise en corrélation avec le niveau d'augmentation des dépenses que nous allons pouvoir contraindre en-deçà du 1,2 %. L'équation est très simple sur le papier, encore faut-il pouvoir la résoudre. Voilà pourquoi, lors des échanges avec les agents et les syndicats que j'ai rencontrés à plusieurs reprises, ceux-ci me disent qu'ils sont extrêmement inquiets. La manifestation d'inquiétude n'est pas forcément et uniquement dirigée contre la majorité qui exécute et valide les décisions politiques de cette Assemblée, elle est aussi un appel vibrant à ceux qui nous contraignent à engager des politiques de plus en plus ténues en matière de ressources humaines. Comment faire cela sans répondre à un certain nombre d'interrogations ?

C'est la raison pour laquelle, et je le redis avec force, c'est un geste politique fort de ne pas retirer ce rapport relatif à la création de ces emplois dans les UTAS. Je veux ainsi affirmer que nous prenons en compte dans ce Département les besoins des personnes les plus fragiles – personnes âgées et personnes en situation de handicap – ainsi que ceux des enfants qui sont en grande difficulté. Nous prenons l'engagement fort de créer ces emplois, et actons une dépense supplémentaire de 250 000 € pour ce faire.

Bien évidemment, si la loi de finances est votée telle qu'elle nous a été présentée hier, nous devrons trouver des marges de manœuvre et, probablement, se feront-elles aussi en partie sur le volet des ressources humaines. Je ne le cache pas, je le dis clairement car je ne vois pas quel moyen nous aurions de faire autrement puisque, quand bien même réduirions-nous nos dépenses y compris si nous réduisions nos dépenses d'investissement – à supposer que ce chemin que nous ne souhaitons pas emprunter soit un choix pertinent pour l'avenir –, cela ne solutionnerait pas le problème de la limitation de la croissance des dépenses de fonctionnement.

Monsieur LEGER, nous vous remercions. *(M. LEGER quitte la salle.)*

La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Mme FAIVRE m'a demandé de vous apporter une précision. Page 19, au point 2.2 relatif au Plan numérique, il était proposé un montant de 1,25 M€. Ce montant sera modifié parce qu'à la FTTH 2018 – et donc ce 1,25 M€ – s'ajoutent pour la FTTH Pilote, la part sur BOURGANEUF dont il faut payer le solde, ainsi que le solde du Jalon 1 et les participations à la SPL, Société publique locale. En conséquence, le montant sera prévu à hauteur de 2,4 M€.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avions effectivement oublié de le préciser.

La parole est à M. LOZACH, pour d'autres questions.

M. LOZACH. – Plutôt que de questions, il s'agit de deux ou trois observations, pour compléter l'intervention de M. LEGER qui a dû nous quitter.

Tout d'abord, permettez-moi de terminer mon propos de ce matin, puisque mon intervention a été quelque peu perturbée par une animation musicale intempestive et parasite. En fait, les deux périodes les plus difficiles à gérer pour les finances départementales ont été celle de 2002 à 2004 en raison de la mise en place de l'APA, marquée par des restes à charge très élevés pour un département rural comptant de nombreuses personnes âgées comme le nôtre, et celle de 2013 à 2015 en raison de l'effet ciseaux qui a alors joué pleinement à cause de l'accroissement des dépenses sociales, d'une part, – notamment en matière de RSA, puisque nous avons été confrontés à une nouvelle hausse des dépenses sociales qui a été un second choc après la mise en place de l'APA – et de la baisse des recettes, d'autre part, à cause – notamment des DMTO. A part les six derniers mois de l'année 2015, c'est bien nous qui avons eu à gérer ces deux périodes.

Je reviens un instant sur la loi GEMAPI, GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. Elle a été évoquée hier, lors de la Conférence nationale des territoires. Cette loi GEMAPI aura des répercussions pour le Conseil départemental, liées notamment à la réponse que nous allons apporter. Le Gouvernement est resté ferme sur l'application de cette loi. La compétence de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de prévention des inondations devient obligatoire pour les EPCI au 1er janvier 2018. Ce qui était annoncé a été confirmé.

Une modification a toutefois été introduite en matière de financement, puisque le Premier ministre a indiqué qu'outre les financements déjà prévus, à savoir ceux du FEDER, de l'Agence de l'Eau et la possibilité d'instaurer une taxe, les Régions et les Départements pourraient intervenir financièrement sur les travaux nécessaires pour lutter contre les inondations. Nous serons donc amenés à nous déterminer par rapport à cela, même si j'imagine bien la réponse que nous allons apporter – car je pense qu'en la matière, nous aurons une réponse partagée.

L'autre interrogation, qui nous concerne aussi indirectement, porte sur l'application des deux compétences, eau et assainissement. Concernant l'exercice de ces deux compétences, il semblerait que le Gouvernement s'achemine vers des assouplissements et des dérogations éventuelles. Mais ce ne serait pas immédiat.

Jean-Luc LEGER l'évoquait à l'instant, il s'est tout de même passé quelque chose ces dernières semaines, qui a été confirmé lors de cette conférence : nous avons assisté à une formidable accélération de la position du Gouvernement. Dans un premier temps, il nous avait été annoncé que l'année 2018 serait une année d'observation, que l'on étudierait la trajectoire des dépenses des collectivités territoriales, notamment des dépenses de fonctionnement, et tout particulièrement celles de personnel. Puis, dans un second temps, à partir de 2019, il était question d'ajuster, si nécessaire par la contrainte. Or ce n'est pas ce qui se passe.

M. FOULON. – Non, c'est tout, tout de suite !

M. LOZACH. – C'est une accélération et je pense qu'il sera très difficile, voire impossible, pour les 340 collectivités d'échapper à la contractualisation. La seule possibilité d'ajustement qui s'offre à nous, me semble-t-il, est une petite liberté de manœuvre qui sera laissée aux préfets à partir de ce taux pivot de 1,2 %. Dans la mesure où, dans ces 340 collectivités, sont inclus tous les Départements et toutes les Régions sans discernement alors qu'il existe, malgré tout, des situations budgétaires, démographiques et autres très différentes d'un Département à l'autre et d'une Région à l'autre, c'est là qu'il y aura peut-être du grain à moudre et des possibilités d'ajustement. Mais cela se fera à partir d'un dialogue avec le préfet de chaque Département. Mais ce taux pivot de 1,2 % est effectivement redoutable.

Dernière observation, puisque vous avez évoqué le Sénat, et je parle sous le contrôle de mon collègue JEANSANNETAS, à propos du Fonds d'urgence pour les Départements les plus en difficulté. Ce fonds a été confirmé par le Premier ministre lors du Congrès de l'ADF à Marseille, qui avait dit que cela se ferait dans le cadre du projet de loi de finances rectificatif de 2017. Le hasard du calendrier fait que ce PLFR 2017 est, en cet instant même, en discussion en première lecture au Sénat.

Nous avons déposé deux amendements susceptibles d'apporter une petite bouffée d'oxygène à un Département comme le nôtre. Ils concernent l'article 43. Pour l'instant, les sénateurs en sont à l'examen de l'article 33. La discussion sur l'article 43 devrait intervenir vers 1 heure ou 2 heures du matin.

Nous demandions, dans un premier amendement, une augmentation de l'enveloppe. De 200 M€ l'an dernier – en fait, c'était 170 M€ l'année dernière puisque 30 M€ étaient réservés à l'Outre-mer –, elle est prévue cette année à hauteur de 100 M€ ; et de 44 Départements retenus l'an dernier, il est question de 19 Départements cette année. Pourquoi 19 ? C'est bien que des critères ont été présélectionnés ; sinon, pourquoi ne pas parler de 20 ? Cela signifie que les « choses sont dans les tuyaux », comme l'on dit. L'accroissement de l'enveloppe de 100 M€ à 170 M€ que nous avions espéré au travers de cet amendement a été rejeté en raison de l'article 40 qui impose, dès lors que l'on inscrit une dépense supplémentaire, d'inscrire en regard une recette supplémentaire. Or l'inscription de la recette n'avait pas été jugée recevable par le Gouvernement, pour ne pas dire par Bercy.

En revanche, le second amendement qui va bientôt être examiné est adopté pourrait être intéressant, car il porte sur les critères de répartition, et non plus sur l'enveloppe. Le critère décisif retenu l'année dernière était le RSA. Nous demandons que la globalité des trois AIS soit retenue comme indicateur, avec un reste à charge ramené au nombre d'habitants, car il faut bien prendre en compte les situations démographiques de chaque Département !

Si cet amendement est retenu, nous pensons non seulement faire partie des 19 départements, mais également des principaux bénéficiaires. Vous me direz qu'en CMP, l'Assemblée nationale, sous l'ordre du Gouvernement, pourrait revenir dessus, mais ce ne sera peut-être pas si simple. En tout cas, il reste un petit espoir.

Enfin, je termine par un point d'inquiétude. J'ai noté, en page 7, la chute de la taxe d'aménagement. Cette taxe étant la traduction du nombre de constructions dans le département, cette chute est inquiétante.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est la raison pour laquelle nous souhaitions vous le communiquez, même si ce chiffre n'est pas encore définitif. Il est arrêté au 15 novembre. Mais c'est en effet un sujet d'inquiétude, et je ne vous cache pas que nous nous posons la question de savoir s'il faut la maintenir, et au même taux.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Il y a certainement, comme vous le dites, une lecture à avoir sur cette forte baisse de la taxe d'aménagement. Nous nous rendons compte sur nos territoires que cela interpelle et peut freiner des personnes quand, pour construire un pavillon de 100 m², la taxe départementale, ajoutée à la part communale, représente quasiment une enveloppe de 7 000 € tout compris.

Au-delà du montant de la recette que représente cette taxe d'aménagement, de 1,4 M€, me semble-t-il…

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Non, elle sera de l'ordre de 1 M€ au maximum.

M. FOULON. – … on peut se demander si cette taxe n'est pas devenue un frein et s'il ne faudrait pas revenir dessus. La question se pose, car la situation est inquiétante, j'en conviens. Pour ma part, je n'ai pas adhéré à la taxe d'aménagement, et cela interpelle les gens.

Mme LA PRESIDENTE. – Notamment pour les locaux commerciaux et les entreprises industrielles.

M. BAYOL. – Mon propos fait suite à ce qui vient d'être dit sur les constructions nouvelles. On parle de revitalisation, je veux bien mais, dans ma commune, par exemple, je suis confronté à un véritable problème d'urbanisme.

Si la presse veut venir me voir, je pourrai lui présenter des dossiers ahurissants. J'ai plus de 120 % de refus de permis de construire cette année sur une interprétation des textes – non pas aux textes, mais à une interprétation ! Je l'ai déjà dénoncé auprès de M. Morel, le Secrétaire général de la préfecture. Mais il va falloir aller plus loin puisqu'à l'Elysée, il avait été question de possibles assouplissements. Car cela devient infernal. Deux jeunes couples sont prêts à construire dans ma commune, mais ils ne le peuvent pas sur des interprétations de textes ! Je veux bien faire tout ce que l'on veut, mais si nous n'arrivons pas à fixer la population et à faire en sorte que des jeunes s'installent, comment faire ?

De plus, il est vrai que, de nos jours, il est difficile de construire en Creuse compte tenu du parc immobilier qui est à vendre. On nous dit que c'est pour conserver les surfaces agricoles. C'est une plaisanterie ! la Creuse est une surface agricole. Il ne faut pas exagérer, nous ne sommes pas en région toulousaine, à Montpellier… ni même à Bordeaux puisqu'il faut toujours prendre Bordeaux comme exemple désormais ! Cela devient insupportable. Je

vous assure, cela m'énerve fortement. Je l'ai dit à l'Etat, mais je vais le redire plus fort encore car, nous, petits élus locaux, ne savons plus quoi faire !

Mme LA PRESIDENTE. – Imaginez ce que cela veut dire quand on est maire de la petite commune de DOMTREIX !

M. BAYOL. – On se heurte à l'ineptie de l'administration !

Mme LA PRESIDENTE. – Attention, parce que le Préfet arrive à 18 h 30 !

M. BAYOL. – Je n'ai rien à cacher à M. le Préfet puisque je l'ai dit au Secrétaire général de la préfecture avant-hier, en lui demandant bien de transmettre l'information à M. le Préfet.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous pouvons évoquer le sujet lorsque nous lui remettrons le document.

M. BAYOL. – Ce sont de véritables parcours du combattant et, à l'issue, la réponse est négative pour trois dossiers sur quatre. Revitaliser sans population, c'est compliqué !

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Je suis à 200 % d'accord avec ce que vient de dire Philippe BAYOL. Pour compléter, nous nous rendons compte effectivement dans nos communes et nos territoires que nous pourrions avoir des implantations, car des personnes souhaitent s'installer. C'est mon cas pour deux constructions. Puis, la CDPNAF – qui ne connaît notre territoire et nos communes que sur le papier car, en fin de compte, ces gens-là ne se déplacent pas – s'en est occupé et a voté. Ils sont treize ou quinze à voter, et huit ont voté contre !

M. BAYOL. – Ils votent sous la pression de la DDT.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Voilà le problème, ces normes tuent nos territoires. Nicolas SIMONNET, qui siège à la CDPNAF, va peut-être pouvoir nous répondre. Mais c'est un réel problème pour les communes et les constructions.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Je représente, en effet, la Présidente et le Conseil départemental à la CDPNAF. Il est vrai que la situation est très compliqué. Depuis le 1er janvier, avec la mise en place de la loi ALUR, il devient quasiment impossible de se faire entendre. De toute façon, l'administration a le dernier mot et nous sommes minoritaires parce qu'un bon nombre d'associations y siègent également. Par exemple, nous n'avons pas

forcément la même vision que l'Office national des forêts. Ils ne vont pas dans le sens des élus, il faut en avoir conscience. Nous nous battons pour soutenir les délibérations motivées des conseils municipaux, mais l'administration n'y accorde aucune valeur. Nous essayons de nous battre, mais c'est très compliqué.

M. BAYOL. – Merci de le dire.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – C'est sûr !

Mme LA PRESIDENTE. – Certains d'entre vous souhaitent-ils encore intervenir sur ces orientations budgétaires ?...

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je serai bref, parce que M. le Préfet va arriver. Je vais changer de sujet, mais mon intervention s'inscrit dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Je saisis l'opportunité que vous m'avez donnée de parler d'AUBUSSON en bien, car à AUBUSSON, nous avons des réalisations qui fonctionnent bien. Je pense, d'une part, à la Cité internationale de la Tapisserie, d'autre part, à des projets privés, et notamment la revitalisation – j'ose le terme – du quartier de la Terrade. Pour les amoureux d'AUBUSSON, c'est une initiative privée qui mérite d'être saluée.

Mais permettez-moi d'exprimer un regret, pour ne pas dire une déception que j'ai à l'égard du Département. Vous l'avez deviné, je vais évoquer la Scène nationale, car la situation me laisse dans le regret. Pour expliquer à mes collègues, voici une quinzaine de jours, l'assemblée générale annuelle de la Scène nationale d'Aubusson s'est réunie. Il s'avère que, quelques instants auparavant, lors de la Conférence des Financeurs avait été annoncé la diminution de l'engagement et du soutien du Département à hauteur de 30 % ; en valeur absolue, cela représente un montant de l'ordre de 53 000 €.

Nous avons beaucoup parlé de concertation aujourd'hui, et je dois exprimer tout mon regret. J'entends parfaitement la question budgétaire. Nous sommes des élus qui avons tous des responsabilités. Que ce soit dans nos communes ou nos communautés de communes, nous sommes tous conscients des difficultés budgétaires. Je tiens à le préciser en préambule de mon propos parce qu'autrement, je sais ce qui m'attend ! Mais je tiens vraiment à lancer un dialogue autour de ce soutien, car la Scène nationale, ce sont des spectacles. Je ne reviens sur ce que la culture peut procurer aux spectateurs. D'ailleurs, les taux de remplissage sont extrêmement bons. Les spectacles se déroulent dans les murs de la Scène nationale, mais aussi en dehors, dans de petites communes. C'est un point qu'il ne faut pas oublier. Mais la Scène nationale, c'est aussi de l'économie parce que ce sont des compagnies qui viennent en résidence, qui font des spectacles, qui se logent, déjeunent et profitent de la Cité de la Tapisserie. Vraiment, madame la Présidente, vous m'en verriez heureux si, au moins, un dialogue plus approfondi était relancé.

Si j'entends les problématiques d'agenda, les personnes qui étaient présentes m'ont fait part du fait qu'elles étaient heurtées qu'il n'y ait pas eu d'élu pour annoncer cette décision. M. le Directeur général des services en a fait l'annonce, je n'ai rien contre, mais comprenez que, pour l'annonce de telles nouvelles, les personnes auraient souhaité avoir des élus de la majorité en face d'elles. Je trouve cela vraiment regrettable. La concertation passe aussi par là. Une diminution de 53 000 €, c'est un symbole très fort pour la Scène nationale d'AUBUSSON, pour ce qu'elle représente et pour notre bassin de vie aubussonnais.

Je tenais donc à en dire un mot avant que nous nous séparions ce soir.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur DUMONTANT.

Il est vrai que ces histoires d'agenda et de programme ont compliquées. Tout le monde ne nous consulte pas sur nos disponibilités, je le comprends, c'est normal. Toutefois, M. GAUDIN souhaiterait préciser ce qui s'est passé à propos de la programmation de cette réunion. Je lui donne donc la parole.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Le problème est que nous avions cadré une heure. J'avais indiqué mes disponibilités. On m'a répondu que les représentants de la Région ne pouvaient pas être là à 14 heures ou 14 h 30, et que la réunion aurait donc lieu à 15 h 30. J'étais disponible de 14 heures ; à 15 h 30, je ne l'étais plus. Que l'on ne nous le reproche pas !

Par ailleurs, lorsque vous dites que la baisse est de 30 %, je précise que c'est une baisse de 30 % de la subvention. Mais il ne faut pas occulter les 73 000 € de fonctionnement et de mise à disposition, d'électricité et autre. Donc, sur un budget de 250 000 €, je vous accorde une baisse de 20 %, mais pas de 30 %. Cela ne représente pas 30 % de la participation du Département, je suis désolé !

Mme LA PRESIDENTE. – On fait dire ce que l'on veut aux chiffres ; si certains préfèrent parler d'une baisse de 30 %, peu importe.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Oui, cela ne nous dérange pas !

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, nous sommes, vous le savez, en discussion depuis trois ans avec la Scène nationale, son président, son directeur, la Région et la DRAC puisqu'il s'agissait de renouveler une convention pluriannuelle. Nous n'avons pas trouvé, en effet, de point d'entente, sinon à dire qu'il fallait payer au moins la même somme, voire plus,, car la demande était que nous mettions encore plus d'argent. Au bout d'un moment, cela suffit ! On nous a pressé de ne pas aller sur un nouvel avenant, comme nous le proposions, mais sur une nouvelle contractualisation pluriannuelle. Les choses sont simples : à chacun sa mission ! M. DAULNY en parlerait mieux que moi ; il tient les éléments chiffrés à votre disposition et peut vous les communiquer.

Nous sommes dans un espace de glissement. C'est simple : la DRAC, l'Etat et la Région ont baissé de façon forte, me semble-t-il, les aides qu'ils attribuaient au Conservatoire départemental de musique. En revanche, ils souhaitaient continuer à s'engager fortement auprès de la Scène nationale. J'ai donc dit que nous allions nous aussi opérer un glissement : nous allons donc soutenir un peu plus le Conservatoire départemental qui en a besoin. Je pense que vous me rejoindrez dans l'efficience des politiques qu'il met en place en termes d'enseignement des arts et de la musique de façon très proche, très délocalisée, etc. Et puis, je ne suis pas vraiment inquiète, je pense que la DRAC ou la Région inscriront quelques fonds supplémentaires en faveur de la Scène nationale. Cela arrive. Et cela arrivera d'autres fois.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. **–** Je serai bref, car tout le monde en a un peu assez en cette fin de journée.

En 2014, l'Etat nous suivait à hauteur de 186 000 €. M. AVIZOU qui était alors président du Conservatoire pourrait le confirmer. En 2015, de 186 000 €, l'Etat est passé à 12 500 €. Cela nous a conduits, à l'époque, à accorder 100 000 € supplémentaires sur le budget du Département afin de combler le déficit provoqué par cette décidion de l'Etat. Que dire également de la Région qui finançait auparavant notre Conservatoire à hauteur de 60 000 €, puis de 33 000 € pour finir à zéro aujourd'hui ? En l'espace de trois ans, le Conservatoire a donc perdu plus de 200 000 €, Etat et Région confondus.

Aujourd'hui, l'Etat maintient sa participation à hauteur de 72 000 €. Nous espérons que ce sera encore le cas en 2018, sachant que nous venons tout juste de recevoir le versement pour 2017. Quant à la Région, elle n'octroie plus les 66 000 € qu'elle allouait pour le transport des professeurs de musique. Aujourd'hui, nous finançons 78 % des dépenses de fonctionnement du Conservatoire, un conservatoire à rayonnement départemental.

L'autre problème auquel nous nous heurtons est qu'avec les usines à gaz… oh, pardon, les nouvelles communautés de communes qui ont été créées, nous rencontrons des difficultés car – et je le comprends très bien – les nouveaux présidents d'intercommunalités ont d'autres priorités que le Conservatoire ou le CAUE, d'autres priorités que de nous recevoir ou de nous répondre. Mais nous savons bien qu'aujourd'hui, le culturel sera plutôt à caractère intercommunal. Nous évoquions précédemment la Bibliothèque départementale. Il serait également souhaitable que les structures intercommunales participent et financent ce Conservatoire qui bouclera difficilement son budget cette année, et je dois avouer qu'il est heureux que des arrêts maladie nous permettent de le financer jusqu'à la fin de l'année. C'est tout de même grave ! L'augmentation de la subvention que prévoit le Département nous permettra d'assumer les salaires chargés pour 2018, mais nous sommes inquiets quant à la position qu'adopteront les comunautés de communes et au désengagement de la DRAC.

Je tiens à préciser que le sénateur LOZACH a adressé un courrier à la DRAC, car il existe vraiment une France à deux vitesses ! Je constate que le Département de la Lozère, dont le conservatoire est départemental au même titre que le nôtre, perçoit plus de 170 000 € de financement de la DRAC là où nous n'en recevons que 72 000 €. Pourquoi ce « deux poids deux mesures » de la DRAC et de l'Etat ? Je ne le comprends pas du tout.

Monsieur LOZACH, je ne sais si vous avez reçu une réponse à votre courrier, mais nous en remercions au nom du Conservatoire. Nous avons, pour notre part, engagé une démarche identique au nom du Département. Nous voudrions comprendre les raisons de ce

« deux poids, deux mesures » entre deux conservatoires qui ont la même vocation et le même caractère départemental.

Voilà ce que je pouvais ajouter, madame la Présidente, à propos du Conservatoire.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Une brève observation : au travers des débats que nous avons depuis une heure, on se rend compte que, dans les projections financières que nous serons amenés à faire pour élaborer le budget, il faudra être très méfiant vis-à-vis du comportement de l'Etat. On parle de confiance. Je pense quant à moi qu'il y a, d'un côté, les intentions et les annonces, l'autre, la réalité. Aujourd'hui, à nouvelle équipe en place, manière de procéder différente ! C'est, paraît-il, la nouvelle politique. Je me rends compte, malgré tout, que nous avons un Gouvernement qui dit « Oui, oui, pas de problème : en en 2018, pause », comme le disait M. LOZACH. Et finalement, il y a un CNP, des instances, ils se regroupent. A Bercy, sévissent quelques *cost killer* en termes de dépenses. Vous savez de quoi je veux parler : aujourd'hui, ce Gouvernement ne fait pas de quartier. Son objectif est d'entrer dans les 3 % de déficit accordés par l'Europe pour avoir une crédibilité vis-à-vis des instances européennes, pour que le Président Macron puisse insidieusement devenir le Président de l'Europe !

Mme LA PRESIDENTE. – Merci de ces réflexions partagées et riches. Finalement, nous nous retrouvons, puisque M. LOZACH a rebondi sur les propos que je tenais ce matin et les a confirmés. En fait, nous partageons, au-delà des petites tensions politiques qui doivent nous animer…

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Sinon, nous nous ennuierions !

Mme LA PRESIDENTE. – Non, nous ne nous ennuierions pas, mais nous ne sommes pas tous « en marche », ni d'un côté, ni de l'autre. Pour l'instant, c'est clair. Nous marchons ensemble, et il est important qu'existent des espaces d'échange politique qui nous permettent d'exprimer des visions différentes. Je vous l'accorde, et j'en suis moi-même heureuse. Merci à vous tous !

Je note donc que vous avez pris acte du débat d'orientation budgétaire.

ADOPTION DES VŒUX ET DES MOTIONS

Mme LA PRESIDENTE. – Nous revenons aux motions et vœux, qui ont été étudiés dans les différentes commissions.

Financement du « reste à charge » des allocations individuelles de solidarité

Mme VIALLE, Présidente de la deuxième commission. – Le vœu présenté par M. MORANÇAIS, concernant le financement du reste à charge des AIS a été adopté à l'unanimité en commission, sans modification.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous rappelle les termes de ce vœu :

« Considérant que le Département de la Creuse consacre, pour le compte de l'Etat, plus de 20 millions d'euros sur ses propres ressources pour le financement des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH) relevant de la solidarité nationale ;

« Considérant que la mise en place d'un mécanisme de fonds d'urgence a été entendue par le gouvernement mais ne constitue pas une solution pérenne et satisfaisante pour le financement des dépenses sociales des Départements ;

« Considérant que le système de financement de nos allocations individuelles de solidarité doit être revisité ;

« Considérant que la libre administration des collectivités, principe constitutionnel de notre République décentralisée, passe par le renforcement de l'autonomie financière et fiscale des Départements ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le vendredi 15 décembre 2017,

« Attend du Gouvernement le respect de l'article 72 de la Constitution ainsi que l'obtention d'une recette dynamique correspondant à leurs missions et demande ainsi, à l'instar de tous les Départements de France, le transfert d'une part de la Contribution Sociale Généralisée. »

Personne ne demande la parole ?...

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons aux vœux examinés en cinquième commission, et tout d'abord ceux concernant la carte judiciaire.

Sauvegarde de la carte judiciaire et maintien de la cour d'appel de Limoges

Mme GRAVERON, Présidente de la cinquième commission. – Le sujet faisait l'objet d'un vœu présenté par Marie-Christine BUNLON ainsi que d'une motion d'urgence présentée par Marie-France GALBRUN. Il a été décidé, en accord avec Mme BUNLON, de conserver la

motion, dont les termes sont identiques mais légèrement plus détaillés, et d'ajouter dans l'avant-dernier paragraphe, les termes : « Cour d'Appel de plein exercice ».

Mme LA PRESIDENTE. – Donc, avec cette modification, nous ne parlons plus du vœu de Mme BUNLON, mais de la motion d'urgence, ainsi modifiée. Elle se lit donc ainsi :

« Considérant que Mme la Garde des Sceaux a présenté une réforme importante le 5 octobre 2017 afin « de transformer la justice de notre pays, de la mettre au service des citoyens et au plus près de leurs préoccupations ». L'objectif du Gouvernement est de disposer au début de l'année prochaine d'un plan opérationnel qui sera mis en œuvre sans délai ;

« Considérant que dans ce projet : « l'adaptation de l'organisation territoriale du réseau des juridictions est programmée », au prétexte notamment de la numérisation des procédures, de la dématérialisation et des facilités qu'offrent les nouvelles technologies de l'internet. Ainsi, la nouvelle carte judiciaire sur laquelle travaille la Chancellerie aboutirait à la suppression de 23 cours d'appel sur les 36 actuelles, dont celle de Limoges à laquelle sont rattachées les juridictions de premier degré de Limoges, Guéret, Tulle, Brive ;

« Considérant que le ministère a annoncé une concertation jusqu'au 14 janvier mais, qu'à ce jour, aucun projet concret d'organisation n'est proposé au débat, et que le sort de la Cour d'Appel de Limoges, maintenue, transférée ou dispersée entre Poitiers et Bordeaux est des plus incertains ;

« Considérant que cette réforme porte une nouvelle fois atteinte au service public, dans le cas présent à celui de la Justice ; que le décret DATI du 15 février 2008 avait modifié le siège et le ressort des Tribunaux d'Instance et de certains Tribunaux de Grande Instance, réforme qui a lourdement affecté le maillage des juridictions de proximité avec la suppression sur les trois Départements de l'ancienne Région Limousin des Tribunaux d'Instance d'Aubusson, Bourganeuf, Bellac, Rochechouart, Saint-Yrieix-la-Perche et Ussel ;

« Considérant que ce projet ne peut répondre aux attentes des citoyens et des justiciables du département de la Creuse alors que la Cour d'Appel de plein exercice de Limoges constitue une garantie de justice de proximité, de qualité avec des délais de traitements raisonnables contrairement aux juridictions des métropoles (Tribunaux et Cour d'Appel) engorgées ;

« Le Conseil départemental de la Creuse réuni en séance plénière le 15 décembre 2017,

« Demande à M. le Premier ministre le maintien de l'accès pour tous au service public de la Justice et le respect de sa continuité du premier au second degré de juridiction sur tout le territoire par le maintien de la Cour d'Appel de Limoges. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Projet d'expansion du Centre d'engraissement de Saint-Martial-le-Vieux

Mme GRAVERON, Présidente de la cinquième commission. – Ce vœu a été repris dans son intégralité par l'ensemble des membres de la commission, sans modification.

Mme LA PRESIDENTE. – Je rappelle qu'il est ainsi rédigé :

« Considérant le souhait de l'exploitant du site d'engraissement de Saint-Martial-le-Vieux de porter son effectif de 400 à 800 bovins ;

« Considérant que cette demande est soumise à une consultation du public depuis le 20 novembre dernier et jusqu'au 18 décembre de cette année sous l'égide du Préfet de la Creuse ;

« Considérant l'importance de soutenir les initiatives structurantes dans le département ;

« Considérant que ce projet est porteur de nombreuses valeurs telles que le bien-être animal en respectant les normes françaises et européennes, ou encore le respect de l'environnement en réduisant les départs de bovins vers l'Italie ;

« Considérant le gain en productivité qu'apporte un atelier d'engraissement ;

« Considérant l'atout stratégique que représente une maitrise de toutes les étapes de la chaine de production en termes économique comme sanitaire ;

« Considérant qu'il est impératif de conserver une filière agricole locale dans un intérêt écologique,

« Le Conseil Départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2017, garant de la valorisation de la production locale,

« Demande à M. le Préfet de la Creuse de veiller au développement de l'activité économique généré par ce circuit local d'engraissement dans le sud du Département. »

Personne ne demande la parole ?...

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Critère de requalification des prairies en prairies permanentes

Mme GRAVERON, Présidente de la cinquième commission. – Le vœu a été repris dans son intégralité par l'ensemble des membres de la commission, sans modification.

Mme LA PRESIDENTE. – J'en donne lecture :

« Considérant qu'à l'heure actuelle, toute parcelle occupée par une prairie au cours de cinq années, devient en sixième année un pâturage permanent ;

« Considérant le récent accord OMNIBUS établi par l'Union européenne ;

« Considérant que cet accord permettrait aux états membres de reconnaitre les renouvellements de prairies temporaires au cours des 5 ans comme une forme de rotation permettant d'éviter leur requalification en prairies permanentes ;

« Considérant que ceci permettrait d'alléger les contraintes sur une filière agricole déjà en proie à de nombreuses difficultés ;

« Considérant que le retournement de terres dans réflexion agronomique, économique et environnementale mais uniquement à des fins administratives en serait éradiqué ;

« Considérant que cet accord va dans le sens de la simplification et de l'accompagnement du secteur agricole prôné par l'actuel Gouvernement ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2017,

« Demande à M. le Ministre de l'Agriculture, d'accorder aux exploitants agricoles français la mise en place de cette disposition visant à une plus grande autonomie sur la gestion du sol de leurs exploitants et ce dès la campagne PAC 2018. »

Personne ne demande la parole ?...

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Conséquences pour l'élevage d'un accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur

Mme GRAVERON, Présidente de la cinquième commission. – Cette motion a fait l'objet d'une petite modification, apportée par Mme GUILLEMOT. Dans le dernier considérant, remplacer « avec la Fédération nationale bovine et la Confédération paysanne » par : « avec l'ensemble des représentants du monde agricole ».

Mme LA PRESIDENTE. – Cette motion est donc ainsi rédigée :

« Considérant le vaste accord commercial en discussion entre l'Union européenne (UE) et les pays du Marché commun du Sud, le Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay), l'une des régions les plus compétitives au monde pour la viande bovine ;

« Considérant que cette relance des négociations vient de débuter à l'initiative des européens sur un projet d'accord qui avait été pourtant prudemment gelé depuis 1999 suite à l'opposition constante de la France ;

« Considérant la légitime et vite inquiétude des éleveurs face à la volonté de conclure au plus vite un accord commercial favorisant les exportations en Europe de viande sud-américaine, exportations compromettant l'avenir de toute la filière de la viande bovine française et des exploitations agricoles de nos régions d'élevage extensif ;

« Considérant avec l'ensemble des représentants du monde agricole que la baisse des prix et des revenus, induite par l'accord de libre-échange entre l'UE et le Canada – le CETA –, et par celui à venir entre l'UE et la Mercosur, menacerait l'existence de 20 000 à 30 000 exploitations ;

Considérant que le Président de la République a mis en place une commission d'experts pour évaluer les conséquences du CETA une fois que celui-ci a été conclu ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2017,

« Demande à M. le Ministre de l'Agriculture :

« - de faire procéder, préalablement à tout projet d'accord commercial, à l'évaluation publique de son impact sur la filière bovine française, sur les zones d'élevage extensif et donc sur les territoires ruraux producteurs de viande de qualité ;

« - de respecter les engagements formulés lors des récents Etats généraux de l'alimentation d'une véritable « feuille de route de l'agriculture française » et d'une juste rémunération des éleveurs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je la mets aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Réorganisation par La Poste du traitement du courrier

Mme GRAVERON, Présidente de la cinquième commission. – Cette motion a été adoptée sans modification par la commission.

Mme LA PRESIDENTE. – Elle est donc ainsi rédigée :

« Considérant l'annonce de la fin de l'activité de tri du courrier à Limoges en 2018 et, consécutivement, d'un transfert de cette activité à CLERMONT-FERRAND pour la Creuse et la Corrèze ;

« Considérant l'impact négatif sur la qualité du service que ne manquera pas d'avoir cette réorganisation, notamment sur l'engagement d'une distribution à j+1 et sur les horaires de ramassage qui seraient déplacés avant 12 heures dans la Creuse, alors même que La Poste se doit d'offrir une qualité de service renforcée à ses usagers sur l'ensemble du territoire, dans le respect des missions de service public dont elle a la charge ;

« Considérant que cette décision de la Poste ne manquera pas d'amplifier la baisse des volumes de l'activité courrier et que cela est aberrant en matière de développement durable, une lettre postée à LA SOUTERRAINE pour GUERET ou à GUERET pour SAINTE-FEYRE fera un circuit par camion de plus de 350 kilomètres pour revenir dans la Creuse ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 15 décembre 2017,

« Rappelle que la totalité de l'activité de tri du centre postal de GUERET a été transférée à LIMOGES en mai 2004 et que simultanément, le centre de « télévidéocodage » dit de « tri numérique » installé à GUERET n'a pas connu le développement promis pour compenser la totalité des emplois supprimés ;

« Demande à M. le Premier ministre que, dans le cadre de la négociation, en cours de finalisation, du contrat d'entreprise 2018-2022 entre La Poste et l'Etat, il soit prévu le retour à GUERET de l'activité de tri du courrier et, donc, la réactivation du centre départemental de tri postal. »

Personne ne demande la parole ?...

Je la mets aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CLÔTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

Je vous souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Je vous propose d'accueillir M. le Préfet en salle 1 pour lui présenter nos contributions.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures trente.)

———